



Revue Ivoirienne des Sciences Historiques



N° 3, Juin 2018

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université
Jean Lorougnon Guédé de Daloa- Côte d'Ivoire

ISSN 2520-9310

Site: www.histoire-univdaloa.net

Courriel : revuerish.univdaloa@gmail.com

Adresse Bp150 Daloa (Côte d'Ivoire)

Photo de couverture : le *Gloko*, pagne traditionnel bété fait d'écorce d'arbre battu, à l'aide d'une massue.

REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES

(RISH)

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Revue électronique

ISSN 2520-9310

Administration de la revue

Directeur de publication

ALLOU Kouamé René, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix Houphouët-Boigny.

Directeur de rédaction

YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Directeur de rédaction adjoint

KOUADIO Guessan,

Secrétariat de rédaction

Dr. Jean- Baptiste SEKA
Dr. Angela OSSORO
Dr. Adoffi Ange BARNABE

Trésorier

Dr. ETTIEN Comoé Fulbert

Comité scientifique

Pr. KONÉ Issiaka, Professeur des Universités, Professeur titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa ;

Pr. MOEGLIN Jean Marie, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, École Pratique des Hautes Études, Université Paris Sorbonne ;

Pr PAVIOT Jacques, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, Université de Paris -Est Créteil ;

Pr. EKANZA Simon Pierre, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire ;

Pr. OUATTARA Tiona Ferdinand, Directeur de recherches d'histoire africaine, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains d'Abidjan ;

Pr. GOMGNINBOU Moustapha, Directeur de recherches, Université de Ouagadougou (Burkina – Faso)

Pr. LATTE Euge Jean Michel, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Alassane Ouattara, Bouaké;

Pr. ALLOU Kouamé René, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix Houphouët-Boigny ;

Pr. KOUAME Aka, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire moderne, Université Félix Houphouët-Boigny.

Pr. BIPKO Céline, Professeur des Universités, Professeur titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny ;

Pr. SETTIÉ Louis Édouard, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody.

Pr. PARE Moussa, Maître de conférences d'histoire médiévale, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. KOUADIO Guessan, Maître de conférences d'histoire contemporaine, Université Félix Houphouët-Boigny

Comité de lecture scientifique

Pr. Allou Kouamé René
Pr. BIPKO Céline
Pr. GOMGNINBOU Moustapha
Pr. KOUAMÉ Aka
Pr. LATTE Euge Jean Michel,
Pr. MOEGLIN Jean Marie,
Pr. PAVIOT Jacques,
Pr. YAO BI Gngangoran

Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution ;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem*, *a priori*, *de facto*, *brain storming*, *Kru boy*, *Sikefwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*).

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

Références et citations

Les références et citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, année de publication, pages citées) ; Exemples :

-Faisant une mise au point sur des questions de méthodes S.P. Ekanza (2015, p. 7), note que « l'histoire est une pratique professionnelle »

-Malgré sa brièveté, la colonisation est caractérisée par des changements importants, souvent brutaux qui affectèrent les populations africaines, leurs structures et leurs institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces changements ont des conséquences qui pèsent encore aussi bien sur les anciens pays colonisateurs que sur les ex- pays colonisés. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation oscille entre deux tendances : l'apologie du système colonial et sa condamnation (J.N Loucou, 2012, p.5).

Les envois dans le texte se présentent en notes en bas de page en numérotation continue.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les illustrations

Les illustrations (cartes, photos, schémas, tableaux, graphiques) doivent être présentées en numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

AMEGBO Joseph ; LIGIER Françoise, 1976, *Ossei TUTU, fondateur de la Confédération ashanti, XVII^e siècle*, Abidjan ; Dakar, NEA, Paris, ABC, 112 p.

CANGAH Guy ; EKANZA Simon- pierre, 1978, *La côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan ; Dakar, NEA ,237 p.

MIKA Oureto, 1982, « Quelques réflexions sur l'usage de la monnaie en Afrique noire à la place du troc traditionnel », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série K (sciences économiques), tome V, pp. 59-68.

1871, Paris, La Haye, Mouton et Co, 286p.

SURET-CANALE Jean, 1977, *Afrique Noire Occidentale et Centrale, L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Éditions Sociales, 636 p.

ZINSOU-DERLIN Lionel, 1976, « La banque de l'Afrique occidentale dans la crise », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n° 232-233, « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) pp.506-518.

Pour les ressources électroniques et les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL) et la date de consultation.

Soumissions d'articles : contact

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire

revuerish.univdaloa@gmail.com

(+225) 57 19 57 80

SOMMAIRE

ETTIEN Comoé Fulbert , La propagande de croisade en Occident : approche rhétorique XIIe - fin XIIIe siècle.....	8
NOGBOU M'domou Eric , La résistance marocaine à l'impérialisme portugais au Maghreb (1505-1578).....	22
KOUADIO Yao Clément , La JRDACI, un mouvement de gauche au sein du PDCI-RDA (1959- 1963).....	33
DAHÉRO Koffi Félicien , L'État et l'industrialisation de la Côte d'Ivoire de 1959 à 1993.....	45
KOUAME Amani , La mise en valeur des bas-fonds dans la région de Didiévi (1984 –2008).....	55
ADOUBI Thierry Hugues , Difficultés de fonctionnement du conseil pour les affaires économiques et création de la péréquation dans l'Église catholique en Côte d'Ivoire : l'exemple de l'archidiocèse d'Abidjan (1983-2006).....	66
KONAN Amani Fulgence , Les activités culturelles et la rurbanisation en Côte d'Ivoire :cas de la "danse panthère" à Zoukougbeu.....	77

La propagande de croisade en Occident : approche rhétorique¹ XIIe - fin XIIIe siècle

ETTIEN Comoé Fulbert
Enseignant-chercheur, Département d'Histoire
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa
Email : fulettien@yahoo.fr

Résumé

Cet article étudie la question de la propagande autour de la croisade. Cette étude utilise le champ lexical de la rhétorique. Celle-ci présente la rhétorique comme un outil stratégique de communication pendant la croisade. Son utilisation est d'ordinairement le fait des clercs et des laïcs au service des cours royales. Lesquels s'intéressèrent au vocabulaire de la croisade dans leur production livresque. Dans cet article est mis en relief l'aspect particulier de la persuasion du discours de propagande lors de leur prédication pour la croisade. Le développement de cet aspect prend en compte les croisés occidentaux notamment des royaumes de France, d'Angleterre et du Saint empire germanique

Mots- clés : Rhétorique-propagande -prédication- persuasion -croisade

Abstract

This article attempts to conduct a study on the issue of propaganda around the topic of crusade. This analysis uses the lexical field of rhetoric. She presents rhetoric as a strategic tool of communication around the question of crusade. This use is made by clerics and lay people in the service of the royal courts. These clergy and lay people have more or less had to take an interest in the vocabulary of the crusade in their book production. In this article we develop the aspect of the persuasion of the propaganda speech during their preaching of the crusade. This development takes into account the Western crusaders including those of the kingdoms of France, England and the Holy Germanic Empire.

Keywords :Rhetoric- propaganda- preaching- persuasion- crusade.

¹ Les universitaires au début des années soixante, mentionnent deux conceptions extrêmes de la rhétorique : « l'une, celle de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, voit dans la rhétorique l'art d'argumenter, et cherche ses exemples surtout chez les orateurs, religieux, judiciaires, politiques, voire chez les philosophes. L'autre, celle de Morier, G. Genette, J. Cohen, et alii, font de la rhétorique l'étude du style, et plus particulièrement des figures. Pour les premiers, la rhétorique vise à convaincre ; pour les seconds, elle constitue ce qui rend un texte littéraire. Voir Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique*, 2013, Paris, PUF, pp. 3-4.

Tous les discours ne sont pas des rhétoriques. Les principaux discours rhétoriques sont : la plaidoirie, la harangue politique, le sermon, le tract, le placard publicitaire, le pamphlet, la fable, la lettre de demande, l'essai, le traité de philosophie, de théologie ou de sciences humaines, le drame, le roman, le poème satirique ou élogieux.

Introduction

La croisade est une thématique qui suscite des polémiques entre les spécialistes de la question. Elle est un terreau fertile pour l'expression de la propagande royale. Cette propagande est l'une des pratiques des rhéteurs dont la verve nourrit des réactions souvent teintées d'émotivité. Cet exercice de communication a droit de cité au cours des croisades. Il prend en compte l'appréciation de l'environnement des croisés au moment où ces derniers entament leur expédition lointaine. En France, avec l'avènement de la croisade, les pratiques de propagande s'invitent dans la sphère des croisés. Partir en croisade relève de la capacité d'organisation dans laquelle la communication occupe un rôle important. Ainsi, avant d'entreprendre leur périple de croisés, les rhéteurs au service du pouvoir temporel ou du pouvoir spirituel s'adonnent à cet exercice de communication fondé sur l'utilisation du discours de propagande centré sur la croisade. Cette communication donne lieu à des prédications tous azimuts aussi bien en plein air que dans des lieux clos. Les prédicateurs de la croisade se retrouvent toujours au-devant d'un auditoire qu'ils doivent chercher à persuader, à convaincre par l'utilisation de l'art de la rhétorique.

Leur pratique est mieux connue par l'étude des sources en rapport avec les croisades des détenteurs du pouvoir temporel notamment celles des rois et empereurs. Dans cette production scientifique, quelques extraits issus des *Grandes chroniques de France* sont utilisés comme source principale. En exploitant ces sources, il s'agit d'insister sur la question de la rhétorique dans les pratiques communicationnelles au cours des différentes croisades. Selon Olivier Reboul (2013, pp. 3-4), « *la rhétorique est l'art de persuader par le discours.* ». Cette persuasion par le discours a été une pratique courante des chroniqueurs notamment des clercs et des laïcs au service des rois de France, d'Angleterre et de l'empire romain germanique.

Dans cet article, il s'agit également d'un essai d'explication des techniques voire des méthodes employées par ceux qui ont eu à écrire sur la thématique de croisade. Leurs témoignages sont consignés dans des sources multiples et éparées dont quelques références se retrouvent dans la compilation intitulée « *Les Grandes Chroniques de France* ».

À partir de la croisade de Louis VII, le royaume de France devient l'une des plaques tournantes de la propagande de croisade en Occident. C'est dire que cette propagande a été l'un des éléments majeurs de la diffusion de l'idéologie politique, militaire et religieuse des rois, des empereurs occidentaux au nombre desquels figurent ceux de la France, d'Angleterre et du Saint empire germanique. Cette politique de propagande utilise le champ lexical de la rhétorique dans l'expression de leur volonté de réalisation de leurs projets de croisades. Son expression est souvent l'apanage de leurs favoris au nombre desquels on dénombre des chroniqueurs, des historiographes clercs ou laïcs. Ces deux types d'écrivains sont alertes dans l'art de persuader et de chercher à convaincre par le discours, par la manipulation surtout de la sensibilité religieuse.

Qui sont les protagonistes du discours de propagande de croisade ? Comment l'intègrent-ils à leur stratégie rhétorique ?

La réponse à ces interrogations nous amène à présenter les acteurs du discours de propagande avant de dévoiler la rhétorique et la propagande royale de croisade.

1. La typologie des rhéteurs des croisades royales

Plusieurs érudits ont consacré leurs productions livresques à la thématique de croisade. Parmi eux, deux catégories d'écrivains se distinguent : d'un côté les clercs séculiers et de l'autre, les clercs réguliers. Ce sont des acteurs majeurs de la propagande des croisades royales. Ils les réalisent en utilisant la rhétorique comme moyen d'expression voire de communication. Cette rhétorique exploite la fibre ou la sensibilité religieuse notamment celle du christianisme.

1.1. Le clergé séculier

Dans cette catégorie de propagandistes, on dénombre les cardinaux, les archevêques, les évêques, les prêtres etc... Ils constituent la charnière centrale de la propagande autour de la question de la croisade. Ils représentent le plus souvent la papauté auprès des cours royales. En cette qualité, ils relaient sa politique auprès des souverains. Ils utilisent des harangues teintées de christianisme pour amplifier la propagande de croisade dans la mentalité des rois et de leurs administrés. Cela se perçoit dans les mots et expressions du vocabulaire de croisade qu'ils utilisent dans leurs différentes productions. Cette utilisation concourt à la mobilisation de ressources nécessaires pour la participation effective à la croisade. Par exemple, lors de la première croisade de Louis IX, Eudes de Châteauroux, cardinal coopté par la papauté pour prêcher cette expédition royale, produit plusieurs sermons dans lesquels il fait montre de ses qualités d'orateurs. Dans ses sermons ponctués de figures de styles, il veut transformer son auditoire en une armée de pèlerins pour la cause de la croisade en Terre sainte. Selon cet orateur, au cours de cette expédition, les clercs et les religieux s'occupent de son aspect spirituel. Il l'exprime par « *c'est en effet dans les congrégations religieuses qu'on retrouve ces chevaux* »². Ici le mot « chevaux » renvoie aux religieux parmi lesquels figurent les clercs chargés de guider et de soutenir spirituellement les combattants par des prières au cours de ce voyage vers la terre sainte.

Cette capacité à la persuasion de l'auditoire avant la croisade a été la méthode la plus prisee par les rois croisés à travers les productions livresques de leurs clercs séculiers. Ces clercs sont partie prenante de la prédication et de l'exhortation à la croisade. Ces hommes se servent de ces techniques de communication (prédication et exhortation) à fond dans leur politique de conscientisation, de mobilisation, de recrutement d'hommes valides et dont la mentalité reste favorable à la réalisation de la croisade.

Quelques aspects de cette utilisation ont été mis en évidence lors de la première croisade du roi de France Louis IX : Eudes de Châteauroux en fut le principal prédicateur. Ce légat, cardinal au moment des faits, a consacré plusieurs sermons à la croisade de ce roi. Ses sermons ont été un des aspects de l'étude menée par Alexis Charansonnet lors de ses recherches. Sur la question de la prédication de la croisade, Alexis Charansonnet met en avant rôle joué par ce légat, Eudes de Châteauroux, dans la mobilisation des ressources nécessaires à la croisade. Dans son explication, il se sert de la parole comme technique d'expression rhétorique pour essayer de persuader et de convaincre son auditoire. Cette technique a les effets escomptés quand on se réfère au déferlement de croisés à la suite de leur roi. Sa méthode d'approche permet au roi de France, Louis IX d'être plus tard, escorté par un nombre important de serviteurs lors de sa première croisade. De même, le roi de France Louis VII, premier roi de France à s'engager dans une croisade eut recours à la rhétorique pour asseoir sa politique envers la Terre sainte et les lieux saints. Il en fut de même de tous les autres rois et empereurs en Occident ayant participé effectivement à une croisade.

Ces types de discours feutrés de communication et de propagande politique, religieuse puis militaire sont la conséquence le plus souvent de la prise de conscience par l'auditoire des dangers qui l'environnent et qui menacent le christianisme aussi bien en Occident qu'en Orient. C'est dire que ces discours se posent comme des techniques rhétoriques savamment orchestrées par les tenants du pouvoir. En France, on peut citer les exemples du prêtre Guillaume le Breton sous le règne du roi Philippe Auguste lors de ses préparatifs pour la croisade. Ce prêtre nous informe à travers sa chronique, sur l'état d'âme du roi Philippe Auguste quand il apprend le désastre intervenu en Terre sainte. Il lève également un coin de voile sur les circonstances qui entourent la décision du roi d'aller en croisade. Selon lui :

² Cf. Alexis Charansonnet, *L'université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190-1273)*, thèse soutenue sous la direction de Nicole Bérou, Université de Lyon 2, 2001, note infrapaginale N° 520.

[le roi Philippe Auguste] souffrit que Saladin, le tyran d’Egypte et de la Syrie, détruisit la ville sainte et emportât même le bois de la croix très sacrée, et, mettant à mort tous les serviteurs du Christ, ravageât toute la terre de Dieu consacrée par le sang précieux de son fils, lorsqu’il voulut mourir pour le salut du monde.

Le roi Philippe s’associa du fond de son cœur à cette perte commune à tous les Chrétiens, et s’affligea profondément de voir les lieux saints ainsi maltraités et le culte de Dieu tombant en décadence. Il résolut alors d’aller visiter le sépulcre du seigneur, fit voir par des signes extérieurs de quelle ardeur son âme était intérieurement embrasée. A [son] exemple, les grands et les comtes, et les ducs et les chevaliers d’un moindre rang et beaucoup d’hommes du peuple, formant les mêmes vœux, se hâtèrent pareillement de se revêtir du signe de la croix. Un même désir, une même ardeur, un même amour les animait tous à voler au secours de la Terre Sainte³.

Cette décision royale fait l’effet boule de neige dans la mesure où sa décision de partir en croisade entraîne celle de ses féaux au sein de son royaume dont des collaborateurs directs et des « hommes du peuple ». C’est dire l’attrait qu’exerce le récit du prêtre Guillaume le Breton dans la politique ainsi que sur la psychologie des rois de France à cette époque. En s’exprimant ainsi, le chroniqueur joue sur la sensibilité émotionnelle de son auditoire pour obtenir son ralliement à la cause du christianisme menacé d’extinction en Orient.

Dans la perspective de croisade, le clergé séculier s’exprime par le canal de la parole comme technique communicationnelle persuasive. Il procède par des prédications ponctuées de sermons au moyen de dialogues directs entre lui et son auditoire. Tout ceci se construit à partir d’une argumentation percutante qui met souvent à nu le cynisme et la cruauté des actes perpétrés sur les chrétiens orientaux. Ce sont ces techniques et méthodes que le clergé séculier emploie pour véhiculer son message auprès d’éventuels croisés. Qu’en est-il du clergé régulier ?

1-2. Le clergé régulier

Le rôle du clergé régulier est connu dans le phénomène de croisade à partir des injonctions qui lui sont faites le plus souvent par la papauté. De connivence avec les acteurs du pouvoir temporels en Occident, la papauté s’identifie comme un acteur incontournable dans le processus d’exhortation à la prise de la croix. C’est pourquoi elle n’a de cesse d’appeler ses représentants au sein des cours royales à user de stratégies pour convaincre les tenants du pouvoir afin de participer à la croisade. Au nombre de ces représentants, se trouve le clergé régulier dont l’une des figures de proue est l’abbé Saint Bernard de Clairvaux. Cet abbé s’illustre par ses véhémentes et incisives prédications notamment lors de son sermon à propos de la croisade à laquelle participe plus tard le roi de France Louis VII. Ce sont ses prédications qui permettent pour la première fois à un roi de France, en tant qu’institution politique, de prendre part à une croisade : Louis VII. Cette attitude de la royauté est révélée par Eudes de Deuil, chapelain du roi au cours de cette expédition. Il le signifie à travers quelques éléments empruntés au vocabulaire de la rhétorique. Il affirme :

l’an du verbe incarné 1146, le glorieux roi des français et duc d’Aquitaine ; Louis, fils du roi Louis, étant âgé de 25 ans, et afin de se rendre digne du Christ, portant sa croix à Vézelay [Bourgogne] le jour de Pâques [31 mars], entrepris de marcher à la suite du seigneur. Le jour de la Nativité qui avait précédé comme ce roi très pieux tenait sa cour à Bourges ayant à dessein appelé plus généralement que de coutume auprès de sa couronne tous les évêques et les grands du royaume ; il leur révéla le secret de son cœur ⁴.

³ Guillaume le Breton, 2004, *La Philippide, (épopée de Philippe Auguste)*, traduit du latin par François Guizot éditions Paleo, France, p. 63 et p. 64.

⁴Eudes De DEUIL, 2004, *Histoire de la croisade de Louis VII*, traduite du latin par François Guizot, Paléo, p.15.

Bernard de Clairvaux, dans un discours sublimé, se pose comme le régulateur de la conscientisation de son auditoire dans le cadre de la prise de la croix. Il s'exerce à la manipulation stratégique de la parole au moyen de discours emphatique. Par exemple, le contenu de son discours qui finit par décider des barons du roi de France Louis VII à l'accompagner à la croisade. Dans son adresse, l'abbé fait savoir ceci : « le discours que je vous adresse concerne une affaire du Christ dans lequel réside notre salut. [...] Telle est la raison qui, maintenant, me fait vous écrire, afin de pouvoir par cette lettre vous atteindre tous » (J. Flori, 2012, p. 411). Le contenu de ce sermon sous forme de lettre remobilise son auditoire sur la question de l'héritage du Christ mis à mal en Orient. Ce discours contribue à trouver des adeptes et des moyens financiers en vue d'accomplir le vœu de croisade de son souverain qu'est Louis VII. Dans cette perspective l'Abbé Bernard se rend auprès de l'empereur germanique afin de le persuader à prendre la croix. Ce déplacement de l'abbé en terre d'empire enregistre des résultats escomptés dans la mesure où l'empereur germanique se retrouve plus tard en compagnie des croisés en direction de la Terre sainte et des lieux saints. Même si Bernard ne nous livre pas exactement le contenu de sa conversation avec l'empereur, nous pouvons conjecturer que l'abbé utilise la parole pour solliciter l'empereur à prendre la croix.

C'est ce type de stratégie de communication qu'ont utilisés les favoris des souverains en France, en Angleterre et dans le saint empire lors des croisades qui les ont associés. Ils se servent de la persuasion par le discours dans les explications qu'ils donnent de leurs croisades ou tentatives de croisades. Leurs explications exploitent le vocabulaire issu du registre de la rhétorique en prenant pour centre d'intérêt les actions de ces souverains occidentaux et celles de leur entourage lors des croisades auxquelles ils ont plus ou moins participé. Au regard, du mouvement de foule qu'a suscité la croisade, on conclut que leurs discours semblent avoir eu les effets escomptés par leurs différents mandants. Par ces discours, ils ont pu se procurer les outils et les ressources nécessaires aussi bien humains que financiers pour la réalisation des croisades auxquelles ils ont effectivement participé.

Dans son sermon, Bernard de Clairvaux se joue de termes et expressions bien choisis pour exhorter l'auditoire et le convaincre à se rendre favorable à la prise des armes en vue de sa participation à la croisade. Cette prise des armes débouche plus tard sur sa présence effective à la croisade royale. L'abbé Bernard dans son sermon, révèle les massacres perpétrés sur les chrétiens en Orient et demande à son auditoire d'exercer un droit de coercition pour arrêter ces atrocités. Il l'exprime à travers :

(...) les ennemis de la croix ont relevé leur tête sacrilège et ont dépeuplé, du tranchant de leurs épées, la terre bénie, la terre de la promesse. Bientôt, si nul ne leur résiste, ils se rueront même dans la cité du Dieu vivant, ils y détruiront les témoignages de notre rédemption, ils pollueront les lieux sanctifiés par le sang pourpre de l'agneau immaculé (J. Flori, 2012, p. 410).

Par cette maxime, Bernard de Clairvaux cherche à persuader et à séduire par la parole. Pour cela, le clerc joue sur la psychologie de son auditoire en diabolisant les actions de l'autre qu'il qualifie d'« ennemi » à « tête sacrilège » qui se transforme en un pollueur des lieux saints.

Chez les rois croisés de France, l'utilisation de la rhétorique lors de la croisade atteint son paroxysme sous Louis IX. Ce roi s'en sert à deux reprises pour construire sa propagande autour de la question de croisade. La première en 1248 et la seconde en 1270. Cette sollicitation se constate dans les différents récits de croisades faits par ses historiographes comme les clercs réguliers Guillaume de Nangis, Geoffroy de Beaulieu, Vincent de Beauvais... Par exemple, Vincent de Beauvais, dominicain s'intéresse à croisade de Louis IX. Dans son ouvrage intitulé le « *Speculum Historiale (miroir de l'histoire)* », il consacre à la question de la croisade au moins deux livres (XXIII et XXXI) avec un accent particulier sur le récit de la première croisade de Louis IX. C'est dire que dans leurs œuvres, ces clercs-auteurs interrogent le répertoire de la rhétorique pour faire ou expliquer le désir de croisade du roi à travers la propagande. Ce recours à la rhétorique aboutit plus tard à la prise de la croix par le roi et par certains de ses subalternes. Il met en avant l'influence de la rhétorique par

l'argumentaire élogieux qu'ils développent lors de leurs missions de prédication de la croisade. La prédication est fondée sur une communication orale au moyen de discours incisifs qui révèlent l'orientation de la politique royale française autour de la question de croisade. Ces types de discours constituent des prétextes à partir desquels les chrétiens opprimés comme ceux d'Orient reçoivent l'aide de leurs coreligionnaires Occidentaux surtout français.

C'est dire que, tous ces rois ont eu recours d'une manière ou d'une autre à la rhétorique de persuasion par la parole quand il s'est agi de construire leur propagande de croisade. Le mode opératoire de cette construction s'opère de connivence avec l'élaboration du projet de croisade royale. Cette élaboration assigne différentes missions aux prédicateurs au nombre desquels le clergé régulier détient une place de choix. Cette propagande place la manipulation au centre de l'argumentaire qu'ils développent. Cet argumentaire tourne autour de la persuasion rhétorique. Cette parole est le plus souvent chargée de mots évocateurs notamment l'utilisation des verbes et des groupes de mots qui impliquent le mouvement, l'action : aller, délivrer, secourir, massacrer, effectuer le voyage, outre-mer etc.... ils intiment à la limite l'ordre à leurs différents auditoires. Elle est par endroit chargée d'émotivité notamment quand il s'agit de fustiger les actions des envahisseurs des chrétiens en Orient. En effet, le prédicateur dans ses prêches insiste sur la souffrance des chrétiens orientaux. Cette insistance suscite de l'émotion au sein de l'assemblée et la conduit à réagir en se portant volontaire pour la cause des chrétiens d'Orient. Les chroniqueurs font souvent référence à elle quand il s'agit de persuader leur auditoire en vue de la prise de la croix.

Dans cette perspective, le mot rhétorique et ses dérivés rhétoriciens, rhétoriciens, rhéteurs constituent l'épine dorsale de leur politique de prédication à travers le plus souvent des discours "enflammés". Par exemple, le discours qui soutient le sermon⁵ de Bernard de Clairvaux lors de la prédication de la croisade à laquelle le roi de France Louis VII participe. Nous en donnons quelques extraits :

de leurs bouches, ô douleur ! ils insultent le sanctuaire de la religion chrétienne et ils se préparent à envahir et souiller la couche même sur laquelle, pour nous, notre Vie s'est endormie dans la mort.

(...) Mais tu as, ô vaillant chevalier, tu as, toi qui es un guerrier, un lieu où tu peux combattre sans péril, où vaincre apporte la gloire et où mourir est un gain »(J. Flori, 2012, *Op. cit.*, p. 411 ; p. 413).

Le clerc Bernard joue sur la sensibilité de son auditoire en stigmatisant les actions des musulmans sur les chrétiens en Orient. De plus, le prédicateur encense ceux dont le rôle premier est de combattre, c'est à dire les guerriers. Il le fait à travers la prononciation de mots comme « ô vaillant chevalier, (...) toi, qui es un guerrier (...).

La diffusion de tels propos conduit inexorablement à une réaction de ceux à qui s'adresse le rhéteur. Ce sont de tels discours soutenus par des mots ou groupes de mots encenseurs comme « ô vaillant chevalier, toi qui es un guerrier » qui sont relayés dans les sermons des chroniqueurs favorables à une réaction des chrétiens Occidentaux face aux atrocités que subissent leurs coreligionnaires en Orient.

Recevoir de l'aide passe par une communication réussie à travers la persuasion rhétorique des clercs réguliers lors de leur explication des difficultés que rencontre le christianisme latin aussi bien en Orient qu'en Occident. Cette éloquence rhétorique demande des dispositions particulières dans l'approche de la question de croisade. C'est dire qu'aller en croisade obéit à la mise en place d'un processus préparatoire soldé *in fine* par l'engagement puis le départ.

⁵ L'intégralité de ce sermon se retrouve traduit dans l'ouvrage de Jean Flori, *Op-Cit.*, p. 410-414.

2. Rhétorique et propagande royales de croisade

La rhétorique apparaît dans les récits de croisades des rois occidentaux à partir de leur engagement dans ce mouvement de population le plus souvent en direction de la Terre sainte et des lieux saints. Son apparition découle des procédés ou techniques employés par leurs biographes, leurs historiographes.

Ils contribuent à la manipulation de la propagande royale autour de la question de croisade. En France, ce rôle de manipulateur débute avec l'implication de Louis VII dans les croisades. Par cette implication, la royauté française s'invite dans l'exploitation du registre du discours persuasif. Dès lors, l'utilisation du champ lexical de la rhétorique constitue l'un des aspects majeurs de la politique de croisade des rois de France. Elle est la résultante de leur implication dans la construction de la propagande de croisade. Quels sont ces procédés ou techniques ? Comment interviennent-ils dans la manipulation de la croisade ?

2.1. Stratégies persuasives

C'est l'une des techniques les plus usitées dans la manipulation de l'idéologie de croisade en Occident. Par cette technique, les historiographes royaux essaient de retracer les péripéties ayant entouré l'élaboration et la conduite de la croisade par leurs mandants respectifs. En France, les croisades des rois ont souvent été étudiées sous le prisme de la valorisation de leurs actions au cours de ces expéditions religieuses à caractère militaire. Cette valorisation cadre avec l'utilisation de la notion de persuasion au cours de ces pérégrinations vers la Terre sainte et les Lieux saints.

La tenue des croisades exige une période de préparation ponctuée par des moments de mobilisation, de recherche de moyens adéquats à leur entreprise. Cette recherche utilise par endroit le champ lexical de la rhétorique pour pouvoir acquérir les outils et les ressources nécessaires à la réalisation de leur vœu de croisades. Dans cette perspective, les chroniqueurs royaux se lancent dans des harangues mieux des propagandes politiques dont l'objectif principal est d'amener leur auditoire à épouser l'idée de croisade du souverain. Pour se faire, ils utilisent des procédés tirés du répertoire de la rhétorique pour mettre en exergue la nécessité d'un déplacement en Terre sainte dans le but de secourir des coreligionnaires en détresse. Par exemple, la production de libelles, de sermons, de harangues politiques en faveur de la croisade par les représentants du pouvoir spirituel au sein des cours princières.

Cette production leur est dictée par leurs mandants qui aspirent répondre favorablement aux sollicitations des Chrétiens d'Orient. Ces chroniqueurs amplifient auprès de leur auditoire le contenu de message adressé par les chrétiens d'Orient aux souverains surtout à ceux de France. Leurs implications sont révélées par les chroniqueurs royaux qui ont eu à s'intéresser au phénomène de croisade de leurs mandants. En effet, c'est par leurs productions livresques qu'on connaît mieux les différentes actions entreprises par ces souverains français lors des croisades. Cette utilisation se traduit dans leur politique de propagande en faveur de cette idéologie. Cette manipulation place non seulement la royauté française au centre des débats autour de la question de la croisade mais également elle la maintient dans une réflexion perpétuelle pour la recherche de solutions idoines aux maux qui minent la chrétienté latine surtout en Orient. Les exemples des rois de France Louis VII, Philippe Auguste puis de Louis IX donnent une idée de ce qu'a représenté la manipulation de la croisade dans les chroniques royales. Sous ces trois rois, la France est de plus en plus citée dans l'apologie de la croisade. C'est dans cette perspective que l'historien français Jean Longnon, affirme que « *le mouvement des croisades fut essentiellement un mouvement français* » (M. A Nielen-Vandevoord, 1998, p. 97). Pour mieux se faire entendre, les rois croisés de France ou ceux désireux

de l'être, initient par le biais de leurs favoris, des rencontres au cours desquelles ils font savoir leur décision de participer à la croisade.

Dans leurs discours, ces favoris des rois français, par des procédés dont ils détiennent seuls le secret, parviennent à convaincre et à exhorter les hommes en âge de prendre les armes, à participer à la croisade. Par exemple, à travers l'œuvre du chroniqueur Eudes de Deuil, lors de la croisade de Louis VII, par la dextérité dans le maniement de la parole par l'abbé de Bernard de Clairvaux, on constate un déferlement important d'adhésions de croisés à la cause de la croisade à laquelle participe le roi de France Louis VII. Le chroniqueur l'exprime par : « *Alors l'abbé [Bernard de Clairvaux], portant un esprit intrépide caché sous un corps délicat et comme à demi mort, vola en tous lieux pour prêcher, et en un peu de temps les croisés se multiplièrent en un nombre incalculable* »⁶.

Cette exhortation les conduit à s'engager le plus souvent aux côtés de leurs souverains dans leur perspective de croisade. C'est dire que les chroniqueurs royaux ont été incontournables dans la propagande royale sur la question des croisades. Qu'ils soient clercs ou laïcs, ces chroniqueurs dénoncent l'iniquité dans leurs différentes œuvres en insistant sur « (...) *la douleur et la persécution qui estoit avenue sur la crestienté d'oultre mer [...]. Salladin, (...) avoit pris les chastiaux, les cités et la terre des crestiens (...), avoit tué une grant partie des frères du temple, des princes et des prelas du pays, et la Sainte-Croix prise (...)* »⁷. Ces mots ou groupes de mots empruntent d'une manière ou d'une autre, le registre de la persuasion. Les exemples extraits des œuvres d'Eudes de Deuil⁸, chapelain de Louis VII lors de sa croisade et de celles de Rigord (E. Carpentier ; G Pon et Y. Chauvin, 2006), l'un des biographes de Philippe Auguste, nous édifient dans ce sens. Il en est de même de Joinville lors de la première croisade de Louis IX. Chez ces chroniqueurs, l'utilisation du champ lexical de la persuasion apparaît lors des grandes assemblées qui précèdent l'entrée en croisade de leurs différents souverains.

Mais, le plus souvent ce sont les papes ou leurs représentants qui sont chargés de prêcher les croisades royales françaises. On en veut pour preuve la prédication réalisée lors des croisades de Louis VII (Bernard de Clairvaux), de Philippe Auguste, (Guillaume de Champagne ou Guillaume aux Blanches-mains ou Guillaume de Blois, légat en France), Louis IX (Eudes de Châteauroux pour la 1^{ère} croisade du roi Louis IX), etc...

Ces prédications ont pour but essentiel de convaincre en vue de pousser l'auditoire à l'action. Ces différentes autorités religieuses exploitent à bon escient la persuasion dans les différentes encycliques et sermons qu'ils réalisent à la faveur de la croisade des rois. Elles le font dans les encycliques lorsque c'est le pape et dans les sermons lorsqu'il s'agit des religieux non papes mais que le pape a cooptés de la prêcher. Selon Béatriz Marcotegui (2017, p. 127), les prédicateurs s'efforçaient pour que leurs messages puissent être compris par leurs auditeurs, et utilisaient pour cela différentes stratégies mnémotechniques et des outils pédagogiques. La finalité du sermon n'était pas de prononcer de beau discours mais d'être efficace et compréhensible par les gens de formation humble.

Le Sermon de Bernard de Clairvaux s'inscrit dans ce contexte d'efficacité et de compréhension. Bernard de Clairvaux se sert de la technique persuasive notamment l'utilisation d'un style déclamatoire fait de phrases interrogatives et déclaratives à travers son sermon lors de sa prédication de la deuxième croisade. Bernard l'exprime par : « *Qu'allez-vous faire vaillants hommes ? Qu'allez-*

⁶ Eudes De DEUIL, 2004, *Histoire de la croisade de Louis VII*, traduite du latin par François Guizot, Paléo, pp. 17-18.

⁷ *Les Grandes Chroniques de France* éd. Paulin Paris, t. 4, p. 55.

⁸ Odo of Deuil, 1947, *De profectone Ludovici VII orientem: the journey of Louis VII to the East*, edited with an English translation by Virginia Gingerick Berry, W.W Norton & company. ING. New-York, 148p.

Eudes ou Odon de Deuil a été le chapelain du roi croisé Louis VII. Son œuvre a été plusieurs fois traduite. Dans cet article, nous utilisons la version la plus actualisée (plus moderne). Elle a été réalisée par l'historienne américaine Virginia Gingerick Berry. Elle a l'avantage d'une présentation plus scientifique car elle met en page paire le texte latin puis en page impaire sa traduction en anglais.

vous faire serviteurs de la croix ? Allez-vous livrer aux chiens ce qui est saint, et jeter ces perles aux porceaux ? (...) ». Plus loin, il ajoute que « *[ceignez-vous vaillamment vous aussi et prenez les armes bienheureuses par zèle du nom chrétien. [...]*

Prenez l'un et l'autre le signe de la croix et vous y gagnerez le pardon de tous les péchés que vous aurez confessés d'un cœur contrit » (J. Flori, 2012, p. 411).

La conséquence directe d'une telle propagande, est la participation à la croisade de plusieurs personnes au sein de son auditoire. Le chapelain de Louis VII, roi de France, Eudes de Deuil, le signifie par :

le roi reçut [...] la décoration de la croix, qui lui était envoyée par le souverain pontife, beaucoup de grands la reçurent avec lui [...].

Alors l'abbé, [...] vola en tous lieux pour prêcher, et en peu de temps les croisés se multiplièrent en un nombre incalculable⁹ ».

Contrairement à Eudes, le chroniqueur Rigord, nous fait savoir que le roi de France Philippe Auguste se décide d'aller en croisade après la visite à sa cour de deux des trois¹⁰ envoyés des autorités chrétiennes de Jérusalem. Ces derniers lui peignent la situation inconfortable et intenable dans laquelle baignent les chrétiens d'Outre-mer avec l'invasion sarrasine. Suite à cet entretien et conformément à la réunion de Vaudreuil¹¹ dans le courant de la fin avril au début du mois de mai 1185, Philippe Auguste, malgré quelques hésitations, mobilise tout son royaume à la cause de l'Outre-mer. C'est dire que le départ du roi de France Philippe Auguste pour la croisade résulte du caractère séducteur et convaincant du discours des émissaires orientaux à sa cour.

Si l'on se réfère à l'auteur des *Grandes Chroniques de France*, on peut affirmer que lors de la croisade de ces deux souverains français, (Louis VII et Philippe Auguste), l'utilisation du discours persuasif a été non seulement l'épicentre de la politique royale mais également elle a été l'un des ferments favoris de leurs biographes et historiographes. Sous Louis VII, on note son expression notamment chez le prédicateur Bernard de Clairvaux. Elle s'opère à travers le compte rendu que fait l'auteur des *Grandes Chroniques* de la situation intervenue en 1144 à Edesse. Il le signifie en ces termes¹² :

En cel an maimes, avint trop granz mechiés à toute la chrestienté en la terre d'outre-mer, ou royaume de Jerusalem, car li Turc s'émurent a trop grant gent et pridrent par force une noble cité qui a non Roches¹³ qui estoit en la main des chrestiens. Mais totevoies ne fu ce pas sanz grant perte et sanz grant occision de lor gent. Et por la prise de cele cité s'enorguelirent à merveles et menacierent à occirre toz les chrestiens de cele contrée¹⁴. La novele de cete dolor vint en France juques au roi Loois; et por l'amor dou Saint Esperit dont il estoit espirez, ot moultgrant dolor de cete mésaventure, si com il

⁹ Eudes de Deuil, *Histoire de la croisade de Louis VII*, traduite du latin par François Guizot, Paléo, mai 2004, p. 17 et p.18.

¹⁰ Ces trois envoyés sont : Héraclius, patriarche de Jérusalem de 1180 à 1191. Roger de Moulins est prieur de l'Hôpital pour l'Outre-mer de 1177 à 1187. Arnaud de Torroja est grand-maitre du Temple depuis 1180. Il est mort en chemin à Vérone le 30 septembre 1184.

¹¹ Cazal, « the Tax of 1185 » p. 385-392, note p. 390, écrit qu'un concile général s'est tenu à Paris au mois de Janvier, puis que le patriarche de Jérusalem s'est rendu en Angleterre au près du roi Henri II pour persuader le roi de se croiser et de marier un de ses fils à l'héritière de Jérusalem. Un concile se tient à Clerkenwell en mars. Puis le souverain et le patriarche passèrent la Manche et rencontrèrent Philippe Auguste à Vaudreuil, à la fin d'avril début mai 1185: les demandes du patriarche ne furent pas entendues, mais les deux rois promirent d'envoyer une grande aide à la Terre Sainte.

¹² *Historia gloriosi régis Ludovici*, éd. A. Molinier, chap.x.cité dans *Les Grandes Chroniques de France*, éd. Jules Viard, p. 8.

¹³ Latin: « Edessam urbem », c'est donc la ville d'Edesse qui fut prise par les Turcs au mois de décembre 1144.

¹⁴ Le royal ms. 16 G VI ajoute en note : « Les nouvelles de ceste desconfiture furent denoncées jusques en France, dont grant douleur raempli les cuers de touz les crestiens françois, puis vint », et le texte est ainsi modifié : « La novele de ceste dolor vint en France jusques à Orlens, au roi Looys. » cité dans *Les Grandes Chroniques de France* édition de Jules Viard tome VI, p.9.

mostra puis ¹⁵.

Ce chroniqueur adresse ce compte rendu à Louis VII et à sa cour pour leur faire part de la déconvenue des chrétiens en Orient. Son objectif premier est de convaincre le roi et sa cour à prendre conscience de la gravité de la situation en Terre sainte et dans les Lieux saints. La gravité se résume non seulement au désarroi des chrétiens face aux musulmans mais également au danger que représente le pullulement des musulmans dans cette zone autrefois profondément christianisée. La prise de conscience devrait permettre au roi et à sa suite d'arrêter ou du moins de réduire cette présence menaçante. Cette réduction n'est possible qu'avec leur prise des armes pour aller intervenir dans ces différentes localités où le christianisme est en panne.

En adressant à la cour de France ce compte rendu de l'analyse de la prise d'Edesse, le chroniqueur joue sur le mental des tenants du pouvoir royal ainsi que sur celui de leurs collaborateurs. Des termes comme « convocation d'assemblée », « prêcher la croisade », « lutter contre les ennemis du Christ, convaincre » etc... parsèment constamment leurs récits. Pour que cette attitude des chroniqueurs se traduise dans les faits, ils sont obligés d'utiliser les mots, groupe de mots et expressions issus du champ lexical de la rhétorique qui favorisent l'éveil de conscience.

Chez Eudes de Deuil par exemple, cette capacité à séduire et à convaincre par le discours se perçoit lors de l'assemblée préparatoire à la croisade du roi Louis VII. Cette assemblée constitue la charnière centrale à l'entame de sa politique de propagande relative à la croisade. En effet, elle rassemble la majeure partie des grands dignitaires de son royaume. Devant eux, le roi ou bien son porte-parole argumente dans le but de les convaincre de la nécessité d'aller lutter contre les envahisseurs en Orient. On le constate lorsque le chroniqueur affirme que :

car por cete raisom asemla-il, en cel an maimes¹⁶, granz parlemenz ou chastel de Vezelai¹⁷ et là fit venir les arcevesques et les evesques et les abbez et grant partie des barons de son règne. Là fu sains Bernarz, abbés de Clerevaus, et preecha-il, et li evesques, de la croisierie de la sainte terre de promission, (...) ¹⁸.

En même temps qu'elle constitue les prémices de l'expression du vœu de croisade de Louis VII, la prédication de Bernard de Clairvaux donne le ton à l'engagement du roi et de quelques membres de son auditoire. On comprend plus tard la participation effective de la royauté française à la deuxième croisade.

Ce passage du chroniqueur royal met en avant l'adhésion de l'assemblée au contenu de sa propagande arrimée à la prédication de l'abbé Bernard de Clairvaux. Cette réception positive constitue la preuve du caractère convaincant de ce discours. En d'autres termes, le caractère percutant de son discours a fini par séduire l'auditoire. D'où la prise de la croix par nombreux de ses collaborateurs lors de son départ pour la croisade. Elle se lit à travers : « *lors se croisa li rois Loois toz premiers, et après li la roine Alienors sa famé. Et quant ce virent li baron qui là estoient asemlé, si se croisierent tuit (...)* »¹⁹.

En somme, les chroniqueurs royaux se sont servis de mots et expressions tirés du vocabulaire de la rhétorique notamment « aller outre-mer, aller ou partir combattre, prêcher la croix ou la croisade ; vol[er] en tous lieux pour prêcher la croix, etc ». Pour ces chroniqueurs, ces vocables et expressions ont un objectif principal : persuader et convaincre par le discours leurs différents auditoires en vue de la croisade. Cette adhésion à leur discours contraint des rois occidentaux à opter

¹⁵ *Les Grandes Chroniques de France*, édition de Jules Viard tome VI, pp. 8-9.

¹⁶ Le texte latin fait connaître la date de cette assemblée; « in paschali sollempnitate ». Louis VII prit, en effet, la croix à Vézelay le jour de Pâques 1146, soit le 31 mars.

¹⁷ Vézelay, Yonne, arr. d'Avallon, ch.-l. de cant.

¹⁸ *Les Grandes Chroniques de France* édition de Jules Viard tome VI, Paris, H. Champion, p. 9.

¹⁹ *Idem*, p. 9-10

pour une politique de rapprochement dans le but de mener à bien la lutte contre l'adversaire commun. Comment s'y prennent-ils ?

2.2. La rhétorique dans la tentative de rapprochement des croisés

Narrer et comprendre la croisade reviennent à faire des incursions dans la sphère de propagande. Ces incursions entrevoient une tentative de rapprochement entre différents acteurs croisés. L'exemple des rois croisés Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion en témoigne. Ces deux personnalités politiques l'ont souvent démontré dans leur engagement à la croisade, même si, par endroit, leurs instincts rivaux ont tendance à s'exprimer et prennent par moments le dessus. Leur tentative de rapprochement est révélée dans les œuvres en rapport avec la croisade à laquelle ils ont pris une part active.

La croisade constitue par endroit un trait d'union entre eux. Ce trait d'union sous-entend qu'ils se sont mis d'accord afin de faire taire leur discorde. Cette entente contribue à montrer une certaine osmose entre ces rois Occidentaux dans leur combat contre les assiégeants de leurs coreligionnaires en Orient. Pour la matérialiser, ces deux rois scellent la paix par des actes de dévotion et de piété. En effet, ils font ériger une croix et construire une église. C'est Primat, chroniqueur et moine de l'abbaye de Saint Denis, auteur des *Grandes Chroniques de France* qui le révèle lorsqu'il affirme que: « *et en remembrance de cele croiserie, firent li dui roi drecier une croiz en la place et fonder une église par grant dévotion. Ensemble fermèrent aliances qui toz jors mais dévoient durer. Si apelerent cele place Saint Champ por ce que il estoient signié du signe de la sainte Croiz* ». ²⁰

De plus, la croisade comme ciment du rapprochement entre ces deux rois se démontre encore lors de la prise de la croix. Selon l'historien Jean Richard, Philippe Auguste et ses barons de concert avec le roi d'Angleterre prennent « (...) *la croix le 21 janvier 1188* » ²¹. Aussi, des chroniqueurs construisent-ils des discours emprunts de prêches aux allures de réquisitoires contre les ennemis du christianisme. Ce type de prêches ont pour but essentiel de pousser l'assemblée à l'action. Par exemple, dans son sermon de croisade, l'abbé Martin de Pairis agit sur la psychologie de son auditoire en soutenant que :

le Christ a été expulsé de ses lieux saints, de son siège, exilé de cette cité, qu'il s'était dédié à lui-même après son propre sang. O douleur ![...] (...) Ces lieux-là sont maintenant soumis à la domination de la barbarie d'un peuple profane ! O misère ! O gémissement ! O calamité extrême ! [...]

Tels sont les malheurs du Christ, qui m'obligent aujourd'hui à vous adresser par ma bouche cette supplique. Maintenant donc, vaillants guerriers, hâtez-vous de secourir le Christ, enrôlez-vous dans la milice chrétienne (...), courez rejoindre les camps bienheureux. Aujourd'hui, je vous confie la cause du Christ. Je le remets pour ainsi dire lui-même entre vos mains, afin que vous vous appliquiez à le réinstaller dans son héritage dont il a été cruellement chassé (J. Flori, *Op.-Cit.*, pp. 421-422.)

Pour ces chroniqueurs royaux et impériaux, lutter contre ces assiégeants en Orient constitue un pan important de la politique des dirigeants occidentaux dans leur désir d'expansion et de consolidation du christianisme. C'est pourquoi ces chroniqueurs insistent dans leurs analyses, explications, sur la question de l'esprit de corps entre ces dirigeants pour vaincre leurs ennemis communs en Orient.

À force d'insistance, leurs différentes prédications aux allures de pamphlets ont fini par introduire une certaine décripation dans les relations entre les souverains d'Occident notamment entre ceux de France, d'Angleterre et de l'Empire romain germanique. Leurs discours emprunts de plaidoiries

²⁰ *Les Grandes Chroniques de France*, ed. Jules Viard, tome 6, pp. 169-170.

²¹ Contribution de Jean Richard, Philippe Auguste, la croisade et le royaume dans *actes de colloques Internationaux CNRS, N°602 : la France de Philippe Auguste – le temps des mutations*, Paris, du 29 septembre au 4 octobre 1980, publiés sous la direction de Robert -Henri Bautier CNRS, 1982, p. 413.

aboutissent *in fine* à une prise de conscience individuelle des premiers responsables de ces différentes institutions politiques. Ils favorisent une certaine mise sous l'éteignoir de leur divergence pour ne se focaliser que sur ce qui pouvait les rassembler dans leur lutte contre l'ennemi commun. C'est dire que la description est une source rapprochement entre eux.

Ce rapprochement s'explique par leur engagement à participer pratiquement de façon conjointe au déroulement de la croisade. Dans cette perspective de rapprochement entre le roi anglais et français, le chroniqueur Guillaume le Breton 2004, révèle que le roi de France Philippe Auguste décide d'« [...] accorde[r] une trêve de sûreté [à Richard cœur de lion] tant qu'[il] porteras les armes pour le service de la Croix »²². Sur cette idée de rapprochement entre ces deux souverains, l'historien français Jacques Heers ajoute que Richard Cœur de Lion : « (...) s'entend avec Philippe Auguste pour faire la paix et combattre ensemble en Terre sainte » (J. Heers, 2014, p. 169). C'est dire que la question de la croisade en Terre sainte constitue par moments un trait d'union entre les souverains.

C'est sous ce prisme qu'il faut comprendre la participation de l'empereur germanique, Conrad III à la croisade à laquelle prennent part le roi de France Louis VII et aussi plus tard Frédéric Barberousse et les rois français Philippe Auguste puis Richard Cœur de Lion, lors de la troisième croisade.

Il en est de même entre le roi et ses administrés. En France, la croisade de Philippe Auguste nous renseigne sur cet aspect du rapprochement entre le pouvoir central et certaines principautés notamment celle de la Picardie. Cette principauté lui apporte son soutien dans la réalisation de son vœu de croisade. Cette croisade sous la direction de ce roi capétien draine un nombre non moins important de Picards au nombre desquels figurent « Jean 1^{er}, comte de Ponthieu, Guy de Coucy, Raoul, comte de Soissons et Philippe évêque de Beauvais²³. En plus de ceux-ci, « une douzaine de petits chevaliers les accompagnent (...) »²⁴. Cette attitude met en exergue l'importance que la principauté picarde accorde à l'idéologie de croisade. Cet engouement des Picards renforce les relations entre cette principauté et le pouvoir central français. L'élan de solidarité s'empare d'eux. Il est soutenu par les exhortations à la croisade de la papauté. Au nombre de ces exhortations, citons celles du pape Eugène III faites aux français particulièrement aux nobles et aux plus puissants de leur royaume. Ses propos sont rapportés par l'historien français Jean Richard :

la cité d'Edesse, (...) a été prise par les ennemis de la croix du Christ qui ont enlevé bien des châteaux aux chrétiens. L'archevêque de la cité, ses clercs et beaucoup d'autres chrétiens ont été tués, les reliques des saints dispersées et foulées aux pieds par les infidèles... Nous vous enjoignons au nom du Seigneur et pour la rémission de vos fautes [...] que les fidèles de Dieu, et surtout les plus puissants et les nobles s'emploient vigoureusement à s'opposer à la multitude des infidèles [...] et s'efforcent de libérer des mains de ceux-ci les nombreux milliers de nos frères captifs [...] (J. Richard, 2010, p. 169).

Bien que motivés par l'esprit de solidarité tout au long de leur périple, des frictions s'installent progressivement entre ces souverains. Elles sont dues aux questions de positionnement géostratégique au sein de l'espace chrétien en Orient. Au cours de l'expédition de Philippe Auguste et de Richard Cœur de lion, si l'on en croit l'auteur des *Grandes Chroniques de France*, le roi d'Angleterre ne fait que glaner des lauriers pendant que Philippe Auguste, roi de France subit d'importants revers qui par endroit mettent le roi dans une situation de découragement voire d'abandon de la cause de croisé. C'est sans doute, l'une des raisons de son retour précipité en France.

²² Guillaume Le BRETON, 2004, *La Philippide*, (épopée de Philippe Auguste), traduit du latin par François Guizot éditions Paléo, France, 326 p.

²³ BNF, Mns. latins 5473, f.112, 121, 128 cité dans Georges Jehel, la croisade et les Picards au XIIe siècle, parue dans *actes de colloques d'Amiens du 8 au 10 octobre 1998*, organisé par le CAHMER édité dans *Histoire médiévale et Archéologie, Questions d'Histoire - Orient et Occident du IXe au XVe siècle*, Paris, 2000, Editions du Temps, p. 17.

²⁴ Ibidem.

Une fois en France, Philippe Auguste essaie de mettre à mal les possessions anglaises en territoires français. À cet effet, il initie une politique de reconquête de ces terres anglaises au sein de son royaume. L'exemple le plus patent est celui de la conquête de la Normandie dès son retour de son pèlerinage de Terre Sainte et exploitant l'absence de Richard, son co-croisé et en violation de son serment de ne pas attaquer les territoires du roi anglais restés en Terre sainte, Philippe Auguste se met à la conquête de la Normandie. L'historien français Jean Flori (2012, p. 58) nous le révèle en ces termes : « il [Philippe Auguste] envahit la Normandie au mépris de son serment de ne pas attaquer les terres de son rival angevin²⁵ tant qu'il ne serait pas rentré de Terre sainte ». En foulant au pied son serment, Philippe Auguste sacrifie l'alliance franco-anglaise au profit de son intérêt personnel.

Conclusion

L'utilisation du registre de la rhétorique a été un facteur catalyseur dans l'implication de la royauté lors des croisades et projets de croisades. Cette utilisation découle des discours aux allures de pamphlets et de réquisitoire contre les malversations à l'endroit des chrétiens opprimés en Orient. Elle est opérée par des chroniqueurs au nombre desquels figurent des clercs séculiers et réguliers. Leurs œuvres expliquent leur stratégie rhétorique souvent associée à la diffusion de la propagande royale autour de la question de la croisade. Cette divulgation prend, par endroit, l'allure d'assemblées liturgiques si l'on se réfère à la titulature des principaux animateurs. Elle s'appuie sur le vocabulaire tiré du répertoire de la rhétorique pour expliquer le phénomène de croisade.

Les chroniqueurs construisent leurs argumentaires au moyen de discours déclamatoires et de prédications incisives. Ces argumentaires ont pour seul objectif de parvenir à conscientiser leur auditoire en fouettant leur orgueil. Cette attitude des chroniqueurs joue non seulement sur leur psychologie mais également sur leur sensibilité, leur émotivité. C'est dire que la participation à la croisade par endroit rime avec une sorte d'endoctrinement des futurs croisés.

C'est ce que les favoris des souverains croisés occidentaux se sont attelés à expliquer dans leurs différentes prédications aux allures de propagande en s'appuyant sur l'utilisation de la rhétorique de la persuasion. Elle a consisté à dénoncer au travers des discours, prêches, pamphlets etc... la condition de vie dramatique des chrétiens en Orient. Cette description lugubre et funeste de la situation des chrétiens d'Orient transforme leurs discours en d'incessants appels à l'aide.

Sources et bibliographie

Sources

BRETON Guillaume Le, 2004, *La Philippide*, (épopée de Philippe Auguste), traduit du latin par François Guizot éditions Paléo, France, 326 p.

DEUIL Eudes De, 2004, *Histoire de la croisade de Louis VII*, traduite du latin par François Guizot, Paléo, 148 p.

Dol Odo Of, 1948, *De profectioe Ludovici VII orientem: the journey of Louis VII to the East*, edited with an English translation by Virginia Gingerick Berry, W. W. Norton & company.ING. New- York, 1947, 148 p.

Les Grandes Chroniques de France éd. Jules Viard, 10 tomes.

²⁵ Richard 1^{er} d'Angleterre dit Cœur de Lion fut roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, comte du Maine et comte d'Anjou de 1189 à sa mort en 1199.

Bibliographie

CHARANSONNET Alexis, 2001, « *l'université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons du cardinal Eudes de Châteauroux (1190 ?- 1273)* », thèse soutenue sous la direction de Nicole Bériou, à l'université de Lyon II (France).

Voir site internet : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2001/charansonnet_a/download

FLORI Jean, 2012, *Prêcher la croisade : communication et propagande (XIe- XIIIe siècle)*, Perrin, 526 p.

GAUVARD Claude, LIBERA Alain De, ZINK Michel, (Dir.), 2004, *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, Puf, 2^e éd., 1548 p.

HASENOHR Gèneviève et ZINK Michel (Dir.), 1992, *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Age*, Paris, Fayard, 1506 p.

HEERS Jacques, 2014, *Histoire des croisades*, Paris, Perrin, 323p.

LE TOURNEAU, 2005, *Les mots du christianisme : catholicisme, protestantisme et orthodoxie*, Paris, Fayard, 742 p.

MARCOTEGUI Béatriz, 2007, *La transmission du message évangélique au XIIIe siècle dans « convaincre et persuader: communication et propagande aux XIIe et XIIIe siècles »*, études réunies par Martin Aurell, université de Poitiers, 724 p.

REBOUL (O.), 2013, *Introduction à la rhétorique : Théorie et pratique*, Paris, Puf, 242 p.

RICHARD Jean, 2012, *Histoire des croisades*, Paris, Pluriel, 544 p.

RIGORD, 2006, *Histoire de Philippe Auguste*, édition, traduction et notes sous la direction de Elisabeth Carpentier, Georges Pon et Yves Chauvin, CNRS Edition, Paris, 499 p.

TOUATI (F.O.) dir, 2017, *Vocabulaire historique du Moyen Age : (occident, Byzance, Islam)*, 4^e édition augmentée, Paris, 351 p.

La résistance marocaine à l'impérialisme portugais au Maghreb (1505-1578)

NOGBOU M'domou Eric
Enseignant-chercheur, Département d'Histoire
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody ,
Email : uzielnogbou2010@gmail.com

Résumé

Débutée dans la première décennie du XVI^e siècle, la résistance marocaine est une initiative des confréries religieuses nées de l'essor de l'Islam soufi. Face à l'incapacité des derniers Wattassides à contrecarrer la poussée portugaise, les *Ouléma* deviennent les défenseurs et les protecteurs de la foi islamique. Dans la première moitié du XVI^e siècle, les Saadiens reprennent le flambeau de la lutte contre l'impérialisme portugais. Leur avènement s'annonce alors comme une réponse à l'expansion ibérique. Cette résistance atteint son paroxysme le 04 août 1578 avec la défaite portugaise à la Bataille des Trois Rois. La victoire saadienne sonne donc le glas de la politique d'expansion portugaise au Maghreb.

Mots-clés : Impérialisme-Maghreb-Maroc-Résistance- Portugais.

Abstract

Begun in the first decade of the sixteenth century, Moroccan resistance is primarily an initiative of religious brotherhoods born or the rise of sufi Islam. Faced with the inability of the last Wattassids to thwart the Portuguese thrust, the *Ulema* become the defenders and protectors of the Islamic faith. In the first half of 16th century, the Saadians took up the torch of the struggle against Portuguese imperialism. The advent of the Saadians is therefore announced as a response to the Iberian expansion. This resistance reached its peak on August 4, 1578 with the Portuguese defeat at the Battle of the Three Kings. The Saadian victory marks the end of the Portuguese expansion policy in the Maghreb.

Key-words: Imperialism-Maghreb-Morocco-Resistance-Portugues.

Introduction

La question des relations islamo-chrétiennes est un thème majeur dans l'historiographie contemporaine. L'histoire des Portugais au Maroc y occupe sans doute, une place prépondérante. Pour le Portugal, la fin de la *reconquista* et la prise de Ceuta marquent le début d'une ère glorieuse, celle de l'expansion dans le monde qui a commencé par le Maroc et qui lui a valu à tort ou à raison, l'auréole de la croisade. D'où cette littérature « héroïque » du Maroc portugais, celle des chroniqueurs et voyageurs-géographes tels que Eannes de Azurara, Valentim Fernandes, Luis Marmol. Face à la poussée portugaise sur les côtes marocaines, la réaction des souverains berbères paraît ambiguë. Ce n'est que dans les premières décades du XVI^e siècle, que le Maroc entreprend la reconquête de son territoire. Cette résistance tant religieuse que politique s'inscrit dans la volonté des sultans de Marrakech de restaurer la grandeur du Maroc à l'instar des émirs almoravides, des califes almohades et des sultans mérinides dont la puissance avait dépassé les frontières du Maghreb Occidental.

L'historiographie contemporaine relative à la fin de la domination portugaise au Maroc, tend à privilégier des facteurs internes à la couronne portugaise pour expliquer le désastre lusitanien au Maghreb Occidental. Cette littérature note que la débâcle portugaise est le résultat conjugué de crises politique et économique ayant secoué le royaume du Portugal au XV^e siècle²⁶. Or, à l'analyse des sources chrétiennes et musulmanes, il en ressort d'autres facteurs plus pertinents pour élucider la déconfiture de l'empire portugais au Maroc.

L'intérêt de cet article est de mettre en exergue les causes profondes de l'échec de l'impérialisme portugais au Maghreb. Ainsi, il s'agit, dans notre analyse, de montrer que l'éveil des confréries maraboutiques et la restauration de l'autorité impériale au Maroc constituent les fondements essentiels de la fin de la présence portugaise au Maroc.

Notre étude s'inscrit dans la tranche temporelle allant de 1505 à 1578, c'est-à-dire du soulèvement du Sous à la Bataille des Trois Rois.

Les matériaux pour cette étude sont constitués de sources portugaises et de chroniques arabo-musulmanes.

Notre analyse s'articule autour de trois axes. Le premier axe est relatif à l'éveil des confréries religieuses. Le second axe analyse la reconquête du Sous et du Maghreb central par les premiers sultans saadiens. Enfin, le troisième axe met un accent particulier sur la Bataille des Trois Rois qui met définitivement fin à la présence portugaise au Maroc.

1. L'éveil des mouvements maraboutiques (1505-1511)

Les premières oppositions marocaines à l'hégémonie portugaise sont l'œuvre des confréries maraboutiques d'obédience soufite. En effet, avec le début du XVI^e siècle s'ouvre pour le Maroc une longue période extrêmement troublée. C'est l'époque où l'anarchie règne, en dépit des efforts des Wattassides pour affermir leur pouvoir. Le sud marocain échappe presque complètement à leur autorité ; les émirs Hintata, qui règnent à Marrakech, ne sont pas capables de se faire obéir au-delà de l'Atlas ; la plaine du Sous, l'Anti-Atlas et les oasis du Dra'a jouissent donc d'une indépendance de fait. Mais, les attaques ibériques accentuent l'émiettement de l'autorité impériale en favorisant les pouvoirs locaux au détriment du pouvoir central. Comme le pouvoir est d'essence religieuse et que les princes wattassides sont faibles, les marabouts voient leur influence grandir. La faiblesse du

²⁶ Sur la chute de l'empire portugais au Maroc, Voir A.H. De Oliveira et alli, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Paris, Karthala, 1998, 234p ; D. Lopes, "Les Portugais au Maroc", *Revue d'histoire moderne*, T. 14^e, N° 39 (1939), pp. 337-368 ; R. Lopez, « Les Portugais au Maroc », *Revue d'histoire moderne*, août-septembre 1939, pp. 18-122 ; R. Picard, « Les Portugais au Maroc », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 56, juillet 1937, pp. 21-26 ; V. Maghalaes-Godinho, *Histoire économique et sociale de l'expansion portugaise*, Lisbonne, 1947, 145 p.

gouvernement central, ses origines et sa politique contestables font passer le pouvoir entre les mains des marabouts qui détiennent une certaine légitimité religieuse et le moyen d'exercer une autorité sur la population. Leur piété les incite à prendre les armes contre les "infidèles". Dès lors, elles cherchent à se grouper derrière les chefs religieux qui doivent les mener à la Guerre sainte :

« Lorsque les gens du Sous se virent menacés des plus grands malheurs par les entreprises des chrétiens qui convoitaient leur pays, ils s'adressèrent à leur patron, le saint personnage Abou Abdallah Mohammed ben Mobârek²⁷ [...] Ils proposèrent ensuite au saint homme de se grouper autour de lui et de lui prêter serment d'obéissance, lui donnant ainsi l'autorité nécessaire pour gouverner les tribus et les conduire au combat contre l'ennemi »²⁸.

La guerre civile qui oppose les derniers mérinides fait intervenir dans le pays des puissances étrangères : le royaume de Tlemcen, l'émirat de Grenade, les Hafside de Tunis. C'est dans cette atmosphère qu'entrent en lice les Wattassides qui échouent dans leurs tentatives de réformes. Au lieu de s'attaquer aux Chrétiens qui consolident leurs positions le long des côtes méditerranéennes et atlantiques du Maroc, Mérinides et Wattassides s'épuisent à l'intérieur en conflits familiaux stériles. En effet, les Wattassides sont rarement considérés comme une dynastie à part entière dans l'histoire du Maghreb Occidental, étant souvent supplantés par les Mérinides dans l'énumération des principales dynasties maghrébines. Les Béni Wattas, sont des berbères Zénètes, de la branche des Béni Marin, descendants des Béni Wacin nomades cavaliers. Ils quittent le Zab et les hauts plateaux du Maghreb pour le Maghreb occidental au XIe siècle et dans le Rif au XIVe siècle. Associés aux Mérinides, ils vont peu à peu les supplanter. Les Wattassides jouissent au sein des Mérinides de nombreuses charges et dignités dont ils vont profiter pour accéder au pouvoir. Bernard Lugan (2011, p. 131) n'hésite pas à les comparer aux « maires du palais » Carolingiens . Ainsi après la mort du sultan Mérinide Abou Inan en 1358, le pouvoir effectif est exercé par les Béni Wattas qui finissent par les remplacer après l'assassinat du dernier souverain Mérinide en 1465. Proclamé sultan à Fès en 1472, Abou Abdallâh Mohamed Es Saïd surnommé « Ech-Cheikh » est pourtant loin de faire l'unanimité dans tout le Maghreb Occidental.

Après l'assassinat Abou Saïd Othman III en 1420, le Wattasside Abou Zakariya Yahya, gouverneur de Salé, avait fait proclamer un bébé d'un an, dernier fils vivant d'Abou Saïd Othman III comme sultan mérinide tout en assurant la régence et en protégeant Fès des appétits du sultan de Tlemcen. La minorité d'Abd al-Haqq permet en effet l'émergence d'un pouvoir Wattasside à cette époque où la politique du makhzen est extrêmement faible. Cela a favorisé l'émergence de petits

²⁷Dans le *Dauhat d'Ibn Asker*, à la biographie de Abou Abdallah Mohammed ben El Mobârek, on trouve que ce fut ce dernier personnage qui donna aux tribus du Sous l'ordre de se soumettre à l'autorité des deux sultans chérifs, Aboul-abbâs Ahmed Elaaredj et Abou Abdallah Mohammed Eccheikh, son frère, et qui invita en même temps ces deux princes à régner avec justice et à faire la guerre sainte contre les chrétiens maîtres, à cette époque, de toute la zone maritime de la province du Sous. Il fut l'un des grands saints qui se sont rendus célèbres par leurs miracles dûment constatés ; il habitait Aqqa et la zaoui'a qu'il possédait dans cette ville est encore connue de nos jours. Il jouissait d'une autorité absolue sur les habitants du Sous et fit de nombreux miracles : il avait fixé pour chaque mois trois jours de la semaine pendant lesquels il était interdit de porter les armes et de guerroyer de tribu à tribu.

²⁸ El-Oufrani, *Nozhert-Elhâdi (Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670))*, traduction française par O. Houdas, Paris, E. Leroux, 1889, III^e série, Vol. III, 560 p. (Publications de l'Ecole des langues orientales vivantes), pp.20-21. Contrairement à el-Oufrani, al-Zayyani, « al-Turguman al-mu'rib an duwal al-Masriq wal Magrib (Histoire de la dynastie sa'dide) », texte, traduction et notes présentés par L. Mougïn et H. Hamburger, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, No. 23, 1977, p.13 affirme que le commandement a été confié non pas à Mohammed el-Mobarek, mais plutôt à abd el-Rahman el-Qaïm : « Lorsque s'affaiblit le pouvoir du vice-roi de Marrakech au temps des Banu Wattas, que leur administration se désagrégea dans le Sous et qu'y cessa leur emprise, Muhammad b. Abd al-Rahman fut de ceux à qui l'on avait recours : les gens allaient le trouver en cas d'affaires importantes à cause de sa science, de sa piété, de son ardeur à la guerre sainte et de sa fidélité à la ligne de conduite de ses vertueux ancêtres qui "recommandaient le bien et s'opposaient au mal". »

royaumes autonomes. Après la disparition des Mérinides, les Wattassides ont été les derniers souverains berbères à régner sur le Maghreb Occidental. Mais leur autorité ne se limite qu'à leur capitale, Fès²⁹.

Avec la chute de Grenade en 1492, la preuve est faite que l'Islam d'Occident vit ses derniers jours. Il n'en faut pas plus pour provoquer le sentiment national et le développement du puissant mouvement religieux, le soufisme, qu'accompagnent le culte des saints et la multiplication des *zaouïas*. Le regain de la vie religieuse musulmane qui s'inscrit dans un contexte politique intérieur très désastreux³⁰, aboutit à l'idée d'une anti-croisade contre les Chrétiens (Z. Dramani-Issifou, 1982, pp.73-74). Ainsi, face à la poussée chrétienne, surtout portugaise, dans le Sous à la fin du XV^{ème} siècle, les confréries et les marabouts jouent un rôle de premier plan, collectant des fonds, suscitant des volontaires pour le djihad : c'est la naissance du nationalisme religieux au Maroc.

Le chérif désigné par Abou Abdallah el-Mobarek n'est autre que Mohammed as-Sa'di. Selon A. Laroui, Mohammed as-Sa'di est un descendant de chérifs venus du Hidjaz au milieu du XIII^{ème} siècle et installés dans le Sous. Il accepte de diriger la guerre sainte. Il s'installe près de Taroudant et se donne le titre à résonance nettement chiite d'*al-Qa'im bi-amri l-lah*. Dès le début, il essaie de s'identifier au mouvement jazulite anti-portugais afin d'obtenir l'autorisation de lever des contingents pour la guerre. En 1511, il envoie ses deux fils Ahmed el Are'j (Ahmed le Boiteux) et Mohammed el-Açgahar (Mohammed le Cadet) surnommé *Amghar* (chef de guerre) pour conduire la guerre sainte contre les Portugais (A. Laroui, 1970, p. 231) :

« Abou Abdallah refusa énergiquement d'accepter cette proposition : Il y a, dit-il, à Tagmadart, dans le Draâ, un chérif qui assure que ses deux fils sont appelés à un grand avenir. Adressez-vous à ce personnage et prêtez-lui serment d'obéissance : cela sera plus digne et plus utile à vos desseins. Les gens du Sous envoyèrent alors une députation au chérif qui se rendit auprès d'eux et y joua le rôle que le sort lui réservait »³¹.

Face à l'incapacité des Wattassides à freiner l'expansion portugaise, les confréries religieuses s'organisent et résistent tant bien que mal. Mais la véritable contre-offensive vient des princes Saadiens qui de plus en plus puissants, contrôlent les régions du Sous et du Dra'a.

²⁹ Sur le morcellement du Maroc au temps des Wattassides, Voir Louis Marmol, *Op.Cit.*, *L'Afrique de Marmol*, trad., PERROT Sieur d'Abancourt (N.), Paris, chez Louis Billaine, M.DC LXVII (1667) Tome I, p. 443 : « La Mauritanie Tingitane était alors sous la domination de plusieurs petits souverains, ce qui était cause que quantité de villes s'étaient mises en liberté, et les Benioatazes (Beni Ouattas ou Wattas) n'étaient pas assez puissants pour les assujétir ».

³⁰ La seconde décennie du XV^{ème} siècle marque le déclin de la dynastie mérinide. Cette décadence n'a pas été spontanée ; elle présente des signes dès la seconde moitié du XIV^{ème} siècle. L'étranglement d'Abou Inane (1348-1358) symbolise celui de la dynastie qui s'enlise alors dans révolutions de palais, intrigues perpétuelles et affaiblissement de l'Etat. De 1358 à 1374, le pouvoir appartient aux vizirs qui font et défont les sultans, souvent en les assassinant. Dix-sept sultans règnent ainsi après Abou Inane, dont sept sont assassinés et cinq déposés. Le premier. Aussi, de 1274 à 1393, le Maghreb occidental passe de la tutelle des vizirs à celle de Mohamed V de Grenade qui en profite pour s'attribuer Gibraltar et Ceuta, ville qu'il perde en 1415 au profit des Portugais et pour laquelle le roi Dom Duarte préfère sacrifier son fils (l'infant Dom Fernandez) que les Berbères prennent en otage en 1437 contre la restitution de la ville (il meurt à Fès le 5 juin 1443). Entretemps, à partir de 1399, Henri III de Castille impose sa puissance sur le Maghreb occidental en ravageant notamment Tétouan et en vendant une partie de sa population aux marchands d'esclaves. Le dernier véritable sultan mérinide, Abou Saïd Othman III (1398-1420), tente vainement à deux reprises de reprendre Ceuta, avant de se faire assassiner par les Banu Wattas avec la complicité de ces fils. Leur affaiblissement entraîne le morcellement du Maghreb occidental en de petites principautés autonomes. A cet effet, Voir Bernard Lugan, *Histoire du Maroc : des origines à nos jours*, Paris, Ellipses, 2011, p. 131.

³¹ El-Oufrani, *Op.Cit.*, p. 21. Les informations d'el-Oufrani sont exactement reprises par En Naciri, *Kitab el-Istiçça, Kitab El-Istiçça li Akhbar Doual El-Maghrîb El-Açça* (Histoire du Maroc), Tome V : les Saadiens. 1^{ère} partie (1509-1609), traduit et annoté par le fils de l'auteur Mahammed En-Naciri, 1936, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, p. 14. Il apparaît que les informations d'en-Naciri ont été précisément copiées sur el-Oufrani dans la mesure où en-Naciri mentionne qu'el-Oufrani est l'une de ses principales sources.

2. L'essor de la dynastie saadienne (1511-1550)

L'avènement des Saadiens apparaît non seulement comme une solution à un déclin de l'autorité politique et spirituelle des princes berbères mais aussi comme une réponse à la poussée chrétienne au Maroc. Dès les premières décades du XVI^e siècle, le Sous apparaît comme un véritable royaume indépendant. « L'autorité des Benou Ouattâs sur la contrée du Sous s'était, en effet, fort amoindrie ; elle était encore reconnue dans les villes du Maghreb, mais dans le Sous elle était purement nominale »³².

Les succès chrétiens marquent un tournant dans l'histoire dynastique au Maroc. Ils sont la cause du succès des princes saadiens. En effet, en 1420, les souverains mérinides s'effacent devant une dynastie collatérale, les Wattassides, chefs de guerre sainte : première réaction d'un peuple fanatisé par ses marabouts, manifestation d'un Islam militant et de masse, dont la vivacité est sans contexte le trait majeur de l'histoire marocaine aux XV^e et XVI^e siècles. Ce mouvement trouve bientôt, dans un Maroc de plus en plus isolé du reste de l'Islam, ses formes politiques propres. À partir du XV^e siècle, il porte au pouvoir les *Chorfa* (descendants du Prophète), auxquels leur qualité, réelle ou supposée, d'héritiers d'Ali et de Fatima, assure la faveur des masses (A. Miquel, 1977, p. 268).

Ainsi, dès 1517 le nouveau souverain Ahmed el-A'redj entame la conquête du Maroc central. Avec le soutien de son frère Mohammed Ech-Cheikh (Mohammed el-Agghar) et de l'intense propagande jazulite, Ahmed el-A'redj arrive à se débarrasser de Yahia ben Ta'fut, allié des Portugais. L'entrée des Saadiens dans la ville rouge de Marrakech a lieu en 1524 et se solde par la mort de l'émir hintata de Marrakech. En 1529, la moitié méridionale du Maroc lui appartient. Les ambitions politiques des Saadiens ont entraîné la naissance de nouvelles guerres hégémoniques dans le Maghreb Occidental. Les succès enregistrés par les Saadiens dans le Sous et le Dra'a, ajouté à cela leur titre de protecteur du peuple, enveniment leurs rapports avec les Wattassides dont l'autorité politique se limite seulement à la ville de Fez :

« Dès que le renom du sultan Aboulabbâs Ahmed Elaaredj se fut répandu au loin par tous pays, que sa puissance eut grandi et que son autorité fut établie sur tous les districts du Sous, les populations se rallièrent à lui de tous côtés, et lui députèrent des ambassades. Les émirs de Hintata et les princes de Maroc entrèrent d'abord en correspondance avec lui, puis se soumirent à son autorité ; enfin, dans le courant de l'année 930 (1523-1524) il entra dans la ville de Maroc³³. Le souverain mérinide³⁴ était à Fez, lorsqu'il apprit la nouvelle de l'entrée des chérifs à Maroc. Aussitôt il se mit en route pour cette dernière ville à la tête de troupes nombreuses, ayant avec lui son vizir et cousin paternel Masaoud ben Ennâser »³⁵.

³² El-Oufrani, *Op.Cit.*, p. 20. Texte analogue dans en-Naciri, *Op.Cit.*, p. 13 : « L'autorité des Banou-Wattâs sur la contrée du Sous s'était, en effet, fort amoindrie ; elle était encore reconnue dans les villes du Maghreb, mais dans le Sous, elle était purement nominale. »

³³ Il s'agit de la ville de Marrakech.

³⁴ Certains historiens marocains dont al-Oufrani considèrent que la dynastie wattasside est une continuité des Mérinides, étant donné que ceux-ci sont des cousins. En réalité, il ne s'agit pas d'un souverain mérinide mais plutôt de Mohammad al-Wattasi, prince wattasside comme l'atteste al-Zayyani, *Op.Cit.*, p. 15 : « En l'année 927 (12 décembre 1520-30 novembre 1521) Ahmad al-A'rag lança un appel à la guerre sainte parmi les tribus du Sous pour attaquer al-Briga ; il demanda l'assistance des tribus du Sous et des Haha. Quand leurs contingents l'eurent rejoint, il quitta Radana et se dirigea vers Marrakech ; il prit position devant cette ville et y mit le siège. Mohammad al-Wattasi s'enfuit de là pour gagner Fès, Ahmed al-A'rag s'empara de Marrakech et fut reconnu comme souverain par ses habitants et par les tribus d'alentour ; toute cette région échappa à l'autorité des Banu Wattas. »

³⁵ El-Oufrani, *Op.Cit.*, p. 38. Cette information est confirmée par Marmol, *Op.Cit.*, p. 449 : « ...Mais le Roy de Fez voyant que leurs forces augmentaient tous les jours, & qu'ils se nommaient effrontément Roy d'Afrique, resolut, quoy-un peu tard, d'y apporter du remède, & leur déclarant la guerre... ». Pour En-Naciri, *Kitab el-Istiqqa*, *Op. Cit.*, p. 21, c'est le refus des

Les victoires saadiennes portent ombrage aux Wattassides de Fès, la guerre éclate en 1536, mais les Oulémas s'interposent et l'autonomie du royaume de Marrakech est reconnue³⁶. En combinant diplomatie et force, les Saadiens sont capables de vaincre ceux qui comme eux, aspirent à contrôler le sud du pays, et peuvent diriger leurs forces contre les Wattassides qui gouvernent la région de Fès (M.Garcia-Arenal, 1990, pp. 1019- 1042). Or la conquête des principaux centres marocains dure un demi-siècle, en l'absence d'une propagande organisée dans tout le Maroc, pour s'emparer du pouvoir et soutenir le régime³⁷.

La conquête de Fès est extrêmement difficile pour les Saadiens à cause de la résistance de la population farouchement hostile aux habitants du Sous³⁸. En effet, en 1529, Ahmed al-Wattasi marche contre les Saadiens et les affronte près de Tadla. Après la bataille, où al-Wattasi est battu, une paix est réglée grâce à la médiation de personnages religieux³⁹. Parmi eux se trouvent sans doute Abd al-Wahid al-Wansharisi et ibn Haroun, le grand cadî de Fès. Après avoir réorganisé ses troupes, Ahmad al-Wattasi affronte de nouveau les Saadiens au cours d'une bataille bien importante, si l'on en juge par sa résonance dans les sources, qui a lieu en 1536 à Abu Aqba, un gué sur le Wadi l-Abid. Les Saadiens encore une fois victorieux, ont recours à des personnages religieux pour établir la paix et signer un traité définissant le partage territorial entre les Saadiens et les Wattassides. Le traité est conclu en présence du grand Cadi de Fès, ibn Haroun, et de Wansharisi. Toutefois, pour les Saadiens, l'action militaire est le seul moyen efficace adopté pour éliminer les Wattassides en dehors du soutien des marabouts(B. Harakat, 1973, pp 43-60) :

« Bientôt ce prince sentit remuer en lui une ambition royale et une ardeur hachémite ; il songea à agrandir ses Etats et jeta son dévolu sur les villes et les bourgs du Gharb. Rompant la trêve qu'il avait conclue avec les Beni Merin, il s'attaqua aux débris de leur empire et les accabla sous les plus dures épreuves et les plus terribles calamités. Grâce à la protection divine, il leur arracha la couronne et les dépouilla de tout ce qu'ils possédaient (...) Le sultan Abou Abdallah Mohammed Eccheikh Elmahdi fit son entrée dans la ville de Fez en l'année 956 (1549) »⁴⁰.

Parallèlement à leurs luttes contre le pouvoir wattasside, les Saadiens mènent des attaques contre les Portugais au Maroc. Durant les premières années de la dynastie saadienne, les Portugais

princes saadiens de payer le tribut aux Wattassides qui est la cause du conflit : « Voyant que la cause des chérifs prenait des proportions considérables et que ces derniers allaient jusqu'à refuser de payer le tribut qu'ils avaient promis à son père, Abou-el-Abbas le Wattassite prit la résolution de les combattre et se mit aussitôt en campagne avec des forces importantes. Il se porta à l'attaque de la ville de Marrakech. »

³⁶ La médiation des Oulémas dans le conflit qui oppose Les Saadiens aux Wattassides confirme le rôle joué par les marabouts dans le Maghreb du XVI^{ème} siècle. Ce fait significatif démontre l'existence d'une opinion publique capable de faire échec aux ambitions dynastiques. Sur la place des marabouts dans la vie politique au Maghreb, voir M. Garcia-Arenal, « Sainteté et pouvoir dynastique au Maroc : la résistance de Fès aux Sa'diens », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, N° 4, 1990, pp. 1019-1042 ; A. Sebti, « Présence des crises dans la chronique dynastique marocaine : entre la narration et les signes », *Cahiers d'études africaines*, vol. 30, n° 119, 1990, pp. 237-250.

³⁷Dans le Maroc méridional, les Saadiens jouissent du soutien des confréries jazoulites, puissantes confréries maraboutiques installées dans le Sous et Dra'a. Par contre, dans le centre du pays, les confréries restent très hostiles au pouvoir saadien considéré comme illégitime.

³⁸ Sur l'hostilité des habitants de Fès à l'égard des Saadiens, Voir el-Oufrani, *Op.Cit.*, pp. 52-57.

³⁹ La médiation des Oulémas dans le conflit qui oppose Les Saadiens aux Wattassides confirme le rôle joué par les marabouts dans le Maghreb du XVI^e siècle. Ce fait significatif démontre l'existence d'une opinion publique capable de faire échec aux ambitions dynastiques. Sur la place des marabouts dans la vie politique au Maghreb, voir Garcia-Arenal M., « Sainteté et pouvoir dynastique au Maroc : la résistance de Fès aux Sa'diens », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, N° 4, 1990, pp. 1019-1042 ; Sebti A., « Présence des crises dans la chronique dynastique marocaine : entre la narration et les signes », *Cahiers d'études africaines*, vol. 30, n° 119, 1990, pp. 237-250.

⁴⁰ El-Oufrani, *Op.Cit.*, pp. 52-54.

n'entreprennent aucune conquête en raison de l'alliance conclue entre Saadiens et Espagnols, et surtout à cause de la politique de Jean III, entièrement tournée vers le Brésil. L'édifice portugais s'écroule en quelques vingt-cinq ans. En effet, en 1515, le roi Manuel essaie de faire construire une forteresse à l'embouchure du Sebou, mais la tentative aboutit à un vrai désastre. En 1517, le plus actif des gouverneurs de Safi, Nuno Fernandes de Ataide, est tué dans un combat ; en 1518, Yaya ben Tafouft est assassiné (A.H. De Oliveira, 1998, pp. 120-121). Dans le Sous, les chérifs saadiens excitent à la guerre sainte. Jean III, comprit que la lutte contre le saadien Mohammed Ech-Cheikh est difficile pour son pays appauvri. Ainsi, dès 1534, il envisage d'abandonner une partie des possessions portugaises au Maroc. Mais cette politique rencontre peu de soutien à Lisbonne, où la notion de guerre contre l'Islam et particulièrement contre le Maroc bénéficie encore de fanatiques partisans⁴¹. La reconquête des possessions portugaises s'inscrit dans la volonté de Moulay Mohammed Ech-Cheikh de manifester son zèle pour la foi, mais aussi d'acquérir des ports pour l'exportation du sucre⁴² marocain. Un événement décisif survient alors, qui fait définitivement pencher la balance en faveur des Saadiens. En effet, depuis des années déjà, des bateaux anglais viennent accoster sur les côtes du Sous dans l'intention de briser le monopole unilatéralement imposé par les Portugais. En 1541, Mohammed Ech-Cheikh se fait proclamer Sultan à Marrakech au détriment de son frère Ahmed el A'redj. Grâce à l'armement acquis auprès des négociants anglais, Ech-Cheikh s'empare de la forteresse portugaise de Santa Cruz, obligeant les Portugais à évacuer bon nombre de villes occupées excepté Ceuta, Tanger et Mazagan gardés pour des raisons fiscales (R. Lopez, 1939, pp. 18-122).

La prise de Santa Cruz le 8 juillet 1541 marque le signal de l'évacuation de Safi, d'Azemmour et d'Arzila, que Jean III a prévu d'évacuer en 1533. Mohammed Ech-Cheikh conquiert la forteresse que les chrétiens possèdent dans le Sous qu'ils ont occupé durant soixante-douze ans. En 1550, dans le Nord, Jean III fait évacuer Arzila et El-Ksar el-Seguir. C'est presque la fin : les Portugais ne conservent plus que Ceuta, Tanger et Mazagen :

« Heureux dans ses entreprises, il (Mohammed Ech-Cheikh) déploya un grand zèle pour la guerre sainte et la fit avec éclat en faveur de l'Islam. Il reprit les forteresses du Sous aux chrétiens qui les avaient occupées soixante-douze ans. La terreur qu'il inspirait suffisait à lui assurer la victoire et c'est ainsi que Asfi, Azemmoûr et Asila furent abandonnés par l'ennemi sans démonstration ni combat »⁴³.

La décadence des établissements marocains a préfiguré par certains côtés l'effondrement général de l'empire portugais. Pour De Oliveira, cette décadence tient à des causes que l'on peut qualifier d'organiques. Aussi, note-t-il que les places luso-marocaines ne peuvent s'appuyer sur une zone pacifiée, car les difficultés financières imposent aux Portugais la dangereuse méthode de l'occupation restreinte, atténuée, il est vrai, par leur habileté militaire et politique. Les garnisons, mal payées et mal ravitaillées sont médiocres : faute d'hommes, on a de plus en plus recours à des

⁴¹ Dans une lettre adressée au roi Jean III, Manuel De Souza signale au roi les inconvénients d'une telle politique. Pour cette lettre, voir dans Henry De Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*, première partie-Dynastie saadienne (1530-1660), Archives et Bibliothèques de France, Tome I, première partie, 1905, Paris, Ed. Ernest Leroux, p. 90 : « Dieu seul peut remédier à la détresse financière provenant des dettes du roi. Brillantes conquêtes réalisées par Jean I, Edouard, Alphonse V, Jean II et Emmanuel. Le roi a l'obligation de conserver Safi et Azemmour, ce qui serait un exemple désastreux et une atteinte portée à la réputation portugaise ».

⁴² À propos du sucre marocain, voir P. Berthier, 1964, « La canne à sucre, richesse de l'ancien Maroc », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 108^e année, N^o. 2, pp. 376-386.

⁴³ El-Oufrani, *Op.Cit.*, p. 68. Récit analogue dans Marmol, *Op.Cit.*, p. 443: « ... sur ces entrefaites (la menace chrétienne en particulier), vn Alfaqui de Tigumedet, dans la province de Dara, homme d'esprit, & savant dans les choses naturelles, commença à se faire valoir. Il se nommait Mohamet ben Hamet, ou encore Chérif Husçéni, & se disait de la lignée de leur prophète, quoy -que queques-uns disent, qu'il était descendu d'Abdul Hagex, qui se souleva dans Carvan, & d'autres, du Chérif qui tua le dernier Roy de Fez de la race des Benimérinis ».

mercenaires andalous, sans valeur et sans discipline. Parmi les différentes possessions portugaises, les places du Maroc sont les premières à souffrir de la situation du trésor, ruiné par les prodigalités du roi Manuel (1495-1521), et par la charge écrasante que son immense empire finit par constituer pour ce petit pays, dont la population à cette époque ne dépasse pas un million d'habitants (A.H. De Oliveira et alli, 1998, pp.120-121).

Ce fait ne saurait expliquer véritablement la chute de l'empire portugais. Cette chute est plutôt le résultat de circonstances historiques défavorables. En effet, la menace des Portugais et des Espagnols (ceux-ci s'installent à Melilla en 1497 et leurs colons des Canaries font des incursions continuelles sur la côte saharienne) provoque dans tout le Maroc une violente réaction musulmane et xénophobe. Le mouvement maraboutique, dont les centres sont dans le Nord la petite république andalouse de Tétouan et l'émirat indépendant de Chéchaouen, s'est manifesté dans le sud par l'apparition des Chérifs saadiens et la croissance rapide de leur pouvoir. Miné organiquement, le système portugais n'est pas en état de résister à une pression forte, la chute d'Agadir en 1541 l'ébranle de façon irrémédiable. La victoire marocaine à la bataille des Trois Rois met définitivement un terme à l'expansion portugaise au Maroc.

3. La bataille des trois rois et la fin de la domination portugaise au Maghreb (4 août 1578)

La bataille des Trois Rois constitue une étape majeure dans l'histoire dynastique des Saadiens. En effet, après avoir repris aux Portugais la région du Sous et les villes de Safi, Azemour et Arzila dans la première du XVI^{ème} siècle, la dynastie saadienne est secouée, dans la seconde moitié du siècle, par des conflits de succession⁴⁴ dans lesquels intervient, entre-autre, la géopolitique régionale. En 1576, Mohammed el-Mutawakkil est chassé du trône par son oncle Abd el-Malick soutenu par Constantinople. C'est donc un souverain déchu, qui, évincé du trône, essaie de reconquérir le pouvoir. Manifestation, parmi de nombreuses autres, d'une querelle dynastique. Mais, c'est en pays chrétien, au Portugal, que le souverain détrôné est allé chercher. Il y exploite le désir des Portugais sous leur roi Dom Sébastien (1557-1578) de revenir à une politique active au Maghreb, par opposition au règne de Jean III (1521-1557) qui avait abandonné Ceuta, Tanger et el Ksar el-Seguir pour se tourner vers le Brésil. Deux ans après son éviction du trône, le prince déchu al-Moutawakkil se tourne vers les monarques de la péninsule ibérique et c'est le monarque portugais qui accepte de lui prêter main-forte.

« Voici maintenant les détails sur cet événement. Après s'être rendu à Tanger, Mohammed ben Abdallah s'était adressé au souverain chrétien et lui avait demandé de lui fournir des troupes pour marcher contre son oncle. Le prince chrétien promet son concours à la condition qu'il resterait maître de tout le littoral du Maroc et que l'intérieur du pays seul appartiendrait à Mohammed ben Abdallah. Cette clause ayant été acceptée, le monarque chrétien qui s'appelait Sébastien le Portugais, se mit en mouvement avec son allié à la tête d'une armée considérable. »⁴⁵

⁴⁴ La mort du sultan el-Ghalib provoque une grave crise dynastique au cours de laquelle son fils et héritier al-Mutawakkil est contesté par ses oncles Abd el-Malick et Ahmed.

⁴⁵ El-Oufrani, *Op.Cit.*, p. 132. Récit plus détaillé dans En-Naciri, *Kitab el-Istiqqa*, *Op.Cit.*, p. 112 : « Voici le récit détaillé de cette campagne. Après s'être rendu à Tanger, le sultan détrôné, Abou-Abdallah Mohammed el-Moutawakkil, fils d'Abdallah el-Ghâleb s'était adressé à Don Sébastien, roi du Portugal lui-même (comme cela est constaté dans les ouvrages d'histoire de ce pays) et non au chef de l'armée portugaise, s'était plaint auprès de lui de ce qui lui était arrivé de la part de son oncle Abdelmalek Abou Marouan el-Mo'tacèm Billah et lui avait demandé de lui fournir des troupes pour rentrer dans ces droits et reconquérir son trône usurpé par ce dernier prince. Le monarque portugais qui avait des visées de conquête sur la côte et les confins du Maroc, ouvrit les oreilles aux plaintes du sultan déchu et lui promit son concours à la condition qu'il deviendrait maître de tout le littoral du Maroc et que l'intérieur du pays resterait à el-Motawakkil. Cette clause ayant été acceptée par Abou- Abdallah qui prit l'engagement formel de l'exécuter, le roi du Portugal se mit aussitôt en mouvement, concentra ses troupes et conféra avec les grands chefs de son armée et les hauts dignitaires de sa cour au sujet de son projet d'envahir la terre de l'Islam. »

Elevé dans une cour exaltée et saturée de mysticisme, Dom Sébastien croit, sous l'influence de ses précepteurs jésuites, qu'il serait le paladin de la foi catholique contre les protestants et les musulmans⁴⁶. Sans doute, aussi, la réaction contre la politique marocaine de Jean III, provoquée par l'expérience ruineuse des Indes et du Brésil, offre-t-elle un terrain propice aux démarches d'el-Moutawakkil. Sébastien veut conquérir le Maroc malgré l'opposition de ses capitaines, les conseils de son oncle Philippe II d'Espagne.

Animé par l'esprit de croisade, il débarque sur le littoral du Nord-Ouest marocain avec une armée de 17.000 hommes. Le 04 Août 1578, c'est la bataille des Trois Rois. Dom Sébastien a sous ses ordres une armée de plusieurs milliers d'hommes, nullement entraînée à une guerre au Maghreb, formée de contingents hétéroclites (Portugais en majorité, Espagnols, Allemands et italiens, plus un petit contingent de Marocains aux ordres d'el-Moutawakkil), faible en cavalerie, alourdie au contraire par 36 pièces d'artillerie et un imposant convoi de charrettes fort peu adaptées aux pistes maghrébines. Le débarquement se fait sans opposition à Tanger et surtout à Arzila et l'armée se traîne lentement vers el-Ksar el-Kébir, laissant le temps à Abd el-Malick et à son frère Ahmed de rassembler une armée nombreuse, une cinquantaine de mille hommes dont la cavalerie forme la force principale et animée par l'esprit de djihad. Dom Sébastien qui n'en fait qu'à sa tête, se laisse attirer dans un cul-de-sac, entre le Loukkos et un de ses affluents, l'Oued el-Makhazin, sans prendre garde que leur niveau varie grandement avec la marée. Il attaque le premier et remporte un succès initial qui ne peut exploiter faute de cavalerie. L'armée marocaine, qui a l'avantage du nombre et de la position, prend alors l'initiative des opérations ; elle enfonce l'armée chrétienne qui tente de franchir l'oued el-Makhazin pour s'enfuir vers Larache, mais la rivière est remplie par la marée montante et la plupart des Chrétiens périrent noyés ou sont faits prisonniers. Don Sébastien et el-Moutawakkil se noient ; Abd el-Malick, très malade dès le début de l'action mais qui, par un prodige d'énergie, a lancé ses troupes à la bataille, meurt à la fin de la matinée avant que ne soit décidé le sort de la journée.

« La lutte continua dans ces conditions : les glaives s'entremêlèrent et abreuverent les coupes de la mort jusqu'au moment où le vent de la victoire souffla en faveur des musulmans ; la fortune leur devint favorable, les fleurs du triomphe donnèrent des fruits dans les spadices de leurs lances. Vaincus, les infidèles tournèrent le dos, mais enfermés dans un cercle de mort ils virent les glaives s'abattre sur leur tête et quand ils voulurent prendre la fuite il était trop tard. Le prince portugais périt noyé dans la rivière. La destruction du pont, que les chrétiens voulurent regagner et dont ils ne trouvèrent plus la moindre trace, fut la principale cause de leur perte. Cette habile opération leur fut fatale, car c'est à peine si quelques rares combattants purent échapper au carnage »⁴⁷.

La défaite portugaise à la Bataille des Trois Rois témoigne de la puissance de l'armée saadienne animée par l'esprit de djihad. Cette victoire marocaine est renforcée par la lutte contre un souverain chérifien déchu, el-Moutawakkil, passé du côté des chrétiens, mais aussi de l'inexpérience de l'armée portugaise. Pour Jean Brignon, c'est plus la nature, ici la marée montante, que la cavalerie d'Abd el-

⁴⁶ J. Brignon, Amine A. et Alli, 1967, *Histoire du Maroc*, Paris Hatier, Casablanca Librairie Nlle, p. 209.

⁴⁷ El-Oufrani, *Op.Cit.*, pp. 134-135. Contrairement à el-Oufrani qui évalue le nombre de combattants portugais à 125.000 hommes, al-Zayyani, *Op. Cit.*, p. 34 dont le récit ne diffère pas de celui d'el-Oufrani, note pour sa part 80.000 combattants chrétiens : « Lorsque le combat s'engagea le vent de la victoire souffla en faveur des musulmans ; les infidèles prirent la fuite et furent poursuivis par les musulmans qui les tuaient et les faisaient prisonniers. Arrivant au pont par lequel ils avaient franchi la rivière, ils les trouvèrent écroulés : ils se jetèrent à l'eau qui les engloutit car la rivière était pleine au moment de la marée haute ; il mourut plus de chrétiens dans la rivière qu'il n'en mourut pendant la bataille. Les musulmans continuèrent longtemps à en tuer et en faire prisonniers ; ils furent attaqués de toutes parts par les tribus et il n'y eut parmi eux que des tués ou des prisonniers. Un seul s'échappa qui parvint jusqu'à leurs vaisseaux ; comme on l'interrogeait sur ce qui s'était passé, il répondit : "il n'y a plus que moi". Ils mirent à la voile et s'en allèrent ; 80.000 hommes avaient débarqué et 20.000 étaient restés sur les vaisseaux. Les musulmans pillèrent le camp, les armes, les charrettes, les tentes et tout ce qu'ils avaient apporté. Cette bataille bénie eut lieu en 986 (10 mars 1578-27 février 1579). »

Malick qui vient à bout à bout des troupes coalisées (J.Brignon J,1967. p. 209). La bataille doit son nom à la mort de trois souverains (Dom Sébastien, Abd el-Malick et al-Mutawakkil), mais les historiens arabes ne la connaissent que sous le nom de bataille de l'oued *el-Makhazin* (El-Oufrani, 1889, pp. 210-211).

Victoire éclatante pour le Maroc qui en sort enrichi, prend l'allure d'une puissance régionale et se donne les moyens de se prémunir contre la domination turque. Désastre pour le Portugal qui subit d'énormes pertes, et se retrouve annexé à l'Espagne en 1580 pour une durée de 60 ans. C'est donc un événement-repère qui fait évoluer les deux pays dans deux directions inverses ; c'est aussi un événement qui impressionne les contemporains, d'autant plus que les trois rois ont péri dans des circonstances troubles.

Côté portugais, note Lucette Valensi, c'est d'abord le silence, un refus de parler de la catastrophe, d'en accepter la réalité. Quelques faux Sébastien apparaissent. Et dans les milieux de l'Eglise soucieuse de légitimer sa position, on énumère signes et prodiges par lesquels Dieu a annoncé la défaite. Dès lors, se met en place, de manière progressive, une configuration mythologique qui, fait paradoxal, érige le responsable de la défaite en figure centrale de la mémoire collective. Sébastien est mythifié selon les modèles du saint et du héros. La débâcle de 1578 devient une réplique de la victoire d'Ouriques (1139) que le roi Alphonse Henrique remporta sur les musulmans et qui est considérée comme un événement fondateur de la monarchie portugaise. Mais, dit-on, un miracle bien annoncé que Sébastien, défait, reviendrait par la suite, et restaurerait la gloire du pays. C'est ainsi que s'instaure l'idéologie sébastianiste⁴⁸.

Néfastes pour le Portugal qui, après la mort de Dom Sébastien est rattaché à l'Espagne de Philippe II, la bataille au contraire renforce la légitimité des chérifs saadiens de Marrakech.

Conclusion

L'éveil des confréries maraboutiques et l'essor de la dynastie saadienne constituent les facteurs essentiels de la fin de la domination portugaise au Maroc. Débutée par la résistance des chefs religieux du Sous dans la première décennie du XVI^{ème} siècle, l'opposition à l'avancée portugaise s'accélère avec la montée en puissance des *Chorfa* de Marrakech. La victoire saadienne à la Bataille des Trois Rois le 04 août 1578 marque définitivement la fin de la présence portugaise au Maghreb. (

Bibliographie

Al-Zayyani, 1977, « al-Turguman al-mu'rib an duwal al-Masriq wal Magrib (Histoire de la dynastie sa'ïdite) », texte, traduction et notes présentés par L. Mougin et H. Hamburger, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, No. 23, pp. 7-109.

Berthier P., 1964, « La canne à sucre, richesse de l'ancien Maroc », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 108^e année, N. 2, pp. 376-386.

Brignon J.,1967, Amine A. et Alli, *Histoire du Maroc*, Paris Hatier, Casablanca Librairie Nlle, , 416 p.

Carabelli R., "La construction du fait patrimonial : exemple de l'héritage portugais au Maroc", *Patrimoines en situation, Constructions et usages en différents contextes urbains : exemples marocains, libanais, égyptien et suisse*, Beyrouth/Rabat, Presses de l'IFPO, pp. 12-35.

⁴⁸ A. Sebti, « Lucette Valensi, Fables de la mémoire. La glorieuse bataille des Trois Rois », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 50^e année, N. 6, 1995, pp. 1279-1283.

Henry De Castries, 2010. *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845*, première partie- Dynastie saadienne (1530-1660), Archives et Bibliothèques de France, Tome I, première partie, Paris, Ed. Ernest Leroux, 1905, 534p.

De Oliveira (A.H.) et alli, 1998, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Paris, Karthala, 234p.

Dramanil-Issifou (Z.B.),1982, *l'Afrique noire dans les relations internationales au XVIème siècle : une analyse de la crise entre le Maroc et le Sonrhaï*, Paris, Ed. Khartala, 257 p.

El-Oufrani, Nozhert-Elhâdi,1889, (*Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670)*), traduction française par O. Houdas, Paris, E. Leroux, III^e série, Vol. III, 560 p. (Publications de l'Ecole des langues orientales vivantes).

En-Naciri, 1936, *Kitab El-Istiḡa li Akhbar Doual El-Maghrib El-Aqça* (Histoire du Maroc), Tome V : les Saâdiens. 1^{ère} partie (1509-1609), traduit et annoté par le fils de l'auteur Mahammed En-Naciri, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, 355 p.

Garcia-Arenal M.,1990, « Sainteté et pouvoir dynastique au Maroc : la résistance de Fès aux Sa'diens », *Annales, Economies, Société, Civilisations*, 45^e année, N^o. 4, , pp. 1019-1042.

Harakat B., 1973, « Le Makhzen sa'adien », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N^o 15-16, Melanges à Le Tourneau, II, pp. 43-60.

Julien C.A.,1964, *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie-Algérie- Maroc*, Tome 2 : *de la conquête arabe en 1830*, Paris, Payot, 367 p.

Laroui (A.), *L'Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, Ed. François Maspéro, 1970, 390 p

Lopes D., 1939, "Les Portugais au Maroc", *Revue d'histoire moderne*, T. 14^e, N^o 39 pp. 337-368.

Lopez R. 1939, « Les Portugais au Maroc », *Revue d'histoire moderne*, pp. 18-122.

Lugan B., 2011, *Histoire du Maroc : des origines à nos jours*, Paris, Ellipses, p. 131.

Maghalaes-Godinho V., 1947, *Histoire économique et sociale de l'expansion portugaise*, Lisbonne, 145 p.

Marmol L., (1667), *L'Afrique de Marmol*, trad., PERROT Sieur d'Ablancourt (N.), 3vol, Tome II, Paris, chez Louis Billaine, M.DC LXVII 660 p.

Mauro F., « Les Portugais au Maroc d'après Robert Picard », *Cahiers d'Outre-mer*, Année 1957, volue 10, numéro 40, pp. 379-381.

Miquel A.,1968, *L'islam et sa civilisation VII^e-XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 571 p.

Picard R., « Les Portugais au Maroc », 1937, *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n^o 56, pp. 21-26.

La JRDACI, un mouvement de gauche au sein du PDCI-RDA (1959- 1963)

KOUADIO Yao Clément,
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody
Email : clementkyao@gmail.com

Résumé

La période de 1959 à 1963 constitue une étape décisive dans l'évolution du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA). En effet, des universitaires majoritairement progressistes rentrés de France après leur formation, font admettre leur idéologie au sein de ce parti. C'est ainsi que naît la JRDACI une semaine avant le du 3^e congrès du PDCI-RDA réuni en mars 1959. La coexistence de ces deux parties crée un bicéphalisme qui entraîne un conflit de générations et de leadership. Il s'en suit alors l'image d'un parti miné par des divergences idéologiques entre deux générations de militants. Cette crise politique aigue ne prend fin qu'en 1963, avec la neutralisation des leaders de la JRDACI accusés d'être les propagateurs de l'idéologie communiste.

Mots-clés : JRDACI, Mouvement de Gauche, PDCI-RDA, Côte d'Ivoire

Abstract

The period from 1959 to 1963 constitutes a decisive stage in the evolution of the Democratic Party of Côte d'Ivoire (PDCI-RDA). Indeed, mostly progressive academics returned from France after their training, admit their ideology within this party. Thus was born the JRDACI a week before the 3rd congress of the PDCI-RDA meeting in March 1959. The coexistence of these two parties creates a two-sided that leads to a conflict of generations and leadership. It then follows the image of a party undermined by ideological differences between two generations of activists. This acute political crisis only ended in 1963, with the neutralization of the leaders of JRDACI accused of being the propagators of the communist ideology.

Keywords: JRDACI, Left Movement, PDCI-RDA, Côte d'Ivoire

Introduction

Les années 1950 marquent une étape décisive dans la politique de formation des universitaires initiés depuis 1946 par les dirigeants du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA). C'est le retour de France des premiers universitaires de cette formation politique. Mais une fois en Côte d'Ivoire, ceux-ci sont intégrés dans les institutions coloniales du « désapparetement » sans tenir compte de leur formation idéologique de gauche acquise dans des cellules communistes. Nommés aux différents postes de responsabilité, ils ravivent le débat sur l'orientation politique du PDCI-RDA en vigueur depuis sa rupture avec les communistes français. Pire, en 1959, ils tentent de donner une orientation progressiste au parti unique à travers la Jeunesse du rassemblement Démocratique Africain de Côte d'Ivoire (JRDACI) et le secrétariat général, donnant ainsi l'image d'un parti miné par deux idéologies opposées. Cette lutte larvée entre ces deux courants connaît son épilogue en 1963 avec la neutralisation des leaders des universitaires de la JRDACI.

À travers cette étude, il s'agira de mettre en relief les incidences politiques de l'intégration des universitaires progressistes regroupés au sein de la JRDACI sur l'évolution du parti unique de 1959 à 1963. Dans le but de mieux cerner les aspects de notre étude, nous n'avons négligé aucune source. Ainsi les sources orales, écrites et tous les documents susceptibles de fournir des informations ont été mobilisés. Une méthode adaptée à chaque source a été appliquée. Dans les sociétés à oralité, les traditions orales constituent un substrat pour la connaissance du passé. Ces témoignages oraux, bien analysés facilitent la compréhension et l'approfondissement des écrits historiques existants. Pour la collecte des sources orales, nous avons ciblé trois grands groupes d'acteurs politiques afin d'avoir des informations crédibles⁴⁹. Ces trois groupes identifiés, nous avons élaboré un questionnaire qui devrait servir de base aux différents entretiens. Munis de ces documents-guide, nous nous sommes rendus dans les villes où ces personnalités de gauche ont été ciblées pour recueillir leurs témoignages dans la perspective d'un entretien privé. Cette modalité permet à l'enquêté de s'exprimer librement et laisse la possibilité d'aborder aisément les questions sensibles. Les données des enquêtes orales ont été recoupées avec les sources imprimées. Le recours aux sources imprimées a permis de faire face aux difficultés rencontrées lors de nos enquêtes orales.

Le profil général de ce travail qui a nécessité le recours aux informations issues des sources orales, des documents officiels et des travaux scientifiques se décline de la façon suivante :

- l'avènement de la JRDACI, un mouvement de gauche au sein du PDCI-RDA.
- l'élection de Jean Baptiste Mockey et la consolidation de la gauche au sein du PDCI-RDA.
- le complot contre les membres de la JRDACI du régime ou la neutralisation de la gauche au sein du PDCI-RDA.

1. Retour sur la naissance de la JRDACI, un mouvement de gauche au sein du PDCI-RDA

L'avènement de la gauche au sein du PDCI-RDA qu'il faut d'ores et déjà relativiser est la marque du concept de l'entrisme que des étudiants, de retour en Côte d'Ivoire tentent d'appliquer pour continuer le combat idéologique entamé depuis l'Hexagone. En effet, depuis 1955, la question de l'organisation de la jeunesse à travers un mouvement au sein du RDA fut maintes fois discutée. À la réunion du comité de coordination tenue à Conakry du 8 au 11 juillet 1955, le RDA a émis l'urgence de « forger à l'intention des jeunes un instrument politique indépendant qui refuse l'assimilation d'où qu'elle

⁴⁹ Nous avons ciblé d'abord les « élèves » des groupes d'études communistes au sein du PDCI-RDA, ensuite les hommes de gauche nés à partir de l'« aventure 46 » et enfin les personnalités de gauche de la 3^e génération nées après l'indépendance.

vienne, un mouvement qui croit aux vertus cardinales des peuples africains et qui refuse tout complexe et tout paternalisme »⁵⁰. Cependant, deux mois après le Mouvement se rétracte. La réunion du comité de coordination de Bamako, tenue le 27 septembre 1957 nuance la déclaration de Conakry :

« (...) Laisser les jeunes se grouper seuls sans encadrement est un danger. Dans leur fougue et leur enthousiasme, leur manque d'expérience, ils risquent de se laisser entraîner et de perdre de vue ce qui fait l'originalité de nos races, de notre sens particulier de la saisie du monde intérieur et extérieur (...). La conscience que nous avons de guider les populations africaines vers un devenir meilleur doit nous faire obligation de ne pas abandonner les jeunes en face de la croisade et de l'ouragan des propagandes »⁵¹.

Ces deux rapports contradictoires mettent à nu les craintes des leaders du Mouvement de voir ressurgir en leur sein les courants de gauche révolutionnaire. Le RDA veut donc observer la prudence à l'égard de la jeunesse qui n'a pas apprécié le « désapparetement » opéré en octobre 1950. Celle-ci à travers l'association des étudiants RDA de Montpellier, s'est adressée en 1952 à Félix Houphouët-Boigny en des termes plus que critiques. Elle écrivait à cet effet :

« Par votre faute personnelle, des centaines de patriotes africains ont été emprisonnés parce que vous les avez livrés pieds et poings liés à l'administration. Par votre soumission aveugle à l'impérialisme, les colonialistes ont battu monnaie sur les cadavres des héros de Dimbokro, de Bouaflé, de Séguéla etc. Tout ceci nous le portons au casier de la trahison des intérêts africains »⁵².

C'est donc ce passé tumultueux entre les jeunes et le RDA qui explique en grande partie les hésitations des leaders du Mouvement face à l'urgence d'une organisation de jeunesse en leur sein. En Côte d'Ivoire particulièrement, la situation semblait identique. Le président du RDA est sceptique quant à la création d'un mouvement de jeunesse au sein du PDCI-RDA. En effet, il rumine encore la réaction de cette jeunesse face à son option idéologique de 1950. Ce scepticisme s'est renforcé après l'adoption des premières réformes coloniales. En effet, à l'instigation de Léopold Sédar Senghor, un adversaire résolu du leader du PDCI-RDA, des jeunes⁵³ de la colonie de Côte d'Ivoire ont créé et milité activement dans la section locale de la Convention Africaine (CAF). Ces jeunes ont même appelé les populations de la colonie de Côte d'Ivoire à voter « Non » au référendum du 28 septembre 1958 contre la position officielle du RDA. À la suite de ce vote qui consolide l'option droitiste du RDA, les revendications des indépendantistes gagnent en intensité. Pour rester fidèle à leur ligne idéologique, des jeunes universitaires rentrés de France après leurs études choisissent de continuer le combat idéologique même étant dans l'administration publique. Pour eux, la politique menée par le PDCI-RDA n'est pas conforme à leur conviction. Auguste Daubrey indique comment ils s'y prenaient dans ce combat « clandestin » :

« On avait des cellules, de petites cellules clandestines en Côte d'Ivoire qui se concertaient, qui prenaient des décisions, des orientations (...). Il y avait une de ces cellules qui se réunissait constamment pour voir comment il fallait orienter l'agriculture de la Côte d'Ivoire pour avoir une bonne agriculture. C'est dans cette cellule qu'on a décidé de la mécanisation de l'agriculture de la Côte d'Ivoire et qu'on a fait créer la MOTORAGRI »⁵⁴.

⁵⁰ Rapport du comité de coordination du RDA à l'issue de sa réunion de Conakry en juillet 1955, cité par Ouezzin Coulibaly, *Combat pour l'Afrique (1946-1958) : lutte du RDA pour une Afrique nouvelle*, Abidjan, NEA, 1988, p. 330.

⁵¹ Rapport du comité de coordination du RDA à l'issue de sa réunion de Bamako tenue en septembre 1955, cité par Ouezzin Coulibaly, *idem*, 1988, p. 330.

⁵² Extrait de la lettre de l'association des étudiants RDA de Montpellier au président du RDA, cité par Ouezzin Coulibaly, *op cit*, 1988, p 309.

⁵³ Il s'agit de Jules Koffi, président de l'Union de la Jeunesse de Côte d'Ivoire(UJCI) et d'Arsène Usher Assouan.

⁵⁴ Entretien avec Auguste Daubrey le 29 avril 2016 de 11 H 15 à 13 H 35 à sa résidence à Cocody.

Mais ces cellules clandestines pouvaient-elles impacter sérieusement l'action politique du RDA dans la colonie ? Les réticences du président du PDCI à formaliser une organisation de jeunesse au sein de son parti n'est-elle pas le véritable handicap pour ces jeunes universitaires ? Auguste Daubrey indique une autre voie tout aussi inefficace en ces termes : « Nous avons aussi des contacts individuels avec des hommes de gauche qui sont dans le comité directeur du PDCI. Moi, j'avais d'excellents contacts avec Bernard Dadié, mais sur le plan personnel »⁵⁵.

Toutefois, à la fin de l'année 1958, des facteurs conjugués imposent la formalisation d'une jeunesse au sein du parti. D'abord le troisième congrès interterritorial du RDA tenu à Bamako du 25 au 30 septembre 1957 avait recommandé aux différentes sections territoriales la création en leur sein de mouvements de jeunesse. Au sortir de ce congrès, les sections de Guinée, du Soudan français (aujourd'hui Mali), du Niger et de la Haute Volta (aujourd'hui Burkina Faso) mettent sur pied des structures chargées de l'encadrement de leur jeunesse. À ces facteurs, il faut ajouter les émeutes d'octobre 1958 organisées par des jeunes et qui avaient visé des communautés étrangères, précisément les Dahomais. Dès lors, la Côte d'Ivoire ne peut rester en marge de la nouvelle dynamique insufflée par les autres sections territoriales. Houphouët-Boigny confirme cette volonté dans une adresse faite aux émeutiers de 1958 :

« Je comprends fort bien votre frustration et votre révolte. Elles sont légitimes. Ce que vous avez fait était à faire d'une façon ou d'une autre. Mais dans ma position, je ne peux déclarer cela publiquement (...). Il y a un grave problème d'insertion sociale et politique des jeunes dans notre pays. C'est pourquoi, je vais créer un mouvement des jeunes du PDCI, dont le rôle sera de faire connaître les préoccupations des jeunes. Ce sera votre mouvement »⁵⁶.

Mais cette déclaration ne met pas fin aux appréhensions idéologiques que nourrit le président du RDA vis-à-vis des jeunes de Côte d'Ivoire. Il ne cesse alors de s'interroger si ces jeunes, en dépit de la création de leur mouvement persistaient dans la même attitude idéologique qui a créé leur rupture en 1950. Au congrès constitutif de la JRDACI⁵⁷. Il les met en garde :

« Je sais combien la jeunesse est impatiente de tout, et combien son action est spécifiquement dynamique. Jeunes, soyez donc impatients, mais soyez le de façon raisonnée (...). Je suis fier que la jeunesse de Côte d'Ivoire mérite la qualification de moteur, comme un élément de progrès. Mais permettez-moi de vous mettre en garde contre les emballements du moteur »⁵⁸.

Cette mise en garde indique à mots couverts, l'objectif que vise le leader ivoirien dans cette entreprise. Il voulait voir, comme indiqué par Frédéric Grah Mel, la jeunesse ivoirienne se former à son école, appréhender ses préoccupations, se pénétrer de ses idées, se mettre en jambe pour prendre le relais de ses vus. Malheureusement, l'ambiance avant, pendant et après le congrès laisse supposer des batailles pour des positionnements idéologiques. Le contrôle du mouvement par Houphouët-Boigny ou par des courants opposés à la politique de droite du RDA devient un enjeu. Pour cela, la cible des factions idéologiques est le comité exécutif⁵⁹ de la JRDACI. Pour Samba Diarra, jeune universitaire au moment des faits, le bureau exécutif sorti du congrès a été nettoyé des éléments de gauche :

⁵⁵ Idem.

⁵⁶ Déclaration de Félix Houphouët-Boigny aux leaders de la LOCI, cité par Samba Diarra, 1997, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny : fracture dans le destin d'une nation (1959-1970)*, Paris, Kartala, p. 65.

⁵⁷ Jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain, section de Côte d'Ivoire.

⁵⁸ Extrait du discours de Félix Houphouët-Boigny au congrès constitutif de la JRDACI, in *Abidjan-Matin* du 16 mars 1959, p. 1.

⁵⁹ Samba Diarra semble exagérer en indiquant plusieurs courants en lice pour le comité exécutif. Il cite le courant du PDCI conduit par le pharmacien Pierre Chicaya, le docteur Jacob Vilasco et Ernest Boka ; celui de la LOCI représenté par Christian Grogueh et Paul Pépé ; le courant de l'Union de la Jeunesse de Côte d'Ivoire et de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique noire (UJCI-UGTAN) conduit par Blaise Yao N'goh et enfin un courant

« Ainsi entrent au bureau de la JRDACI, Ahoussou Koffi, Jean Konan Banny, Amadou Thiam, M'Bahia Blé Kouadio et Amon Tanoh Lambert, proches du président du PDCI-RDA. A l'inverse, sont reflués les représentants des courants de la LOCI et de l'UJCI-UGTAN. L'UGECI n'est point non plus représenté dans l'organe de direction du mouvement » (S. DIARRA, 1997, p. 66).

Cette affirmation appelle à des observations qu'il convient de relever. D'abord les courants en compétition pour le contrôle du comité exécutif ne font pas l'unanimité. Amadou Koné, le secrétaire général élu ne croit pas à tous ces courants évoqués par Samba Diarra. Quant au bureau exécutif de la JRDACI, il ne compte que cinq membres. En plus, cette liste comporte une proportion importante d'universitaires, majoritairement formés dans des cellules communistes en Europe. À propos de la liste du comité exécutif, Frédéric Grah Mel évoque des craintes du président du RDA. Peut-il avoir le contrôle de ces dirigeants ? Pouvait-on s'interroger. Selon l'auteur :

« Houphouët avait espéré et même veillé à ce que ceux qui n'avaient pas été ses inconditionnels par le passé, les anciens de la FEANF notamment, ne mettent pas la main sur la direction de la jeune organisation. Or c'était le courant qu'ils représentaient qui allait arracher l'élection de l'instance dirigeante (...). Le secrétaire général, le Dr Amadou Koné (...) symbolisait la quête de liberté du nouveau bureau. Mais plus d'un membre de son équipe illustre le danger que celle-ci représentait aux yeux d'Houphouët » (F. Grah Mel, 2003, p. 748).

Comment une telle équipe peut-elle être qualifiée de proche de Félix Houphouët-Boigny ? Le manifeste de la JRDACI, lu à la fin des travaux par Ernest Boka n'est-il pas la dénonciation de la politique menée par le PDCI-RDA ? « La situation, la voici, lançait Ernest Boka, un énorme flottement, l'autorité compromise, une anarchie larvée, la crise de l'autorité, l'indiscipline et la revendication, les règlements de compte à la place de la justice de l'Etat et surtout le tribalisme dissolvant. Partout, l'autorité, le pouvoir semble en vacances » (F. Grah Mel, 2003, p. 747).

À lire les résolutions du congrès, nul ne peut prétendre indiquer que la JRDACI est proche de Félix Houphouët-Boigny et de sa politique de collaboration. Patrice Adam Yeboua, ancien dirigeant régional de la JRDACI, confirme des divergences idéologiques avec le PDCI-RDA en ces termes : « Nous avons voulu faire la démocratie. On n'était pas contre Houphouët, mais que l'évolution de la ville s'accompagne avec celle du système »⁶⁰. De tels hommes pouvaient-ils rassurer Houphouët ? Est-il possible qu'il n'ait pas éprouvé quelques frustrations devant les résultats du congrès de la JRDACI ?

En somme, la JRDACI ne répond pas aux aspirations idéologiques du président du PDCI-RDA. Par la composition de son comité exécutif, cette organisation est plus problématique pour Houphouët-Boigny qui, en optant pour sa création, la voulait consacrée à sa politique. Mais, les premières déclarations des dirigeants du mouvement ne semblaient pas très rassurantes pour le président du PDCI. Et pourtant, ils sont majoritairement aux postes de responsabilité dans le pays. La tenue des assises du troisième congrès ordinaire du PDCI une semaine après celles de la JRDACI permettra-t-elle à Houphouët d'avoir une mainmise sur les hommes aux commandes des structures du parti qui semblent progressivement lui échapper ?

2. L'élection de Jean Baptiste Mockey et la consolidation de la gauche au sein du PDCI-RDA

La tenue des assises du troisième congrès ordinaire du PDCI en 1959 en effet, donne l'impression d'une précipitation des dirigeants du parti. Elles se tiennent douze ans après le deuxième congrès et

inconnu jusque-là, dirigé par le médecin Amadou Koné. Ce dernier conteste la position de Samba Diarra. Il indique deux listes en compétition, toutes issues du PDCI-RDA. L'une conduite par Pierre Chicaya comprenait des leaders de la LOCI et la deuxième liste, conduite par Amadou Koné.

⁶⁰ Entretien avec Patrice Adam Yeboua le 22 mars 2016 de 15 H 45 à 18 H 15 à sa résidence à Treichville.

une semaine seulement après celui des jeunes. Les dirigeants du PDCI, sentant les leaders de la JRDACI difficilement manipulables voulaient-ils se ressaisir à travers ce congrès précipité ? Mais la dynamique créée par la nomination des jeunes universitaires progressistes au comité exécutif de la JRDACI n'était-elle pas encore récente pour exercer un effet de contagion sur ce congrès qui de surcroît ne semblaient pas être préparé ?

Effectivement, la JRDACI, requinquée par sa vitalité politique au sortir de son congrès, prend activement part au troisième congrès ordinaire du PDCI-RDA. À l'issue de ce congrès, Jean Baptiste Mockey, un homme que l'administration coloniale soupçonne de connivence avec les intellectuels de gauche, est élu secrétaire général du parti. Est-ce la suite de la dynamique imprimée par les intellectuels et autres universitaires de la JRDACI ? Cette victoire est-elle réellement celle des indépendantistes et fédéralistes opposés à Houphouët ? On peut répondre par l'affirmative si on s'en tient à tout l'environnement qui a prévalu lors de ces assises. Prévu pour trois jours, le congrès dura près d'une semaine et l'essentiel de ses travaux se déroula à huis clos. Amadou Koné confirme l'enlèvement de ce congrès à un moment donné :

« Ces débats traînèrent en longueur (...). Je pris alors la décision de rendre visite au président. Celui-ci, considéré officiellement comme absent, s'était retiré dans sa résidence du quartier du Plateau. Je lui demandai s'il pouvait faire quelque chose pour sortir le congrès de l'enlèvement. Il resta un moment silencieux puis il dit : Denise est têtue, on a beau lui expliqué, il ne veut rien comprendre » (A. Koné, 2003, pp.49-50).

Les assises de ce congrès se sont déroulées, comme on le constate, dans des conditions similaires à celles de la JRDACI. L'enjeu avait entravé l'ordre du jour de ce congrès si bien qu'on a assisté à des batailles rangées entre différents courants. L'élection de Jean Baptiste Mockey à la fin de ces travaux consacre donc la victoire d'un courant, mais lequel ? La JRDACI y a-t-elle contribué ? Amadou Koné, le leader de ces universitaires, nie avoir donné des consignes dans ce sens :

« Certains parmi les soutiens de Denise n'hésitèrent pas à attribuer la responsabilité de l'élection de Mockey aux membres de la JRDACI qui prirent part au vote. C'était une injustice. Ces jeunes furent désignés par leur secrétaire général qu'à la demande expresse du bureau du congrès. Il leur fut indiqué dans le même temps qu'ils siègeraient à titre individuel, en tant que membre à part entière du PDCI-RDA. Aucune consigne concernant leur participation au débat ou à une éventuelle opération de vote ne leur fut donnée. Si la totalité de leurs voix se reporta sur un seul des concurrents, ce fut tout simplement par l'effet du hasard » (A. Koné, 2003, pp. 50-51).

Mais ces propos du secrétaire général de la jeunesse de la section ivoirienne du Rassemblement démocratique africain sont à prendre avec beaucoup de réserves. D'abord son organisation n'était pas prévue, comme il a lui-même signifié, dans les opérations de vote. C'est trois jours avant la fin du congrès que, sur demande expresse du bureau du congrès, huit membres de la JRDACI désignés ont rejoint ses membres pour prendre part au vote. Est-ce un appel au secours de certains, déjà acquis à la cause de Mockey et malheureusement mis en difficulté ? En désignant ses camarades du mouvement pour cette mission, Amadou Koné n'a-t-il pas trié sur le volet ?

Samba Diarra donne une autre version qui contredit celle d'Amadou Koné : « La JRDACI se trouve être (...) en position d'arbitre. Elle opte pour Jean-Baptiste Mockey sur indication de M'Bahia Blé Kouadio (...). Et il arrive ce qui devait dans de telles conditions arriver. Auguste Denise perd le poste de secrétaire général » (S. Diarra, 1997, p. 71). Dans son témoignage, Patrice Adam Yéboua, un ancien dirigeant régional de la JRDACI reconnaît et explique les raisons du choix de la jeunesse :

« Nous, nous avons été pour Jean Baptiste Mockey parce qu'il a contribué à la mise en place de la JRDACI. Et puis, depuis l'arrestation de Mockey et autres en 1949 par l'administration coloniale, le PDCI ne fonctionnait pratiquement plus. Il n'était dirigé que par

deux hommes : Houphouët et Denise. Tout le monde voulait le changement, le congrès donnait l'occasion »⁶¹.

Vu ces informations, on ne peut donc pas nier le rôle de premier plan joué par Amadou Koné et ses camarades dans l'élection de Jean Baptiste Mockey à la tête du PDCI-RDA en 1959. Ce soutien de la JRDACI montre bien que le parti avec Mockey comme secrétaire général est le prolongement de cette structure de la jeunesse du parti. André Kouassi Kouakou est convaincu des accointances idéologiques de Mockey avec ces intellectuels et autres universitaires du PDCI :

« Les jeunes intellectuels de gauche ont souhaité que Mockey Jean Baptiste qui est un véritable homme de gauche convaincu, produit des groupes d'études communistes, prenne la direction du parti. Donc au congrès de 1959, Mockey bat Denise et devient secrétaire général. Dans le discours de clôture, Ernest Boka lâche : nous voulons établir dans ce pays un gouvernement révolutionnaire »⁶².

La création de la JRDACI et la tenue précipitée du 3^e congrès ordinaire du PDCI-RDA en 1959 consacrent la victoire de l'aile gauche du parti d'Houphouët-Boigny. Ce triomphe des jeunes universitaires du parti peut être interprété comme une étape du concept de l'entrisme qu'ils ont mis en place depuis l'Hexagone avant leur arrivée en Côte d'Ivoire. Cette situation suscite l'inquiétude chez bon nombre de militants dits de première heure, habitués au conservatisme politique appliqué jusque-là par le parti. Face à ce triomphe incarné par la victoire de Mockey, la réaction du président du parti laisse entrevoir des signes de turbulence politique. Patrice Adam Yeboua explique à cet effet :

« c'est avant le congrès que l'atmosphère s'est détérioré. Les gens sont allés dire au président qu'il y a beaucoup de délégués qui ne soutiennent pas Denise. Le président aurait rétorqué : laissez Mockey faire, c'est pour six mois »⁶³. En 1959, le PDCI-RDA est sous le contrôle des universitaires, majoritairement formés dans des cellules communistes en France. Comment cette gauche va-t-elle évoluer après l'indépendance ?

3. Le complot contre les membres de la JRDACI ou la neutralisation de la gauche au sein du PDCI-RDA

Le complot de 1963-1964 s'explique par la montée en puissance de l'aile gauche au sein du PDCI. Si déjà Jean-Baptiste Mockey, contre toutes les attentes de Félix Houphouët fut élu, divers autres éléments emmène le leader du PDCI-RDA à réagir contre ce courant. En effet, le comité exécutif mis en place à la fin des travaux du congrès constitutif de la JRDACI laissa le premier ministre perplexe comme l'a écrit si bien Frédéric Grah Mel :

« Houphouët avait espéré et même veillé à ce que ceux qui n'avaient pas été ses inconditionnels par le passé, les anciens de la FEANF notamment, ne mettent pas la main sur la direction de la jeune organisation. Or, c'était le courant qu'ils représentaient qui allait arracher l'élection de l'instance dirigeante(...). Le secrétaire général, le Dr Amadou Koné (...) symbolisait la quête de liberté du nouveau bureau. Mais plus d'un membre de son équipe illustre le danger que celle-ci représentait aux yeux d'Houphouët » (F. Grah Mel, 2003, p. 748).

C'est donc la victoire du courant progressiste sur l'aile conservateur du parti qui eut lieu en 1959. Et pourtant, depuis 1950, le président du Comité de coordination n'entendait plus collaborer avec de telle idéologie. La voie de la collaboration avec la France impérialiste est celle dans laquelle le parti s'était

⁶¹ Entretien avec Patrice Adam Yeboua, déjà cité.

⁶² Entretien avec André Kouassi Kouakou le 21 août 2016 de 10 H 05 à 12 H 56 à sa résidence, sise à Bingerville, au quartier Feh Késsé.

⁶³ Entretien avec Patrice Adam Yeboua, déjà cité.

résolument engagé. En dépit de la « neutralisation » de Jean Baptiste Mockey quelques mois après son élection, des signes évidents de divergences idéologiques perduraient toujours au sein du régime du parti unique. Le président Houphouët semblait conscient de cette situation si on se réfère à sa déclaration devant l'Assemblée nationale en 1961 qui est la suivante : « Un de nos premiers soins est de consolider la paix à l'intérieur de notre État, l'unité de notre peuple (...). Rien ne sera réalisable si nous n'avons pas la paix chez nous »⁶⁴.

Cette déclaration du président Houphouët à l'an un de l'indépendance appelle à des interrogations. Pourquoi une telle sortie ? La paix en Côte d'Ivoire était-elle toujours menacée malgré l'accession du pays à la souveraineté en août 1960 ? Les souvenirs de mars 1959 hantaient-ils toujours le président ? Sentait-il la menace venir ? La persistance des discours aux tons similaires permet de penser à de sérieuses divergences au sein du parti unique. La mise en garde de Philippe Grégoire Yacé, Secrétaire général du PDCI-RDA, ne fait que confirmer les doutes sur d'éventuelles divergences politiques au sein du régime :

« Le parti ne saurait tolérer que certains individus puissent faire opposition à l'œuvre d'édification qui est en cours. Ce n'est pas, après avoir pendant de longues années, lutté envers et contre tout pour la réalisation de son idéal que le parti acceptera (...) que ses résultats soient remis en cause dans le désordre et l'anarchie »⁶⁵.

Mais les autorités avaient-elles de réelles raisons de craindre dès lors que de nombreux opposants de gauche avaient été déjà intégrés aux institutions de la Côte d'Ivoire indépendante ? Des indices d'une déstabilisation étaient-ils perceptibles ? La déclaration de Félix Houphouët-Boigny en 1962 permet d'affirmer que les jeunes étaient la principale cible de ces différentes sorties :

« Nous sommes en Côte d'Ivoire condamnés à l'unité (...). Tout ce qui peut nuire à cette unité ou la contrarier doit être évité, voire même combattu sans faiblesse (...). Que les jeunes comprennent donc les sacrifices consentis en leur faveur par leurs aînés ! (...). Ceux des jeunes qui par intérêts, inconscience ou légèreté, se font les agents d'idéologies extérieures et nocives contre l'indispensable unité du pays seront mis dans l'impossibilité de nuire » (M. Amondji, 1962, p.182) .

Patrice Adam Yeboua confirme, non seulement les propos évoqués plus haut mais précise la nature du problème à l'origine de toutes ces déclarations. Selon lui :

« Il y avait un conflit entre les anciens et les jeunes universitaires de la JRDACI. Pourquoi cette opposition ? La JRDACI était pour la remise en cause de tout le système jusque-là en place. Tous les anciens n'étaient pas pour la JRDACI. Ils craignaient la démocratie. Tous les responsables du PDCI avaient été choisis par un groupe d'anciens. Ils avaient été triés et ceux que ce groupe d'anciens a choisis sont ceux qu'ils peuvent maîtriser (...). Mais ces jeunes de la JRDACI ont majoritairement grandi en Europe. Seront-ils aussi dociles ? Pourront-ils les maîtriser ? Les anciens accusent aussi ces jeunes parce qu'ils optent pour les comités de quartier en lieu et place des comités ethniques. Ce choix élimine de facto tous ceux qui, jusque-là étaient là »⁶⁶.

Les propos de cet ancien dirigeant régional de la JRDACI indiquent clairement la nature du problème qui, jusque-là, minait le régime du parti unique. On peut alors supposer que depuis la création de cette organisation des jeunes, ce conflit politico- idéologique a toujours existé au sein du PDCI-RDA. Mais étant un ancien militant de la JRDACI, ses propos n'étaient-ils pas orientés ? Sur la même question, la contribution de Camille Alliali permet de lever définitivement le doute sur l'existence d'un conflit politique entre les jeunes de la JRDACI et les anciens que certains travaux qualifient de « vieille garde » au sein du PDCI-RDA au cours de ces années. Il mentionne qu'au lieu d'être une organisation des jeunes du parti, la JRDACI se mua petit à petit en un regroupement de personnes de tous âges qui avaient quelque chose à reprocher aux choix politiques et stratégiques des dirigeants du PDCI-RDA (...). Les querelles de clocher devenaient monnaies courantes entre les jeunes et la vieille garde qui commença

⁶⁴ Déclaration de Félix Houphouët-Boigny devant l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, rapportée par le journal *Fraternité* n° 89 du 13 janvier 1961.

⁶⁵ Conférence de presse de Philippe Grégoire Yacé, rapportée par le journal *Fraternité* n° 117 du 21 juillet 1961, pp. 13-14.

⁶⁶ Entretien avec Patrice Adam Yeboua, déjà cité.

à accuser le président de vouloir la sacrifier sur l'autel de la « juvénilisation » du parti » (C. Alliali, 2008, p.88).

En dépit de l'indépendance de la Côte d'Ivoire obtenue le 7 août 1960, les discours des autorités politiques laissaient toujours présager des moments d'incertitudes politiques à l'horizon. L'insertion des jeunes universitaires du parti dans les institutions et leur regroupement au sein d'une organisation de jeunes ne sont pas parvenus à surmonter l'à priori idéologique. L'éviction de Marcel Auguste Denise du secrétariat général du PDCI-RDA avec la caution de ces jeunes a contribué à accentuer la division idéologique entre ces deux générations de militants. Cette opposition politique latente, larvée à la limite, est assimilable à un véritable conflit de génération. Selon Albert Zolberg « pendant toute l'année 1962, la JRDACI est pratiquement interdite d'activité publique. Toute liberté d'initiative politique lui est retirée. Son sigle même n'est plus mentionné dans aucun communiqué, ni dans la presse, ni à la radio » (A. Zolberg : 1964, p.311). En réalité, dans aucun document officiel, il n'a été mentionné d'une telle interdiction. En effet, au cours de l'année 1962, malgré le conflit évoqué plus haut, la JRDACI a poursuivi régulièrement ses activités politiques⁶⁷. La presse a régulièrement couvert ses activités, en dépit des divergences politiques entre certains de ces membres et les anciens du PDCI-RDA⁶⁸. Certes, un conflit était visible au PDCI-RDA depuis mars 1959, mais en 1962, l'unité politique apparente observée jusque-là n'avait pas encore éclatée. Auguste Daubrey reconnaît l'existence d'activités clandestines des jeunes du parti, à l'origine de ce conflit larvé. D'après lui ces activités visaient à influencer l'orientation du pays selon leur conception idéologique qui est celle du progressisme. Or depuis 1950, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans la voie de la collaboration avec la métropole. N'est-ce pas là un sérieux problème politique au sein du régime ? Sur cette même question Bernard Houlaï Tiabas indique :

« Au sein du PDCI-RDA, c'est chemin faisant que des étudiants qui ont fini leurs études et qui ne voulaient pas suivre le parti ont créé la JRDACI. Je n'ai pas dit la JPDCI, je dis la JRDACI. Parce que le RDA, vu sous l'angle historique est un parti de combat, de libération de l'Afrique, selon ces jeunes. La création de cette organisation effarouchait déjà Houphouët dont le sens du combat du RDA n'était plus de ses priorités »⁶⁹.

Vu ce témoignage, comment peut-on minimiser un tel conflit idéologique et politique pour ne s'attaquer seulement qu'à ses effets ? Pourquoi des intellectuels, qu'ils soient de gauche ou non qui abordent cette question, font-ils un « black-out » sur les causes ? Il y a certes, des reproches à faire au régime sur la gestion de ce conflit, mais ignorer volontairement ou involontairement les différentes responsabilités dans l'apparition de cette crise peut être qualifié d'exploitation tendancieuse voire propagandiste. Sur cette question, Amadou Koné, personnage clé du conflit entre le PDCI et la JRDACI soutient que :

« Les complots de 1963-1964 furent ourdi et mis en exécution par Houphouët lui-même (...). Ils visaient à l'instauration à son profit d'un pouvoir personnel, dictatorial. Pour atteindre cet objectif, il crut devoir écarter certaines personnalités politiques et mettre à genou le pays tout entier. Le déroulement de ces événements et leurs conséquences pour

⁶⁷ Un article du journal *Fraternité* de l'année 1962 est édifiant à ce propos : « le Bureau Exécutif de la JRDACI s'est réuni au Palais de l'Assemblée nationale le dimanche 2 septembre 1962 de 9 Heures à 12 Heures 45 sous la présidence de son secrétaire général, le Dr Amadou Koné. Après avoir procédé à un tour d'horizon complet de la situation politique et notamment des problèmes de la jeunesse, il a constitué une commission chargée d'élaborer un nouveau programme d'action à court et long terme, embrassant tous les problèmes de la vie nationale. Ce programme sera soumis à l'approbation du Bureau Politique du PDCI ».

⁶⁸ Que visent alors Albert Zolberg et Marcel Amondji à travers une telle affirmation, si ce n'est de la propagande politique ? C'est malheureusement le triste constat. Certaines positions politiques de la gauche sur des aspects du parti unique frisent l'exploitation sur fonds de commerce politique.

⁶⁹ Entretien avec Bernard Houlaï Tiabas le 21 juin 2016 de 15 H 25 à 16 H 39 à son domicile de la Riviera 3.

la Côte d'Ivoire et de nombreux Ivoiriens dépassèrent l'entendement » (A. KONE, 2003, p.64.)

Ces propos peuvent constituer une véritable piste de recherche relative aux événements ayant marqué l'Histoire politique de la Côte d'Ivoire. Toutefois, il faut les prendre avec des précautions, dès lors qu'Amadou Koné lui-même fait partie des protagonistes. En effet, dans tout son témoignage, aucune information sur le différend idéologique qui opposait son organisation aux anciens du PDCI-RDA n'est évoquée. Bien au contraire, il ne s'attèle qu'à prouver son innocence tout en glissant dans des considérations tribales. Ainsi, rapportant des propos qu'aurait tenus le président Félix Houphouët-Boigny, il écrit : « j'ai frappé le Nord en ce qu'il avait de meilleur » (A. Koné, 2003, p. 125). Amadou Koné veut-il insinuer qu'il n'y a jamais eu de conflit idéologique au sein du régime entre son mouvement et le parti unique ? Le soutien apporté à l'ancien secrétaire général de la JRDACI par Samba Diarra laisse penser à un problème entre Houphouët-Boigny et les cadres du Nord de la Côte d'Ivoire. Selon lui, « Houphouët-Boigny soupçonnait Amadou Koné de vouloir transférer le centre du pouvoir aux Nordistes » (S. Diarra, 1997, p.111). Certes, certaines des méthodes du PDCI-RDA pour résoudre cette crise sont peu orthodoxes. Mais ces déclarations de Samba Diarra ne résistent pas à l'analyse⁷⁰. En effet, les militants de la JRDACI arrêtés n'étaient pas tous du Nord de la Côte d'Ivoire. Que dire des réunions clandestines organisées par ces universitaires dont parle Auguste Daubrey ? Les responsabilités n'étaient-elles pas partagées entre Houphouët-Boigny et ces universitaires de la JRDACI dans l'avènement de cette crise ?

En effet, dans un point de presse relativement à cette crise qui minait le régime, Philippe Grégoire Yacé, alors secrétaire général du PDCI-RDA, donna les précisions suivantes: « c'est dans l'opposition manifestée au PDCI-RDA par certains membres de la JRDACI qu'il faut trouver les origines du mouvement subversif d'inspiration communiste récemment découvert en Côte d'Ivoire »⁷¹.

« Houphouët surveillait certains leaders de la JRDACI. Il cherchait des arguments pour les éloigner de la direction du pays. Il y a eu des événements qui l'ont effrayé. C'est pour cela qu'il a précipité les choses. On venait de tuer Kennedy aux Etats Unis, le trône d'Hailé Sélassié⁷² était menacé, Bourguiba venait de fusiller des gens qui voulaient le renverser en Tunisie. Craignant d'être frappé par le même sort, il a préféré s'attaquer à ceux dont la vision politique ne concorde pas avec lui et c'est nous qu'il a visé en premier »⁷³.

Ces propos de Patrice Adam Yeboua rejoignent en plusieurs points ceux tenus par le secrétaire général du PDCI-RDA lors de son point de presse évoqué plus haut. Et Philippe Grégoire Yacé lui-même d'ajouter : « complot en Tunisie, grenades au Ghana, assassinat de Sylvanus Olympio⁷⁴, complot au Taïwan etc. Ce sont là des actions en chaîne (...), des actions d'inspiration communiste qui veulent asseoir dans nos pays une idéologie qui nous est parfaitement étrangère »⁷⁵.

Ces deux propos indiquent qu'il y a eu la précipitation de la part des autorités. Elles craignaient surtout l'effet de contagion. Mais des indices sérieux permettaient-ils de croire à une telle éventualité ? Les preuves étaient-elles suffisantes pour soutenir cette accusation ? Pour Patrice Adam Yeboua, la réponse à ces interrogations a été donnée par Houphouët-Boigny lui-même en 1972 : « il nous a appelé en 1972 pour nous demander pardon. Il nous a dit qu'il a été trompé par les services de renseignement.

⁷⁰ La position défendue par Amadou Koné pouvait aider à cerner les différents contours de cette crise. Malheureusement elle paraît très orientée. Vouloir défendre sa position tout en incriminant uniquement la partie adverse ne fait point avancer la vérité sur ces événements.

⁷¹ Déclaration de Philippe Grégoire Yacé à propos des menées subversives en Côte d'Ivoire, rapporté par le journal *Fraternité* n° 199 du 15 février 1963, p. 2.

⁷² Ancien empereur d'Ethiopie.

⁷³ Entretien avec Patrice Adam Yeboua, déjà cité.

⁷⁴ Premier président du Togo indépendant.

⁷⁵ Déclaration de Philippe Grégoire Yacé à propos des menées subversives, article déjà cité.

Il a appelé Goba⁷⁶, le sinistre Goba et nous nous sommes retrouvés de nouveau à Yamoussoukro pour nous demander pardon »⁷⁷. Et pourtant, dès janvier 1963, plusieurs universitaires de la JRDACI, rentrés au gouvernement après le 3e congrès de mars 1959, sont démis de leur fonction et mis aux arrêts par un décret⁷⁸ pris en conseil des ministres. Il s'en suit alors plusieurs arrestations dont des députés, des médecins, des intellectuels, des directeurs centraux d'administration publique, des chefs traditionnels, des transporteurs, etc. La thèse officielle fait état de la découverte d'activité subversive d'inspiration communiste visant à l'assassinat du président de la République. Cette crise qui, en 1966 a fait l'objet d'un non-lieu, appelle à des interrogations. Pourquoi, sans preuves concrètes, le régime s'est-il permis ces arrestations massives ? Houphouët-Boigny et son entourage étaient-ils conscients de l'innocence de ces personnes arrêtées ? Pourquoi jouer à fond la carte de la procédure judiciaire pour aboutir à toutes ces condamnations ? Pendant toutes ces années de détention des prisonniers de cette crise, le président croyait-il toujours au complot ? Le verdict prononcé par la Cour de sûreté de l'Etat était-il le couronnement d'une politique voulue par le président Houphouët pour résoudre l'épineux différend idéologique qui minait le PDCI-RDA ?

Les propos de Patrice Adam Yeboua sur la fin tragique de la JRDACI donnent un début de réponse à cette interrogation. Il tire la conclusion suivante : « tous les jeunes qui étaient venus de France ont tous été arrêtés. La JRDACI a été décapitée(...). Tout le comité exécutif était en prison. Le mouvement décapité, en 1965, Houphouët a pris d'autres jeunes »⁷⁹.

Conclusion

Au terme de cette étude, on peut affirmer que le succès de la gauche au sein du PDCI-RDA suscité par les membres de la JRDACI n'a été que de courte durée. De 1959 à 1963, les membres de cette organisation étaient étroitement surveillés par le courant des partisans de la collaboration. Cette crise déboucha en 1963 sur le complot dit « communiste ». Au cours de cette crise, les dirigeants de la JRDACI étaient les véritables cibles. Cela ne fait aucun doute, les problèmes idéologiques expliquent en grande partie ces arrestations. Bien que les universitaires fussent ceux qui étaient le plus visés, le régime PDCI-RDA a étendu ce nettoyage idéologique à d'autres couches de la société ivoirienne. La réaction des dirigeants du RDA s'explique par leur panique face aux subversions enregistrées dans plusieurs pays. Sachant l'inexistence de preuves, les autorités mettent fin à la carrière de ces universitaires. En dépit du pardon tardif de 1972, pourquoi tous les anciens dirigeants de la JRDACI n'ont-ils pas été intégrés à leur poste ?

Sources et bibliographie

Sources orales

1-Entretien avec Patrice Adam Yeboua le Mardi 22 mars 2016 de 15 H 45 à 18 H 15 à sa résidence à Treichville.

Patrice Adam-Yeboua est né le 11 novembre 1942 à Tanda. Il a occupé successivement les fonctions suivantes :

⁷⁶ Il s'agit de Pierre Goba qui était le directeur des renseignements.

⁷⁷ Entretien avec Patrice Adam Yeboua, déjà cité.

⁷⁸ Décret n°63-3 du 15 janvier 1963 portant cessation de fonction des membres du gouvernement et désignation de leurs remplaçants, publié dans le JORCI n° 4 du 17 janvier 1963, p .34. L'article premier de ce décret est ainsi libellé : il est mis fin aux fonctions de : Joachim Bony, ministre de l'éducation nationale, Charles Donwahi, ministre de l'agriculture et de la coopération, Dr Amadou Koné, ministre de la santé publique et de la population.

⁷⁹ Entretien avec Patrice Adam Yeboua, déjà cité.

-Secrétaire régional de la JRDACI à Tanda de 1959 à 1960 puis à Odienné de 1960 à 1961, il est arrêté dans le cadre de l'affaire dite « des faux complots » en 1963.

-Libéré le 6 août 1966, il devient sous-préfet de janvier 1971 à 1976.

2- Entretien avec Auguste Daubrey le 29 avril 2016 de 11 H 15 à 13 H 35 à sa résidence à Cocody. Auguste Daubrey est né le 1^{er} janvier 1930 à Troko S/P Sago dans le département de Sassandra.

Ancien universitaire à l'époque des faits

Arrêté en 1963 dans l'affaire dite des faux complots, il est libéré en août 1966.

3- Entretien Bernard Houlaï Tiabas le Mardi 21 juin 2016 de 15h25 à 16h39 à son domicile à la Riviera III.

- Bernard Houlaï Tiabas est né en 1935. Il a exercé plusieurs fonctions dans les domaines politique mais surtout syndical : Ancien président de la section académique de la FEANF (Fédération des Étudiants d'Afrique noire en France) en Normandie.

- Ancien Président de la section UGECI de l'université de Caen ; membre fondateur du mouvement ivoirien de libération (MIL) ; ancien rédacteur en chef de « Pilon », organe d'expression du MIL.

4- Entretien avec André Kouassi Kouakou le dimanche 21 Août 2016 de 10 H 05 à 12 H 56 à sa résidence à Bingerville au quartier Feh Késsé.

André Kouassi Kouakou est né le 1^e janvier 1954 à OUELLE

-Il a fait ses études primaires à Cocody- Blockhaus de 1962 à 1968.

- Il a participé au congrès constitutif du FPI (Front populaire ivoirien) les 19 et 20 novembre 1988 à Dabou dans une plantation de palmier à huile, plus précisément dans la résidence d'un des ingénieurs de la SODEPLAM qui était membre de notre organisation. Il s'agit de Mr GAH Barnabé (Ancien maire FPI de Guiglo).

Bibliographie

AMONDJI (M.), 1986, *Côte d'Ivoire : le PDCI-RDA et la vie politique de 1944 à 1985*, Paris, L'Harmattan, 208 p.

- 1984 *Félix Houphouët-Boigny et la Côte d'Ivoire : l'envers d'une légende*, Paris, Karthala, 333 p.

ALLIALI (C), 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, IPCC, 232 p.

KONE (A.), 2003, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Paris, Karthala, 227 p.

COULIBALY (O.), *Combat pour l'Afrique (1946-1958) : lutte du RDA pour une Afrique nouvelle*, Abidjan, NEA, 1988, p. 330.

DIARRA(S.), 1997, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny : fracture dans le destin d'une nation(1959-1970)*, Paris, Karthala, 248 p.

GRAH MEL(F.), 1997, *Félix Houphouët-Boigny: le fulgurant destin d'une jeune proie (?-1960)*, Abidjan, Edition CERAP, 2003, 869 p.

KONE (K.), *Mésaventure 63 : mes souvenirs des prisons d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Passerelle Edition, 2000, 131 p.

LOUCOU (J.N), *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Edition Neter, 1992, 213 p.

ZOLGERG (A.), *one party government in the Ivory Coast*, Princeton, new Ersey, Princeton University press, 1964, 374 p.

L'État et l'industrialisation de la Côte d'Ivoire de 1959 à 1993

DAHÉRO Koffi Félicien
Département d'Histoire
Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan
Email : feliciendahero84@gmail.com

Résumé

Le processus d'industrialisation de la Côte d'Ivoire a effectivement débuté avec l'avènement du code d'investissements privés de 1959. L'État joua un rôle prépondérant dans ce processus d'industrialisation du pays de 1959 à 1993. De planificateur, il y devint un acteur incontournable aux côtés des initiatives privées nationales et étrangères. Ainsi, pendant plus de trois décennies (de 1959 à 1993), l'industrialisation de la Côte d'Ivoire reposa sur l'omniprésence de l'État. Cette étude vise en effet, à définir les raisons et les contours économiques et politiques de l'omniprésence de l'État dans l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Et pour y arriver, des informations ont été tirées de la confrontation de sources officielles, de documents de spécialités et de la documentation bibliographique

Mots- clés : Côte d'Ivoire Capitalisme,-État -Omniprésence-, Industrialisation.

Abstract

From 1959 to 1993, Côte d'Ivoire focused its economic development politics on the creation of some Industries which can allow the government to play a key role to industrialize the country. That is to say it becomes the one to plan things and be the promoter. At that period, with some private companies and foreign countries help; the government was almost the only one guide of the industrialization of the country. Things were so moving rapidly by the government that people ask themselves about what permitted the government to do so.

The aim of this study or research is to display the raisons and the very important role played by the government in the process of the Industrialization of the country. This research is based on specific documents; sources and some information coming from libraries.

Keywords : Côte d'Ivoire- Capitalism- government- omnipresence- industrialization.

Introduction

L'organisation économique de la Côte d'Ivoire a connu une rupture dans sa structuration et dans son orientation dès l'adoption du libéralisme économique en 1959⁸⁰. En effet, de « réservoirs de matières premières » à ramasser et à exporter vers la métropole, dès 1946, la politique économique du territoire avait désormais pour objectifs « d'orienter l'économie de la colonie (...) vers un accroissement en quantité et en qualité de la production agricole, forestière et minière, et vers un perfectionnement des moyens d'évacuation et enfin vers l'installation d'industries locales rentables » (Ministère du Plan 1946, p.11).

Cette mutation économique toucha tous les secteurs de l'activité économique de la Côte d'Ivoire. Et de 1959 à 1993 l'État se retrouva au cœur de cette initiative d'industrialisation et devint « *la pierre angulaire* » de tout le processus du développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire⁸¹. C'est l'État qui détermina et donna une orientation à la politique industrielle du pays. Il planifia les priorités de l'économie nationale et occupa même à la fois, les rôles d'organisateur et d'entrepreneur à travers le concours financier qu'il apportait à la réalisation de plusieurs unités industrielles.

Sur la question de l'État dans le développement économique de la Côte d'Ivoire, de nombreux travaux ont été réalisés. Toutes fois, ces différents auteurs notamment Jacqueline Dutheil (1976)⁸² et Samir Amin, (1967)⁸³, n'ont pas insisté sur les raisons de la forte présence de l'État dans l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Aussi, n'ont-ils pas présenté les contours politiques et économiques du rôle prépondérant que joua l'Etat. Par ailleurs, la période considérée (1959-1993) n'a pas été entièrement couverte par ces études. C'est pour essayer de combler ce vide et apporter le regard de l'historien sur ce sujet que nous avons choisi d'aborder cette question afin de mieux apprécier l'interventionnisme de l'État au niveau du secteur secondaire.

En sommes, cet article se donne pour objectif de donner une vue d'ensemble sur le rôle de l'État dans l'industrialisation de la Côte d'Ivoire de l'adoption du premier code des investissements privés (1959), à la fin de la grande récession économique ivoirienne (1993). Quels sont les facteurs explicatifs de l'omniprésence de l'État dans l'industrialisation de la Côte d'Ivoire de 1959 à 1993 ? Comment son intervention se traduit-elle et quels sont les impacts sur le développement de l'industrie ivoirienne ? La réponse à ces interrogations qui constituent les principales préoccupations de notre étude passe par l'exploitation des sources officielles et de divers travaux scientifiques. L'exploitation de ces documents nous permet de dégager deux axes de recherche. Le premier axe dévoile les facteurs de l'intervention de l'État dans le développement industriel de la Côte d'Ivoire le second analyse les impacts de cette intervention.

⁸⁰ Le libéralisme économique en Côte d'Ivoire était exprimé à travers les dispositions attrayantes du code des investissements privés de 1959.

⁸¹ L'industrialisation de la Côte d'Ivoire a effectivement débuté avec l'adoption du code des investissements de 1959.

⁸² L'ouvrage souligne la politique industrielle de l'État, les compétences juridiques que détiennent les pouvoirs publics dans la réalisation du développement économique et social, présente les interventions de l'Etat dans le système économique ivoirien à travers la politique sectorielle et montre les avantages de l'ouverture dès l'indépendance de l'économie ivoirienne sur l'extérieur. Son ouvrage a permis de comprendre l'organisation économique de la Côte d'Ivoire et le rôle d'entrepreneur qu'a joué l'État.

⁸³ L'ouvrage présente les fondements généraux de l'économie ivoirienne. Il présente les caractéristiques de l'industrie ivoirienne, les investissements publics industriels réalisés et la production industrielle de 1950 à 1965.

1. Les facteurs de l'intervention de l'État ivoirien dans le développement industriel

La prédominance de l'économie de traite, la faiblesse du tissu industriel hérité de la période coloniale et celle des investissements dans le secteur industriel motivent une intervention de l'État pour favoriser l'essor du secteur secondaire

1.1. La prédominance de l'économie de plantation

L'état de l'industrie ivoirienne en 1959 a fait naître chez les pouvoirs publics ivoiriens la volonté d'équilibrer l'économie nationale. Par le moyen de l'industrialisation, ils veulent transformer les matières premières agricoles, accroître la valeur ajoutée et faciliter leur exportation.

En effet, depuis la première moitié du XX^e siècle, l'économie ivoirienne était intégrée dans un système de production caractérisée par une économie de plantation désignant « *une forme d'agriculture d'exportation arbustive caractérisée par l'utilisation de techniques élaborées, par l'importance des capitaux mis en œuvre et par des rapports de production capitaliste* » (R. Badouin, p. 7). Cette économie de plantation résultait de l'application des principes économiques coloniaux qui consistaient à faire des colonies « des débouchés pour la production métropolitaine, des terres d'exploitations et des réservoirs de matières premières à ramasser et à rassembler vers les ports qui sont exportées à l'état brut et repartir en échange les produits fabriqués » (A. Dubresson, 1989, p.17).

Les principales productions qui, à cette époque intéressaient réellement la métropole étaient composées de matières premières agricoles et minières, essentiellement dominées par les productions du café, du cacao, du bois, de l'huile de palme et du caoutchouc naturel (S. Amin, 1967, p.53). Aussi, les sociétés commerciales et les particuliers qui représentaient les opérateurs de la traite, préféraient-ils orienter leurs capitaux vers les activités d'exportations jugées lucratives à court terme au détriment de l'activité industrielle. Ainsi, plus de la moitié des investissements aurait été consacrée entre 1900 et 1940 aux activités commerciales 39%, bancaire et immobilières 9,5% et aux transports 3,6%, contre 17,1% aux mines. La répartition du capital social des sociétés par secteur donnait 63% pour le commerce 16% pour les plantations et forêts 7% pour les mines et 4% seulement pour les industries (A. Dubresson, 1989, p.17).

L'activité industrielle n'intéressait véritablement pas les acteurs privés et la faiblesse des investissements publics industriels soit seulement 3 milliards de FCFA en 1960 contre 500 millions de FCFA en 1950 (S. Amin, 1967, pp. 306-310) occasionnèrent la prédominance d'industries légères entre 1950 et 1958 comme mentionné dans le tableau n°I.

Tableau n° I : Principales productions industrielles de la Côte d'Ivoire (1950-1960)

	1950	1958	1960
Huile de palme(T)	695	5.280	6.000
Savon	3.000	8.124 (1957)	11.000
Filés de coton(T)	275	1.661	
Bière et boisson gazeuse (hl)	50.000	115.000	171.000
Electricité (1000kwh)	1693	3.510	67.000
Productions des scieries	37624m3	82.235m3	97.000
Tranches d'ananas fruit	147(T) (1952)	1.750 T	
Jus ananas	10.600 hl	30.000hl	-----

Source : Ministère du Plan, *Inventaire économique de la Côte d'Ivoire*, Op.cit., pp.45-50.

L'on perçoit que l'industrie ivoirienne était constituée principalement des branches alimentaires, textiles et bois et la production manufacturière quoique peu importante était dominée par les productions des industries agroalimentaires⁸⁴. Le taux élevé de la production des branches alimentaires était immédiatement lié à la nouvelle politique industrielle du moment dont les objectifs consistaient à favoriser une industrie locale capable de valoriser les ressources et transformer les richesses locales dans le but de remplacer progressivement les articles d'importation destinés à la consommation locale.

Au total, du fait de l'économie de traite l'industrie ivoirienne était embryonnaire avant 1960. Sa faible contribution à l'émergence d'une économie moderne, et la rareté des investissements privés étrangers et nationaux, ont également motivé l'État à s'impliquer davantage dans l'industrialisation.

1.2. La faiblesse des initiatives privées nationales et étrangères dans le secteur industriel

Au sortir de la colonisation, la Côte d'Ivoire était dépourvue d'une élite intellectuelle et de managers susceptibles de conduire des investissements fructueux et de mener à terme des initiatives industrielles. Aussi la réticence des acteurs étrangers et la rareté d'acteurs économiques privés nationaux constituaient un obstacle majeur à l'industrialisation du territoire⁸⁵. De Miras le souligne quand il écrit à ce sujet ;

« Il n'y a pas de capitalisme sans capitalistes(...). Or à l'indépendance, peu de groupes ou d'hommes ivoiriens sont en mesure d'assurer la fonction capitale consistant à entreprendre à une échelle suffisante dans le domaine industriel pour simplement maintenir la croissance impulsée de l'extérieure depuis 1945 » (...) les activités assurant des rendements financiers supérieurs à ceux procurés par l'industrie sont nombreux et la faiblesse numérique des cadres, techniciens et salariés ivoiriens constitue, ainsi que l'insuffisante connaissance des techniques de productions des obstacles difficiles à surmonter ». (D. Miras, 1974, p. 93, A Dubresson, p.44).

En réalité, l'industrialisation de la Côte d'Ivoire devrait être l'œuvre d'initiatives privées nationales et étrangères conformément aux dispositions du code des investissements, l'État devait simplement jouer le rôle d'accompagnateur d'ailleurs justifié par le volume plus faible de ses investissements consacrés aux industries contrairement aux sommes consacrées au développement des secteurs comme l'éducation (J. P. Foiry ; D. Requier Desjardin, 1986 p. 147). La rareté d'initiatives privées nationales et étrangères, obligea l'Etat à adopter la posture d'Etat-entrepreneur en dépit du choix économique libéral adopté dès 1959. Henri Konan BEDIE révélait, que cette action de l'Etat se justifiait, « (...) par le fait que, lui seul pouvait au seuil de l'indépendance assurer la mobilisation des moyens humains et financiers qu'exigeait l'objectif de croissance rapide retenu par le gouvernement » (EDIAFRIC, 1977, pp. 20-25).

En sommes, à côté d'un secteur privé hésitant, l'État a tenu un double rôle. Il a d'abord été planificateur du développement économique général, à travers l'élaboration de plans de développement économique, social et culturel. Il a occupé ensuite, les fonctions d'acteur du développement, à travers ses prises de participation à la création de plusieurs entreprises industrielles. Dans cet même ordre d'idée, Attebi DADIE notait que l'intervention de l'Etat étaient indispensable puisqu'en Côte d'Ivoire « La doctrine officielle consistait à affirmer que le secteur privé n'était pas prêt à investir massivement dans une économie jeune et qu'il appartenait à l'Etat d'amener la capacité productive nationale à un niveau garantissant la rentabilité de l'investissement privé ; C'est ce que certains ont appelé la doctrine de l'Etat relais » (A. Dadié, 1995, p. 94).

⁸⁴ Une industrie légère et dominée par le secteur de l'agroalimentaire.

⁸⁵ Il existait cependant quelques acteurs privés étrangers notamment de Gonfreville et Blohorn.

Au total, la forte implication de l'État dans le processus d'industrialisation de la Côte d'Ivoire, a été motivée par des impératifs économiques et politiques majeurs à savoir : la situation économique de la Côte d'Ivoire, l'état de l'industrie ivoirienne avant 1960, la faiblesse des investissements privés étrangers, et le déficit de culture d'investissement privé chez les populations locales. Cependant, les crises économiques successives⁸⁶ et la situation économique et politique du monde de l'après-guerre vont profondément modifier le rôle de l'État.

1- 3. L'évolution du rôle de l'État et le volontarisme des pouvoirs publics ivoiriens

L'évolution du rôle de l'État dans les systèmes libéraux dans la recherche de solutions aux crises successives, puis la volonté de l'État ivoirien d'amorcer le développement économique par l'essor de l'industrie expliquèrent également l'attitude de l'État dans le processus d'industrialisation de la Côte d'Ivoire.

1. 3.1.L'évolution du rôle économique de l'État dans l'après-guerre

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on assista à l'évolution du rôle autrefois assigné à l'État dans les systèmes capitalistes. Désormais, l'État est de plus en plus présent dans les initiatives de développement à travers des politiques de restructuration économique de plus en plus financées par des initiatives publiques. En Côte d'Ivoire, malgré le choix libéral adopté en 1959, les pouvoirs publics s'invitèrent progressivement dans le jeu économique national au-delà de leur rôle régalien qui « consiste à réguler l'économie et à lui donner une orientation générale dans la perspective de son développement durable » (A.K. Golé, 2015, p. 308).

D'ailleurs, en 1970, l'État était déjà fortement présent dans les secteurs de production, y tenant le rôle d'acteur incontournable. L'on assimila le cas ivoirien au « *Capitalisme d'Etat* » qui, d'après Antoine Koffi GOLE « est un modèle économique qui découle d'un mélange des approches économiques libérale et marxiste (A.K. Golé, 2015, p. 308). ». Cette dénomination attribuée au système économique mis en œuvre en Côte d'Ivoire découlait en réalité de la forte présence de l'État et de son rôle prépondérant dans la vie économique de la nation. En effet, le rôle jadis attribué à l'Etat, était celui d'assurer la sécurité intérieure et extérieure de la nation. Ce système permettait donc à l'Etat de jouer son vrai rôle qui consistait à la fourniture de services sociaux, à la construction d'infrastructures de bases et à l'adoption de lois pour réguler l'activité économique. Les dépenses publiques que devait alors assurer l'État, étaient entièrement destinées au maintien de l'ordre, de la justice et de la défense nationale : c'était l'ère de « *l'Etat-protecteur* ». Mais, au cours de la première moitié du vingtième siècle, le rôle de l'Etat a été profondément modifié. Il devint « *Etat entrepreneur* ». Et c'est dans cette posture, qu'il s'impliqua fortement dans les affaires économiques nationales.

Dès 1959, en plus des fonctions d'allocation de ressources, de régulateur de la politique conjoncturelle, et de distributeur des fruits de la croissance (Y. Gervais, 1994, pp. 139-149), c'est l'État ivoirien qui incita les agents économiques à investir en Côte d'Ivoire en mettant en place un ensemble de règles qui laissaient l'essentiel des initiatives aux acteurs économiques privés. Parallèlement à ces raisons, l'intervention des pouvoirs publics dans l'industrialisation de la Côte d'Ivoire reposait aussi sur des motifs politiques.

1.3.2.L'interventionnisme de l'État : un choix politique dès 1960

La politique industrielle de l'État était axée entre 1960 et 1970 sur le développement des industries d'import-substitution pour couvrir les besoins des populations en produits industriels de consommation courante. Mais, avec la relative expansion industrielle rapide que connaissait la Côte d'Ivoire, les

⁸⁶ Il s'agit de la crise économique de 1930 et les effets de la Seconde Guerre mondiale.

nouvelles orientations de la politique industrielle privilégièrent l'implantation d'une nouvelle génération d'industries travaillant pour l'exportation à grande distance (Y. Gervais, 1994, p.148). Cette mutation de la stratégie industrielle a eu pour conséquence immédiate, un approfondissement de l'ouverture du pays sur l'extérieur à travers l'appel au financement et à la technologie d'origine extérieure. Ce changement de dimension dans la stratégie implique donc pour que la Côte d'Ivoire garde la maîtrise du processus, un accroissement du rôle de l'État dans le développement, car seul interlocuteur valable des partenaires extérieurs (J.P. Foiry ; D. Requier Desjardin, 1986, p.142). Ainsi, en dépit du choix libéral, l'État est devenu un acteur majeur du développement industriel de la Côte d'Ivoire, dès 1960 Le président Félix Houphouët-Boigny l'exprima en ces termes ;

« Nous accepterons chez nous la coopération avec n'importe quels capitalistes étrangers. Ils auront le droit d'exporter une partie de leurs capitaux, une partie des bénéfices réalisés chez nous, mais parce que le capitalisme constituerait les germes d'une lutte de classe dont nous ne voulons pas, nous ferons en sorte que toutes les participations soit faites par l'État et l'État seul. Ce que la Côte d'Ivoire ne connaîtra pas et ne doit pas connaître dans son intérêt, c'est le capitalisme ivoirien, le seul capitalisme que nous devons bâtir c'est celui de l'État ivoirien »⁸⁷.

La raison de l'évolution du rôle de l'Etat résidait alors dans la difficulté d'orienter l'investissement privé qu'il soit d'origine interne ou externe vers les secteurs privilégiés par la stratégie de développement Outre cela, Il y avait la volonté de l'État ivoirien d'éviter une dépendance plus grande vis à vis de l'extérieur, préoccupation liée à l'évolution des conditions de financement de ces investissements (J.P Foiry ; D Requier Desjardins, 1986, p.142).

Cette volonté politique de l'État se concrétisa par la création de plusieurs sociétés d'État, et la régionalisation de l'appareil industriel. Des unités agro-industrielles et des huileries ont été installées dans les régions Sud avec le concours de l'État au travers de la SODEPALM et dans les régions Nord, et Centre, des complexes textiles et sucriers y ont été implantés⁸⁸. Ainsi, les complexes textiles et sucriers étaient les exemples dans les régions de savane, tout comme les huileries de la SODEPALM, l'étaient en régions forestières.

À travers cette action l'État ambitionnait donc de créer des pôles de développement à l'intérieur du pays pour atténuer le poids industriel d'Abidjan, favoriser une meilleure diffusion de la croissance, et lutter contre les déséquilibres régionaux. C'est ce qu'affirmait d'ailleurs Félix Houphouët BOIGNY lorsqu'il déclarait que,

« (...) avec la réalisation d'UTEXI, le gouvernement fait œuvre d'industriel, mais aussi d'aménageur. Il marque non seulement sa volonté d'entreprendre sur le sol national l'implantation d'une nouvelle génération d'industrie plus particulièrement tournée vers l'exportation et la concurrence internationale, mais également, il démontre à l'évidence son souci de créer à l'intérieur du territoire des pôles générateurs d'activités développantes »⁸⁹.

Les efforts financiers consentis par l'État, en réalisant les complexes textiles et sucriers, étaient donc d'obtenir à la fois la régionalisation de l'appareil productif, fixer la population locale, détourner une partie des courants migratoires, et stimuler enfin, le développement et l'expansion des activités urbaines (A Dubresson, 1989, p.297). C'est la raison pour laquelle, en 1974, lors des tournées politiques organisées dans les régions nord et centre du pays⁹⁰, le président de la République rappela, que les raisons la forte présence de l'État dans le secteur industriel ivoirien, au travers de la mise en œuvre de ces actions de création de pôles industrialo-urbains à l'intérieur du pays, " visaient à

⁸⁷ Discours prononcé par le président de la république devant l'Assemblée nationale le 3 janvier 1961.

⁸⁸ C'est l'exemple d'UTEXI à Dimbokro, les complexes sucriers de Borotoukoro, de Ferké I et II.

⁸⁹ Plaquette de présentation de l'usine UTEXI de Dimbokro, p.1.

⁹⁰ Il s'agit des trois tournées organisées pendant la fête de l'indépendance dans les régions du centre et du nord du pays (Korhogo du 18 au 23 Mars, Odienné du 9 au 17 Mai, Séguéla et Touba du 11 au 21 Décembre), et complété par la visite de Katiola en 1975.

*promouvoir l'égalité entre tous les Ivoiriens, et exprimer la solidarité nationale*⁹¹. La forte présence de l'État dans l'industrialisation visait alors de lutter contre les disparités régionales et renforcer ce faisant, l'unité nationale en amorçant l'aménagement du territoire par l'industrialisation. Le porte-parole du gouvernement ivoirien insista sur ce point lorsqu'il déclara que,

*« Le programme sucrier (...), constituera pour les années avenir l'une de nos actions de développement les plus décisives. (...) Ce programme a également l'ambition, et ceci me paraît plus essentiel encore de faire naître au profit de régions jusqu'ici défavorisées les équilibres nouveaux qu'appellent une plus juste répartition des fruits de notre croissance et une politique d'aménagement du territoire à la mesure de la complexité grandissante d'une économie sachant, ne jamais oublier qu'elle est au service de l'homme »*⁹².

Au total, la situation économique du territoire en 1959 et la volonté de l'Etat d'amorcer le développement économique rapide de la Côte par des actions d'industrialisation, justifiaient sa présence accrue dans l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Cependant, cette implication de l'Etat dans le jeu économique national, a eu des conséquences énormes sur le secteur industriel d'une part, et sur l'économie ivoirienne d'autre part, modifiant du coup la structure ancienne de l'économie nationale.

2. Les impacts positifs de l'intervention de l'État sur le fait industriel de 1960 à 1993

L'intervention de l'État dans le processus d'industrialisation de la Côte d'Ivoire a eu un impact positif énorme sur la croissance industrielle nationale. Ces effets s'apprécient à travers l'évolution des investissements publics industriels, le nombre d'entreprises créées et l'accroissement de la production industrielle nationale.

2.1. L'accroissement des investissements industriels dès 1960

L'intervention de l'État dans le secteur industriel a permis d'accroître les investissements industriels cumulés. Les investissements publics industriels sont passés de 1 milliard de FCFA en 1960, à 3 milliards de FCFA en 1965 (S. Amin, 1967, pp. 306-310) contre 24 milliards de FCFA d'investissement privés (EDIAFRIQUE, 1971, p. 52). En 1974, les intérêts publics dans les entreprises industrielles représentaient 25,2% et en 1975, 34% des capitaux investis étaient ivoirien (investissements publics et privés confondus) soit, 1/3 des investissements totaux industriels réalisés qui s'élevaient à 216,503 milliards de FCFA. Ces investissements ont connu une progression de plus de 130 milliards de FCFA en raison de la réalisation des projets de la centrale hydraulique de Taabo, des usines de la SODESUCRE de Ferké 2 et Borotou, et les cinq décortiqueuses de café d'UNICAFE, auxquelles s'ajoutaient les extensions de la S.I.R (P. Platon, 1975, p. 3039).

Par ailleurs, de 1960 à 1980, l'État a investi un peu plus de 18,029 milliards de FCFA dans la réalisation des sociétés d'État à caractère industriel. En 1970, les investissements cumulés industriels qui étaient de 72 milliards de FCFA, ont atteint 701 milliards de FCFA en 1980 (MDIPE, 1999, p. 11) En 1982, 51,4% des investissements bruts cumulés étaient ivoirien (publics et privés confondus) contre 0,5% en 1960. Les investissements publics industriels ont connu un rythme de croissance très élevé entre 1977 et 1980. Ainsi, de 29 milliards de FCFA en 1977, ils ont atteint 94,7 milliards de FCFA en 1980 soit, une augmentation de 65 milliards de FCFA en seulement trois années (MDIPE, 1999, p. 12-15). Durant la période (1981-1983), les parts de l'État s'élevaient à 97,5% dans les autres industries alimentaires, contre 1,8% pour le privé étranger, et de 50,3% dans les corps gras alimentaires contre

⁹¹ Plaquette de représentation du complexe sucrier de Ferké1, SODESUCRE, 1975.

⁹² Ibid.

38,1% pour le privé. Dans la branche sidérurgie et la première transformation des métaux les parts de l'État étaient de 100% contre 00% pour le privé⁹³.

De 1961 à 1979, l'Etat était actionnaire majoritaire dans 14 entreprises sur 19 sociétés d'Etat créées et possédait des participations minoritaires dans plus de 50 entreprises industrielles par le biais de la SONAFI (MDIPME, 1999, pp 7-75). Le tableau n° I présente les investissements effectués par l'État.

Tableau n°II : Investissements publics industriels réalisés au travers de La SONAFI

Produits	Sociétés	Participation de l'Etat en %
Café-cacao	CAPRAL	5%
	SERIC	70%
Ananas	SONACO	100%
	SALCI	25%
	COCI	45.9%
	NVELLE SIACA	22%
Tabac et textile	SITAB	30%
	ERG	50%
	SOTEXI	35%
	ICODI	30%
	CIDT	56%
Huileries	TRITURAF	85%
	PHCI	17%
Pêche	SIPAR	56%
Chimie	SIVENG	35%
	HUMUCI	50%
	SOTROPAL	40%

Source : M'Lan Ouattara « le rôle des entreprises publiques dans le développement économique de la Côte d'Ivoire » in *revue juridique politique et coopération*, Paris, ediena, 1978, n°1 pp.73-74

De façon générale, le taux de croissance de ces investissements a progressé de 12,5% en 1970 à 25,5% en 1980. Entre 1975 et 1980, plus de la moitié des investissements était d'origine publique qu'il soit budgétisé ou qu'il soit réalisé par les entreprises publiques. Cette forte croissance des investissements publics industriels était justifiée par le fait qu'au cours de cette période, l'investissement public se réorienta vers l'investissement productif et devient un élément crucial de la réalisation de l'objectif de croissance industriel. L'État voulait par cette action éviter la dépendance de l'économie ivoirienne vis-à-vis de l'extérieur, préoccupation liée selon lui à l'évolution des conditions de financement (J.P. Foiry ; D Requier Desjardin, p.143). La croissance générale impulsée par l'interventionnisme de l'État a eu des effets positifs sur le nombre d'entreprises en production et sur la production industrielle nationale.

2.2- L' accroissement du nombre des entreprises et de la production industrielle nationale

Avant 1960, l'activité industrielle était à un état embryonnaire. La Côte d'Ivoire n'ayant pas bénéficié de véritables initiatives publiques, le secteur industriel y était quasi inexistant. Mais, à partir de 1959, avec l'interventionnisme prononcé de l'État, la Côte d'Ivoire a connu progressivement une expansion industrielle. En 1980, le nombre d'entreprises s'élevait à 723 unités, contre 58 entreprises en production

⁹³ Chambre d'Industries de Côte d'Ivoire, 1983, cité par Alain DUBRESSON, Op.cit., p.64.

avant 1960 (J.P. Foiry ; D Requier Desjardin, op cit, p.111). La croissance industrielle ivoirienne a été d'autant plus fulgurante qu'Alain Dubresson notait qu'en 1980,

« La Côte d'Ivoire était l'un des rares pays d'Afrique noire où l'industrie manufacturière contribuait pour plus de la moitié de la valeur ajoutée industrielle totale (...). La croissance industrielle de la Côte d'Ivoire est sans équivalent, Nigeria excepté, Afrique orientale que dans un seul Etat et ses résultats sont supérieur à ceux obtenus en Lybie »(A. Dubresson, op cit, p. 91).

Cette croissance industrielle a eu un impact sur la progression du secteur primaire et a engendré l'évolution de la part du secteur tertiaire entre 1960 et 1969. Ainsi, en 1960 l'agriculture représentait 46,8% du PIB, 38% pour les services, contre 15% pour l'industrie. En 1965, lorsque la part des industries dans le PIB augmenta à 19%, elle provoqua la croissance de la part du secteur tertiaire soit, 41% et une baisse de la part du secteur agricole soit, 39%. En 1960 le secteur industriel contribua à hauteur de 12,840 milliards de FCFA au PIB avec un chiffre d'affaires qui successivement passa de 130,5 milliards de FCFA en 1960, 835 milliards de FCFA en 1975, 2.226 milliards de FCFA en 1980, 2.837 milliards de FCFA en 1985, à 2.507 milliards de FCFA en 1990, et à 2.006 milliards de FCFA en 1993 (A Dadié, op. cit, p.7). De façon générale, le secteur industriel a évolué dans les proportions de croissance de 18% à 27% et les exportations de produits industriels ont progressés de 20% à 33% de 1970 à 1980

Conclusion

Le développement économique de la Côte d'Ivoire a été effectivement amorcé dès l'adoption du code d'investissements privés de 1959. À l'origine, handicapée par la faiblesse des capitaux privés nationaux et étrangers, l'industrie ivoirienne était à un niveau assez précaire. Pour influencer cette caractéristique de l'économie, l'État se mua en promoteur économique. Son omniprésence dans le processus d'industrialisation résulta de plusieurs facteurs importants. Il fut inspiré par l'évolution du rôle de l'État dans les systèmes libéraux dans la deuxième moitié du XIX e siècle. La recherche des solutions aux crises économiques dans certains pays capitalistes a accru le rôle de l'État qui devint plus interventionniste. S'inspirant de cette évolution du rôle de l'État, la Côte d'Ivoire fit alors le choix politique guidé par une forte intervention de la puissance publique dans le développement économique. Cela favorisa entre 1960 et 1980 une expansion industrielle sans précédent dans le pays. Les résultats positifs de cet engagement de l'État se traduisaient par un accroissement des investissements publics dans le secteur industriel, une floraison d'entreprises et un accroissement de la production manufacturière nationale. On a même parlé de « Miracle ivoirien » qui naquit de l'apport du secteur primaire et de la contribution du secteur industriel aux recettes de l'Etat.

Sources et bibliographie

AMIN (S), 1967, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, édition Minuit, 336p.

BOURGOIN (H) et GUILLAUME (Ph), 1979, *Côte d'Ivoire ; économie et société*, Stock, 1979, 300p.

DADIE (A), 1995, *Le défi africain l'urgence d'une alternative économique en Côte d'Ivoire*, Paris, édition l'Harmattan, 1995, 170p.

DUBRESSON (A), 1989, *Villes et industries en Côte d'Ivoire*, Paris Karthala, , 844p.

EDIAFRIC, *L'économie Ivoirienne*, Paris ,6^e édition, n°spécial, pp.20-25.

FOIRY (JP) et REQUIER DESJARDINS (D), 1986, *Planification et politique économique en Côte d'Ivoire 1960-1985*, Abidjan éd CEDA, 272 p.

GERVAIS (Y), 1994, *le développement économique mondial*, Paris, édition Marketing, 303p.

GOLE (K. A), 2015, « le capitalisme d'Etat et ses conséquences en Côte d'Ivoire (1960-1993) », in *Revue Echanges*, LOME TOGO, vol 1, n°004, pp.307-328.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1978, *La Côte d'Ivoire en chiffres, édition 1977-1978*, Paris, SAE, 320 p.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1981, *La Côte d'Ivoire en chiffres, édition 1980-1981*, Paris, SAE, 324p.

PETER (J.E), *Bilan et perspectives de l'industrie ivoirienne en 1969*, Paris Ve, 1970, 266P.

PLATON (P), « Les investissements en Côte d'Ivoire » in *Marchés Tropicaux Méditerranéens* n° 1563, Paris, 24 déc. 1975.

PLATON (P), « Côte d'Ivoire 1960-1970 : dix de développement économique et social » in *Marchés Tropicaux Méditerranéens* n° 1365, Paris, 1971.

PROST (B), « L'industrialisation ivoirienne, stratégie de son développement » in *Marchés Tropicaux Méditerranéens* n° 2094, 27 déc. 1985.

La mise en valeur des bas-fonds dans la région de Didiévi (1984 –2008)

KOUAME Amani

IHAAA- UFR Sciences de l'Homme et de la Société,
Université Félix Houphouët-Boigny(Abidjan) Côte d'Ivoire
Email : kouamenda75@gmail.com

Résumé

Didiévi est situé dans la région du Bélier. Il regroupe les Baoulé n'zikpli. Cette région est principalement arrosée par la rivière « kan ». De sa source dans la région de Bouaké à sa zone de confluence dans le « N'zi » à Dimbokro, son bassin fluvial occupe une grande partie de l'espace n'zikpli entraînant ainsi de grands bas-fonds dans la région. Longtemps exploités de façon artisanale, ces bas-fonds ont amorcé un processus de modernisation à partir de 1984. C'est en 2000 que cette modernisation rentre dans sa phase active de réalisation, avec l'aménagement des bas-fonds et la création des retenues d'eau en 2008 dans certaines localités de la région. Par ailleurs, la modernisation des moyens de production rizicoles et les équipements modernes ont impacté de façon positive sur la vie de la population, surtout en zones rurales. Cet article vise à montrer l'importance des aménagements hydro-agricoles des bas-fonds dans la région de Didiévi au centre de la Côte d'Ivoire. À partir du recoupement des sources écrites et orales, les informations révèlent une exploitation artisanale des bas-fonds dans la perspective de la production rizicole. En 1984 démarre timidement le système de modernisation de l'exploitation de ces zones abyssales pour la riziculture. Le processus connaît une accélération en 2000. La modernisation des moyens et des techniques de production favorise alors l'accroissement des quantités et impacte de façon positive la vie des populations de la région de Didiévi entre 1984 et 2000.

Mots clés : kan, bas-fonds, retenu d'eau, modernisation, riziculture.

Abstract

Didiévi is located in the region of Aries. It brings together Baoule n'zikpli. This region is mainly watered by the river "kan". From its source in the Bouake region to its confluence zone in the "N'zi" at Dimbokro, its river basin occupies a large part of the N'zikpli area, thus leading to large lowlands in the region. Traditionally exploited for a long time, these lowlands began a process of modernization starting in 1984. It is in 2000 that this modernization returns to its active phase of realization, with the development of the lowlands and the creation of reservoirs. 2008 in some localities in the region. In addition, the modernization of rice production facilities and modern equipment has had a positive impact on the lives of the population, especially in rural areas. This article aims to show the importance of hydro-agricultural developments in the lowlands in the region of Didievi in central Côte d'Ivoire. From the overlapping of written and oral sources, the information reveals a small-scale exploitation of lowlands in the perspective of rice production. In 1984, the system of modernization of the exploitation of these abysmal areas for rice farming began timidly. The process accelerated in 2000. The modernization of production means and techniques then favored the increase of quantities and had a positive impact on the lives of the populations of the Didievi region between 1984 and 2000.

Key words: kan, lowlands, retained water, modernization, rice cultivation

Introduction

Le développement de la Côte d'Ivoire a été longtemps axé sur les cultures d'exportation. L'essor remarquable de ces cultures a été facilité par les recherches des instituts spécialisés, entraînant ainsi le délaissement des cultures vivrières. Cette situation a influencé les structures économiques de la production vivrière en Côte d'Ivoire. Le problème vivrier n'est passé au premier plan de l'actualité nationale qu'au début de l'année 1980⁹⁴ « suite aux énormes fluctuations des prix et surtout de l'augmentation de la demande de riz, dont le volume des importations ne cesse de croître » (Anonyme 1984, p.11). Ainsi pour trouver des solutions en matière de développement rizicole, la région n'zikpli fut sollicitée par le gouvernement, pour l'aménagement des bas-fonds en vue de la production rizicole. Cette région est limitée à l'ouest par le département de Tiébissou, au sud par la région du N'zi (Dimbokro) et au nord par la région de Gbèkè(Bouaké) et la sous-préfecture de Tié-n'diékro (voir carte 1). L'aire n'zikpli de Didievi est soumise à un climat tropical humide et arrosé principalement par la rivière « Kan ». De sa source à Bouaké à sa zone de confluence (Dimbokro), son bassin fluvial occupe une grande partie de l'espace, avec de grands bas-fonds exploitables pour la culture du riz. À partir de 1984 les bas-fonds retinrent l'attention particulière de l'Etat. Cela suscita la visite du Ministre du développement rural *Jules Laubhouet* dans la région, notamment dans la zone inondable de Raviart. Quant à l'année 2008, elle voit l'accélération et la modernisation des activités rizicoles avec la création des retenues d'eau dans la région.

L'intérêt de ce travail vise la recherche des mécanismes scientifiques en vue de l'amélioration des activités rizicoles dans la région. L'objectif de cette étude est de montrer l'importance des aménagements hydro-agricoles dans la région. Fort de cet objectif, la question est de savoir quelles sont les grandes articulations de la mise en valeur des bas-fonds dans la région de 1984 à 2008 ? Pour répondre à cette problématique, nous abordons notre étude, à partir des observations sur le terrain et des documents issus des centres de documentations. Concernant l'observation directe, il s'agit d'une étude menée sur le terrain en vue de comprendre l'évolution des méthodes culturales dans les bas-fonds. Ces observations sont suivies d'entretiens avec quelques exploitants dans le but d'acquérir des informations relevant de l'exploitation de la plaine du *kan*. Quant à la documentation, elle provient des archives, des articles de presse et des bibliothèques de l'université. L'analyse de ces diverses sources nous permet de dégager trois axes de réflexions. Le premier axe met l'accent sur la mise en valeur timide des bas-fonds 1984-2000. Quant au second, il analyse l'accélération des activités rizicoles dans les bas-fonds entre 2000 et 2008. Enfin le troisième porte sur l'impact des aménagements des bas-fonds sur le niveau de vie de la population.

⁹⁴ À partir de 1980, l'État ivoirien a instauré un ministère chargé du développement rural et édition d'un livre de la croisade pour l'autosuffisance alimentaire.

Carte 1 : Situation géographique de l'espace n'zikpli (Didiévi)



1. La mise en valeur timide des bas-fonds dans la région de Didiévi 1984-2000

La cause de la timidité des aménagements des bas-fonds se situe au niveau de la reconnaissance nationale des zones inondables et la poursuite des moyens traditionnels de production.

1.1. La reconnaissance nationale des zones inondables de la région

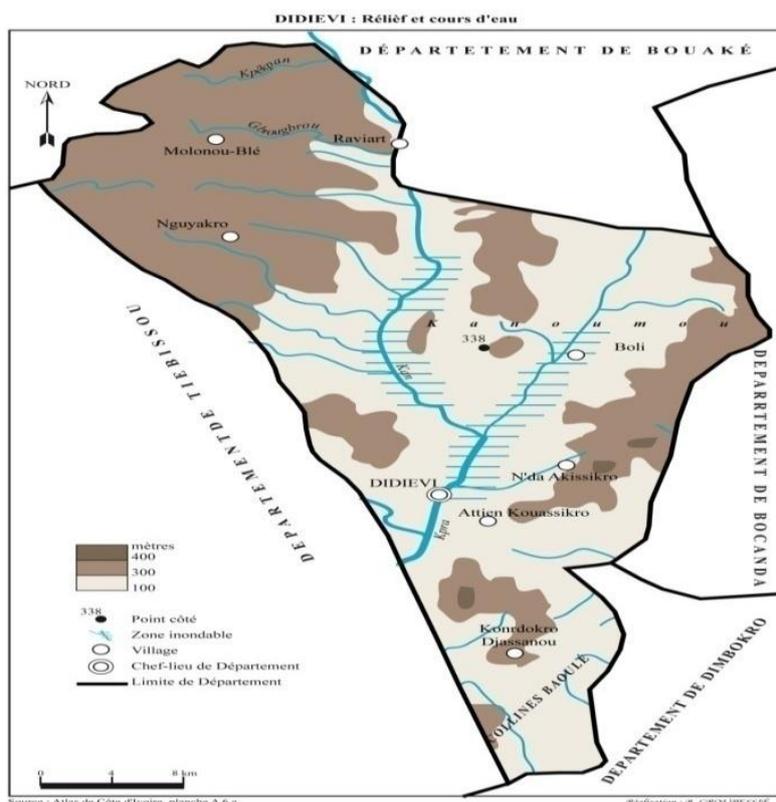
Cette reconnaissance nationale s'inscrivait dans la période « 1978-1995 où l'Etat ivoirien se désengagea progressivement de la politique de l'autosuffisance en riz du fait qu'elle était jugée coûteuse pour les finances publiques » (B.K. Yao, 2016, p.3), et entraîna la libéralisation de la filière.

En effet, la visite du Ministre Jules Laubhouet Vally⁹⁵ à Raviart rentre dans le cadre de la politique étatique liée à la « modernisation des techniques culturales du riz et la remise aux paysans des semences améliorées » (PDCI-RDA, 1984, p.17). L'espace n'zikpli est estimé à « mille deux cents (1200) kilomètres carrés » (Anonyme, 1955, p.70), et regorge des potentialités rizicoles, relevant de la présence de la rivière " Kan " et de bas-fonds qui la longe.

Par ailleurs, il faut souligner qu'en Côte d'Ivoire, « plus de cent cinquante mille (150000) hectares de bas-fonds peuvent être utilisés en riziculture irriguée ou inondée » (PDCI-RDA, 1984, p.17). Au nombre de ces zones inondables, figurent celles de la région de Didiévi, notamment l'ensemble Raviart, constitué du *kan* et de *gblougblo* (voir carte 2) dont l'aménagement hydro-agricole a été financé par les « crédits du Fonds d'Investissement au Développement Economique et Social (FIDES) » en 1959 (Ministère du plan, 1962-1964, p.162). L'examen de la répartition géographique fait apparaître trois grandes zones inondables.

⁹⁵ Gilles Laubhouet Vally fut Secrétaire d'Etat à l'agriculture de février 1981 à novembre 1983 et Ministre du développement rural de novembre 1983 à novembre 1987.

Carte 2 : Relief et zones inondables de la plaine du *kan* dans l'espace n'zikpli



1.1.1. La zone inondable de Raviart

A l'origine, Raviart n'était qu'un petit campement éloigné des villages autochtones baoulé, appelé « pofété » (D.K. Kouadio, 2008, p. 45). A la suite de la présence des Français, *pofété* devint un poste militaire, dirigé par le Capitaine Raviart. « Atteint par la ligne du chemin de fer en 1911, il devient une importante gare ferroviaire » (R. Borremans, 1988, p. 233). Raviart tient donc son nom de cet officier français à la tête d'un détachement de soldats commis à la surveillance des travaux du chemin de fer⁹⁶. Cette localité est partagée à la fois par les n'zikpli et les N'ghan. Elle dispose d'une importante plaine inondable (voir carte 1). Il s'agit de la plaine du *kan* et ses affluents dont la superficie est estimée à « 258 hectares, répartis comme suit : *kan* 180 ha, *gblougblo* 60 ha et *kouékouin* 18 ha » (Ministère du plan, 1962-1964, p.162). Ces différentes zones constituent « l'ensemble Raviart, seul exemple en zone baoulé concernant l'aménagement hydro-agricole »⁹⁷.

C'est pour cette raison que « le Ministre Gilles Laubhouet lors de son passage à Raviart en 1984 a insisté sur la mécanisation de la production dans ces zones hydro-agricoles en vue de renforcer la production du riz »⁹⁸.

⁹⁶Raviart est mort le 28 février 1912 en mission commandée. Il fut poignardé au cours d'un différend par un de ses Tirailleurs sénégalais Bakary Koné. Aujourd'hui, quatre villages regroupés et érigés en sous-préfecture, porte le nom de Raviart. La localité est située à 38 km de Bouaké par le chemin de fer, entre Bouaké- Dimbokro et TiébissouTié n'diékro par voie terrestre.

⁹⁷ ibidem

⁹⁸ Kan YAO, 76 ans, enquête orale réalisée à Raviart le 24 mars 2016 de 8h à 10h.

1.1.2. Les zones de Boli et de Didiévi

Boli dérive de " *bôlai* " qui traduit le nom d'une rivière. « Boli regroupe plus de dix villages et représente la chefferie de la fraction Gnandj » (A. Kouamé, 2014, p.53). Il a été donc érigé en sous-préfecture en 2008. Appelé communément Bali-gare, la zone de Boli regorge de bas-fonds inondables par la rivière *kan*. Elle permet la production du riz irriguée et des maraîchers. La partie inondable est perceptible dans le triangle Boli-Raviart-Didiévi (voir carte 2) y compris la forêt de " *kanoumou* ".⁹⁹

La troisième zone inondable est Didiévi. En effet, Didiévi est le chef-lieu du sous-groupe baoulé n'zikpli. Il a été érigé en sous-préfecture par le décret n°61-4-du 2 janvier 1961¹⁰⁰. L'espace compris entre Didiévi et Attien-kouassikro, comme le montre la carte 2, bénéficie d'une zone inondable pendant la crue de la rivière *Kan*. Cette partie a été déjà le théâtre de la construction d'un barrage servant à l'adduction d'eau et de l'irrigation.

Au total, La région n'zikpli regorge de véritables potentialités rizicoles dans la plaine du *kan* et ses affluents (voir carte 2). Toutefois, les moyens de production traditionnelle demeurent des méthodes utilisées par les exploitants des bas-fonds.

1.2. La poursuite des moyens traditionnels de production

Les moyens de production sont divers et essentiellement basés sur le système traditionnel avec un calendrier agricole soumis aux aléas climatiques et des moyens de production rudimentaires

1.2.1. Un calendrier agricole soumis aux aléas climatiques

Le calendrier des travaux est essentiellement lié à la crue de la rivière. Il commence pendant la grande saison des pluies et prend fin généralement en février, période de fin de moisson. Le paysan défriche une parcelle de bas-fonds inondé après la crue du " *kan* ". La superficie exploitée varie selon certains paramètres comme la force de travail disponible et le nombre d'enfants en charge. Généralement, il exploite trois (3) à quatre (4) parcelles de terre inondées de cinq cent mètres carrés (500m²). Les travaux débutent pendant le mois de juillet. Le désherbage consiste à couper les herbes ; un travail assez délicat compte tenu de la présence de l'eau qui ne facilite pas les mouvements réguliers de la machette. Après quelques jours (deux semaines), Il retire de l'eau ces herbes sarclées pour former des diguettes. Le paysan achève le nettoyage de sa parcelle en arrachant les petites souches de l'eau. Interviennent enfin les pépinières qui sont utilisées pour le repiquage. La période de repiquage dure deux ou trois mois (août à octobre) ; et ce travail se fait de façon communautaire¹⁰¹ en vue de faire avancer les travaux et de respecter le calendrier des travaux rizicoles. Une fois, le repiquage terminé, les paysans attendent trois ou quatre mois pour la moisson.

1.2.2. Des moyens de production rudimentaires

De Raviart à Didiévi en passant par Boli, force est de constater que, l'activité rizicole dans les bas-fonds s'exerce de façon artisanale avec du matériel agricole archaïque « Labour ou sarclage avec *dabas* et machettes ; désherbage et récolte à la main » (H. Droh, 2016, p. 8). Il n'y a pas de traitement à l'insecticide ou à l'herbicide. C'est un travail laborieux qui exige la main d'œuvre masculine à cause

⁹⁹ Forêt classée ayant une superficie d'environ six mille hectares, localisée entre Boli et Allokoko.

¹⁰⁰ C'est la loi qui institua à la place des cercles et subdivisions les Sous-préfectures à partir de 1961(cf. encyclopédie générale de la Côte-d'Ivoire, p.397).

¹⁰¹ C'est une association ou un groupe de travailleurs qui font le tour des champs de bas-fonds à moindre coût.

de la pénibilité du travail. Dans ce système de culture du riz de bas-fonds, l'énergie est fournie par la seule force du bras et les outils se réduisent à la daba, à la machette et à la cognée¹⁰². Ce qui est un frein à l'extension des superficies rizicoles. Mais ce qui est plus inquiétant encore, c'est que la population agricole vieillit. Avec l'exode rural et les migrations vers les zones forestières, cette population agricole n'est pas renouvelée. Ce vieillissement de la population a des retombées négatives, tant sur la production que les revenus des paysans.

1.2.3. Des difficultés de commercialisation des productions

La récolte se fait à la faucille. Les grains de riz sont recueillis après l'abattage des épis de riz et le transport des récoltes se fait au portage. À la fin de la récolte, un paysan peut se retrouver avec 12 à 15 sacs¹⁰³ de riz pour 500m² de terres exploitées.

Concernant la commercialisation, elle est caractérisée par le plus grand libéralisme au niveau des transactions. Il n'existait aucune organisation au niveau des productions, ni des intermédiaires. Les transactions se faisaient de paysans à commerçants isolés. Il n'existait pas de prix " officiel " et très souvent, le producteur était obligé d'accepter les conditions du commerçant, pour ne pas voir sa récolte se dégrader. L'acheteur ne paie pas la production en kilogramme. La vente se fait dans un récipient de dix (10) kilogrammes à la forme d'un parallélépipède rectangle (voir photo 2) équivalant à 1500 F. Pour avoir un sac « de 60 à 70 kg de riz, il faut au moins six (6) fois ce récipient pour une valeur marchande de 9000 F à 10000 F¹⁰⁴ ». Ce système de commercialisation est récurrent, car il est avantageux pour l'acheteur. Les cours fluctuent suivant la loi de l'offre et de la demande mais aussi quelques fois au gré de la spéculation.

Photo 1 : Récipient servant de mesure du riz paddy dans la région de Didiévi



Photo Kouamé, 2016.

¹⁰² Il s'agit du décortiquage artisanal. Il consiste à battre les épis du riz sur un récipient en vue de recueillir les grains.

¹⁰³ Théodore KOUAME, 40 ans, enquête orale réalisée le 25 mars 2016 sur le site de l'aménagement hydro-agricole près de Raviart de 8h à 11h.

¹⁰⁴Théodore KOUAME, 40 ans, entretien cité.

En somme, les moyens de production reposent sur le système traditionnel, qui influence négativement la production et le revenu des paysans. Une tentative de modernisation s'avère une nécessité pour réduire quelques problèmes socio-économiques de la région.

2. L'accélération des activités rizicoles dans les bas-fonds entre 2000 et 2008

L'évolution de la riziculture dans la région n'zikpli revêt plusieurs caractéristiques. Il s'agit de l'amélioration des ressources productives et l'implication des autorités dans les aménagements des bas-fonds.

2.1. L'amélioration des ressources productives

L'utilisation de ces ressources productives porte sur les éléments suivants, la disponibilité des terres, la main d'œuvre, les intrants agricoles concernant la disponibilité des surfaces cultivables, les hommes ont généralement accès aux terres à travers l'attribution par les chefs de terre. L'accès à la terre n'est pas un facteur limitant dans la région n'zikpli, si bien que beaucoup d'hommes cultivent les bas-fonds où il y a de l'eau en permanence. A Raviart, par exemple ceux qui exploitent la plaine du *Kan* sont constitués en grande partie des immigrants installés dans la région depuis 1950. Ils constituent « 43% des chefs d'exploitation » (Ministère du plan, 1963-1964, p. 163) de l'aménagement rizicole. Chaque cultivateur travaille les casiers qui lui ont attribués. Mais s'il abandonne, ils sont redistribués de façon systématique par le chef de terre.

Au niveau de la main d'œuvre, dans ces zones, la riziculture utilise une main d'œuvre essentiellement masculine, compte tenu de la pénibilité des travaux de bas-fonds. Elle représente une culture spéculative pour les hommes. Ces hommes qui exploitent les bas-fonds peuvent utiliser une main d'œuvre extérieure rémunérée, selon leur possibilité financière. Quant aux intrants agricoles, les engrais chimiques et herbicides sont utilisés. Les semences sont issues de leur propre production ou données par le chef d'exploitation. Généralement, on laisse des fonds de greniers pour les semences prochaines. Il s'agit des variétés « Yaya IRS (125 à 140 jours), IM16 (150 jours) et Bouaké 189BG90.2 » (PDCI-RDA, 1984, p. 25). Celles-ci sont connues depuis longtemps dans la région.

Les équipements sont, au départ, rudimentaires. Il y a quelques décennies, les travaux rizicoles se faisaient exclusivement de manière traditionnelle. À partir de 2000, quelques innovations commencent à s'opérer dans le secteur. Certains paysans louent les équipements. Il s'agit des engins qui proviennent des grosses localités comme Raviart, Didiévi et Boli.

2.2. L'implication des autorités politiques et administratives dans les aménagements des bas-fonds.

Compte tenu des potentialités rizicoles qu'offre la région, les autorités locales ont créé des petits barrages pour l'essor de la culture du riz dans la région. Il s'agit des petits barrages de Didiévi, de Kokro-kouassikro et de Molonoublé. Le barrage de Didiévi a été construit sur la rivière " Kan". Il a permis d'irriguer soixante-seize (76) hectares de terre. Ce fut une réalisation de la coopérative ivoiro-canadienne en 1988. Ceux de Kouassikro et de Molonoublé ont été construits sur l'affluent principal de la rivière "kan", le "*gblougblou*". Celui de Molonoublé construit en 2000, est une petite retenue d'eau. Concernant la retenue d'eau de Kokro-kouassikro, initialement prévue pour trois cent (300) hectares de terre, seulement trente-trois (33) ont été exécutés pour satisfaire la population locale.

La photographie n° 2 montre cette retenue d'eau construite en 2008 sur le *glougrou*. La construction de ces petits barrages a été très bénéfique à la population. L'eau du lac est utilisée pour irriguer des bas-fonds en aval. À ce niveau, l'exploitant a la maîtrise de l'eau, en ce sens qu'il peut drainer ou irriguer les parcelles. Les cultures peuvent être du riz comme des cultures maraîchères en saisons sèche.

Photo 2 : Barrage de Kokro-kouassikro s/p de Molonoublé (Didiévi)



Photo Kouamé, 2016.

Ainsi le système de petit barrage permet le contrôle total des eaux d'irrigation. Les canaux permettent la circulation facile et régulière de l'eau dans les espaces d'aménagement du riz, ainsi que l'évacuation des crues. Les diguettes, quant à elles sont construites en terre. Elles ont pour principal rôle de retenir l'eau dans les parcelles. Elles servent également de passages pour les déplacements entre les parcelles (voir photo 3).

Photo 3 : Riziculture améliorée avec des diguettes.

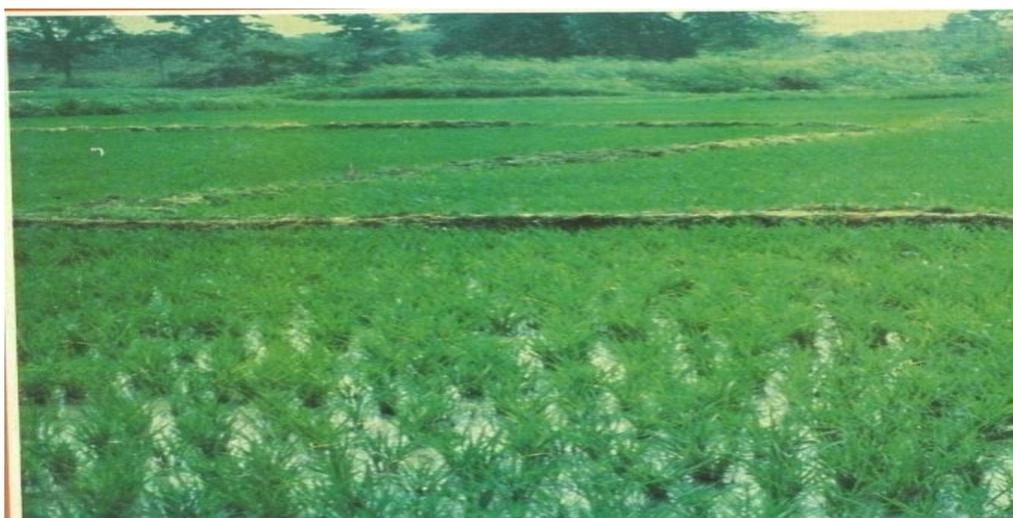


Photo Kouamé, 2016

Au total, L'aménagement des bas-fonds suscite des engouements de la part des populations pour la pratique de la riziculture.

3. L'impact des aménagements des bas-fonds sur les populations

L'analyse de l'impact du perfectionnement des méthodes de la riziculture des bas-fonds porte sur l'amorce de modernisation des zones inondables et l'épanouissement économique et social de la population.

3.1. Une tentative de modernisation des activités rizicoles.

Une nouvelle forme d'exploitation ou de production rizicole prend le relais de la force physique. Il s'agit d'un développement rizicole axé sur « la modernisation de la riziculture » (Anonyme 1977, p.142). Cette tentative de modernisation implique tout d'abord une nouvelle disposition d'esprit vis-à-vis du capital terre, c'est-à-dire les bas-fonds. À ce niveau, on note la présence permanente de l'eau dans les bas-fonds ; ce qui traduit la pratique à toute saison de la culture du riz. En outre, l'on remarque la disponibilité des terres inondables due à la présence des retenues d'eau. De ce fait un paysan a la possibilité de pratiquer la riziculture deux à trois fois dans l'année. On assiste alors à l'amélioration des techniques culturales du riz. Par ailleurs, de la production à la commercialisation, l'activité rizicole implique plusieurs acteurs locaux qui participent à l'essor économique de la région. Il s'agit notamment des « producteurs, commerçants, artisans ; transporteurs » (B.K.Yao 2016, p.2). En effet, la riziculture impulse les secteurs d'activité dits connexes tels que les micros rizeries, les unités de transformation du paddy à Raviart, Boli, Didievi, Molonoublé. À cela s'ajoutent la création des forges spécialisées dans la fabrication et la vente des outils liés aux activités rizicoles dans ces localités.

Cette modernisation suscite aussi l'utilisation de divers intrants (produits de traitement). Les hommes qui cultivent le riz utilisent désormais de l'engrais et des herbicides, car les quantités vendues leur permettent de payer ces intrants.

En définitive, l'amélioration de la riziculture est désormais perçue par les populations comme un moyen d'accroissement de leurs ressources financières.

3.2. L'épanouissement socio-économique de la population

Dans les régions baoulé, le riz ne joue pas un rôle important dans l'alimentation quotidienne de la population. Il est consommé dans des situations exceptionnelles telles que les cérémonies de réjouissance ou de malheur, pendant la période de disette ou de soudure. Sa production est essentiellement destinée à la vente. Et cette vente contribue inexorablement à l'épanouissement des populations qui voient leur condition de vie s'améliorer. Chaque paysan peut percevoir 150.000 F selon les superficies exploitées.

La riziculture devient donc aujourd'hui une source de revenus non négligeables dans la région. Ainsi le riz a « eu de la valeur aux yeux des producteurs qui voient leurs revenus s'améliorer » (Z. Nango, 2016, p. 3). La production permanente du riz provenant des bas-fonds permet d'avoir des ressources financières. C'est ainsi « qu'un paysan peut avoir actuellement le double de la production du riz, ce qui n'était pas le cas il y a quelques décennies »¹⁰⁵. La production varie entre 20 à 25 sacs pour 500m² de terres exploitées. La population voit en la riziculture désormais une nouvelle source de revenus assez rentable par rapport aux autres cultures comme le coton et l'anacarde.

Les riziculteurs ont la possibilité d'effectuer deux récoltes dans l'année. Cela leur permet de percevoir aisément 300.000 F à 400.000 F. Les devises générées permettent d'assurer les charges familiales (santé, éducation, habillement), d'acheter des semences et des intrants.

Par ailleurs, cette tentative de modernisation de la culture du riz a permis une évolution substantielle des conditions de vie des populations. Cela est souligné par les propos d'un paysan « la culture du riz est bénéfique pour moi parce que ma vie a changé avec cette culture. En effet, j'arrive à

¹⁰⁵Yao KOUAME, 70 ans, entretien réalisé le 7 mars 2018, de 16h à 18 h à Kokro-kouassikro.

subvenir aisément aux besoins de ma famille et de faire des économies »¹⁰⁶. De fait, les différents revenus obtenus au cours de l'année aident aisément la population paysanne à résoudre les besoins fondamentaux. Il y a donc un engouement réel pour cette culture, parce que les populations y trouvent leur épanouissement. Au total le processus de la modernisation des bas-fonds dans la région de Didiévi amorce un départ nouveau pour relever le niveau socio-économique de la population.

Conclusion

La présence des bas-fonds dans l'espace n'zikpli (Didiévi) est un véritable atout pour la région. Ces bas-fonds se regroupent en trois grandes zones, à savoir Raviart, Boli et Didiévi. Longtemps exploités de façon traditionnelle, une tentative de mise en valeur moderne s'annonce en 1984 avec la visite des autorités gouvernementale dans la région. La création des retenues d'eau dans la décennie 2000 traduit la volonté affichée des autorités locales de booster le développement rizicole dans la région. L'une des opportunités pour les populations de la présence de ces bas-fonds est de se procurer des revenus par leur mise en valeur. Au regard de l'évolution des moyens de production et d'utilisation, la riziculture dans le bassin fluvial du "kan" contribue à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans la mesure où (Cela s'explique par le fait que), les paysans exploitent les bas-fonds aménagés en utilisant plus ou moins les équipements agricoles, les semences améliorées, les engrais chimiques et les herbicides. La politique de l'Etat en matière de riziculture ne devrait-elle pas s'orienter davantage vers cette région ?

Sources et références bibliographiques

Sources orales

Numérotation	Informateurs : noms, prénoms et fonctions	Village d'origine	Date et lieu d'entretien	Durée de l'entretien	Thèmes abordés
01	Kouamé Théodore, 40 ans, riziculteur	Kokro-kouasskro	25 mars 2016 sur le site (aménagement hydro-agricole du <i>kan</i>)	8h-11h	Pratiques modernes, difficultés rencontrées et problèmes d'écoulement des produits
02	Kouamé Yao, 70 ans, cultivateur.	Kokro-kouassikro	7 mars 2018 à son domicile (Kokro-kouassikro)	16h-18h	Méthodes traditionnelles de culture du dans les bas-fonds
03	Yao Kan, 76 ans, ancien riziculteur	Raviart	24 mars 2016 à Raviart	10h-12h	Historique de la plaine du <i>kan</i>

¹⁰⁶ Yao KOUAME, 70 ans, entretien déjà cité.

Source imprimée

MINISTERE DU PLAN, Etude Régionale de Bouaké 1962-1964, Tome 2, Imprimerie COGIPA(Paris), 396.p.

Référence bibliographique

ANONYME, 1978, *L'encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, tome 3, Abidjan, N.E.A, 1187.p.

ANONYME, 1977, " La riziculture, une priorité en Côte d'Ivoire " in *Fondation Houphouët Boigny ; Institut africain de recherches Historiques et politiques*, Abidjan, SII, juillet, p.184.

ANONYME, 1955, *Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire classement par circonscriptions administratives*, Abidjan, Edition statistique Générale et de la mécanique, 473.p.

BORREMANS Raymond, 1988, *Le grand dictionnaire encyclopédique de la Côte d'Ivoire*, T5, NEA, Abidjan, 287.p.

DROH Honoré, 2016," Autosuffisance en riz, la relance est effective dans le Tonkpi" in *Fraternité Matin*, n°15506, du jeudi 18 août, pp.8-9.

NANGO Zéphirin, 2016, Autosuffisance en riz(Bouaké), les producteurs attendent d'autres aménagements de terres in *Fraternité Matin*, n°15505, mercredi 17 août, pp.2-4.

KIPRE Pierre, (s/d), 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire (la Côte d'Ivoire coloniale, tome II)*, Abidjan, Edition Ami, 303.p.

KOUAME Amani, 2014, *Mutations socio-économiques d'un sous-groupe baoulé, les N'zikpli de 1894 à 2000*, Thèse de Doctorat Unique Histoire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 404.p.

KOUADIO Kouakou Didier, 2008, *Les Baoulé n'ghan de la Sous-préfecture de Tié n'diékro et la colonisation française (1901-1957)*, mémoire de maîtrise, Université de Bouaké, 121.p.

PDCI-RDA, 1984, *Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire*, Abidjan, Edition Fraternité hebdo, 104.p.

YAO Kan Bellarmin, 2016," Autosuffisance en riz, le 3^e pilier économique à Tiassalé" in *Fraternité Matin*, n°15507, du vendredi 19 août, pp.2-3.

Difficultés de fonctionnement du conseil pour les affaires économiques et création de la péréquation dans l’Eglise catholique en Côte d’Ivoire : l’exemple de l’archidiocèse¹⁰⁷ d’Abidjan (1983-2006)

ADOUBI Thierry Hugues
Département d’histoire, Université Alassane Ouattara – Bouaké (Côte d’Ivoire)
adoublegrand@yahoo.fr

Résumé

Le renouveau opéré par le concile Vatican II a donné un rôle plus important aux laïcs qui ont été longtemps écartés de la vie paroissiale. Des structures de participation ont été créées tel que le conseil pour les affaires économiques. Sa mission est d’aider le curé dans la gestion matérielle de la paroisse. Afin de pallier les nombreuses difficultés auxquelles il était confronté et les disparités structurelles dans les paroisses, l’archidiocèse a institué la péréquation pour une gestion plus efficiente et une redistribution plus équitable de ses ressources. Toutefois dans sa mise en œuvre, ce système devint un vrai « talon d’Achille » pour les curés et leur différent conseil en sorte qu’il fait l’objet de toutes les critiques malveillantes. C’est ce sérieux problème qui alourdit l’atmosphère au sein des paroisses de l’archidiocèse d’Abidjan que cet article essaie d’analyser.

Mots-clefs : conseil-affaires économiques- péréquation-curé-paroisse.

Difficulties in the operation of the council for economic affairs and creation of equalization in the Catholic Church in Ivory Coast: the example of the Archdiocese of Abidjan (1983-2006)

Abstract

The revival made by the Second Vatican Council gave a more important role to the laity who were long removed from the parish life. Participation structures have been created such as the council for economic affairs. Its mission is to help the parish priest in the material management of the parish. In order to overcome the many difficulties it faced and the structural disparities in the parishes, the archdiocese instituted equalization for more efficient management and a more equitable redistribution of its resources. However in its implementation, this system became a true "Achilles' heel" for the priests and their different advice so that it is the subject of all malicious criticism. It is this serious problem that weighs down the atmosphere in the parishes of the Archdiocese of Abidjan that this article tries to analyze.

Keywords: council, economic affairs, equalization, priest, parish.

¹⁰⁷ Pour une meilleure compréhension du terme archidiocèse, nous avons jugé utile de partir de la définition de province ecclésiastique. La province ecclésiastique, dans le système hiérarchique catholique, est le regroupement de plusieurs diocèses à la tête de laquelle est placé un évêque métropolitain. Le diocèse de l’évêque métropolitain, donc chef-lieu de la province, porte le nom d’archidiocèse. Par principe, ce titre est donné au premier diocèse en date de la province. L’évêque du siège métropolitain porte le titre d’archevêque : l’insigne à sa fonction est le *pallium* que lui remet le pape. En Côte d’Ivoire on a quatre provinces ecclésiastiques : la province ecclésiastique d’Abidjan qui comprend l’archidiocèse d’Abidjan, le diocèse de Grand-Bassam, le diocèse de Yopougon, le diocèse d’Agboville ; la province ecclésiastique de Gagnoa composée de l’archidiocèse de Gagnoa, du diocèse de Daloa, du diocèse de Man, du diocèse de San-Pedro ; la province ecclésiastique de Bouaké qui comprend l’archidiocèse de Bouaké, le diocèse d’Abengourou, le diocèse de Bondoukou, le diocèse de Yamoussoukro ; la province ecclésiastique de Korhogo composée par l’archidiocèse de Korhogo, du diocèse d’Odienné, du diocèse de Katiola.

Introduction

Dans sa volonté d'accroître le rôle du laïc dans la mission de l'Église universelle, le deuxième concile du Vatican (1962-1965) a suscité la création d'organes de participation dont le Conseil pour les Affaires Économiques. Son rôle est d'aider le détenteur de la cure dans la gestion matérielle de la paroisse. Cet important instrument de participation des laïcs a été institué sur presque toutes les paroisses de l'archidiocèse d'Abidjan. La mauvaise gestion matérielle de certaines paroisses, la disparité matérielle constatée dans l'archidiocèse, les difficultés de certaines paroisses à joindre les deux bouts ont poussé à l'institution d'un système de péréquation qui recueille toutes les ressources disponibles de l'archidiocèse pour les redistribuer en fonction des besoins des paroisses. Mais la péréquation ne réussit pas à régler l'épineux problème de la gestion matérielle des paroisses, car elle génère au contraire d'autres problèmes au point d'être aujourd'hui l'objet de critiques.

La question à laquelle cette contribution se propose de répondre est de savoir comment un système censé faciliter la vie matérielle des paroisses dans l'archidiocèse d'Abidjan se trouve être un problème dans le fonctionnement du conseil pour les affaires économiques.

Pour y arriver, nous avons essentiellement, eu recours aux sources écrites et orales. Pour les sources écrites, nos centres de collecte ont été, dans l'ordre d'importance, la chancellerie¹⁰⁸ de l'archidiocèse, les archives paroissiales et les archives privées. Dans ces différents centres, nous avons pu collecter des comptes rendus et procès-verbaux des réunions et activités des conseils paroissiaux et diocésains, des circulaires et lettres pastorales, des bilans financiers des activités paroissiales et diocésaines, etc. La critique et l'analyse de ces documents nous ont permis de comprendre la vie financière des paroisses, d'appréhender le fonctionnement du conseil pour les affaires économiques et de savoir ce que c'est la péréquation. Ils nous ont aussi permis de comprendre les difficultés matérielles des paroisses et de voir le niveau d'achoppement entre conseil pour les affaires économiques et péréquation. Bien qu'important dans l'élaboration de cette contribution, ces documents présentent des insuffisances : laconiques, ils tiennent à peine sur deux pages, les questions soulevées sont évasives, ils passent sous silence certaines questions comme les détournements, la gabegie des gestionnaires, etc. C'est pour pallier cette insuffisance que nous avons orienté nos recherches vers les sources orales.

Par source orale, on entend « *Tout message de paroles émis par un destinataire et reçu par un destinataire ou un auditoire* » (N. Halaoui, 1984, p. 75) censé comporter l'information recherchée. Cette catégorie de document a acquis ses lettres de noblesse avec les Annales E.S.C., qui battent en brèche la conception positiviste selon laquelle l'histoire se fait avec des textes. Lucien Febvre déclare en effet que : « *L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute, quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser* » (L. Febvre, 1992). Dans la collecte des données, nous avons procédé par enquête¹⁰⁹ par interview (impliquant à la fois un questionnaire et une relation face à face) (J. Tchero, 2015, p.99). Notre terrain d'enquête a été restreint à un certain nombre de paroisses, car l'étude de toutes les paroisses ne peut, dans le cadre de cette contribution, relever d'une entreprise raisonnable. Tenant compte du découpage ecclésiastique de l'archidiocèse, de certaines difficultés relevées dans les rapports mentionnés plus haut, nous avons retenu quinze paroisses¹¹⁰. Nous avons interrogé trois catégories de personnes : les curés qui sont les

¹⁰⁸ C'est ainsi qu'on désigne le service des archives des diocèses dans l'Église catholique et le responsable porte le nom de chancelier.

¹⁰⁹ On appelle *enquête* toute recherche qui suppose une investigation auprès d'individus ou de groupes, qui met le chercheur en relation avec des individus (P. RONGERE, 1979).

¹¹⁰ Saint Jacques (Il plateaux), Notre dame de l'incarnation (Palmeraie), Saint Jean (Cocody), Sainte Famille (Riviera), Saint Augustin (Bingerville), Saint Michel (Adjamé), Saint Luc (220 Logements), Notre Dame (Treichville), Sainte Jeanne d'Arc (Treichville), Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (Ahoutoué), Immaculée Conception (Montézo), Saint Joseph (Memni), Notre Dame de la Salette (Anyama), Saint François Xavier (Abobo km 18), Notre Dame de Lourdes (Brofodoumé).

premiers responsables des paroisses, de surcroît, présidents des conseils pour les affaires économiques ; les vice-présidents des conseils, des fidèles laïcs.

Notre réflexion s'est organisée en trois parties. Dans la première partie, nous présentons le conseil pour les affaires économiques, principal instrument de la gestion matérielle des paroisses ; dans la deuxième partie, nous nous sommes intéressé à la création du système de la péréquation ; dans la troisième partie, pour finir, il a été question de montrer, comment le fonctionnement de ce système de péréquation plombe, dans bien des cas, le conseil pour les affaires économiques.

1. Brève présentation du conseil pour les affaires économiques, principal instrument canonique pour la gestion matérielle des paroisses

Le conseil pour les affaires économiques est une émanation du concile Vatican II (1962-1965) qui l'a créé en remplacement du conseil de fabrique¹¹¹. Si la participation des laïcs à la gestion matérielle des paroisses n'est pas une nouveauté dans l'Eglise universelle, ce n'est pas le cas pour les laïcs ivoiriens. En effet, en Côte d'Ivoire, les autorités ecclésiales de la période missionnaire n'avaient pas jugé utile d'instituer les conseils de fabrique dans les paroisses dont ils avaient la charge¹¹². La création des conseils pour les affaires économiques est donc une expérience nouvelle pour l'Eglise catholique en Côte d'Ivoire.

1.1. Les dispositions du code de droit canonique de 1983 instituant le Conseil pour les Affaires Economiques

Contrairement au conseil pastoral paroissial qui est un organe facultatif dont la création est subordonnée à la volonté et aux bonnes dispositions de l'ordinaire du lieu, le canon 537 du Code de Droit Canonique de 1983 fait une obligation à tout administrateur de biens d'Eglise d'être assisté, dans sa tâche, par un conseil pour les affaires économiques :

« Il y aura dans chaque paroisse le conseil pour les affaires économiques qui sera régi, en plus du droit universel, par les règles que l'évêque diocésain aura portées ; dans ce conseil, des fidèles, choisis selon ces règles, apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse ».

À défaut d'un véritable conseil, le code demande au curé de coopter deux conseillers qui doivent l'aider dans l'accomplissement de sa charge (c. 1280). Si la création de cet organe n'est pas conditionnée par la volonté de l'ordinaire du lieu, il reste cependant sous sa dépendance. Lui seul a compétence d'en établir les règles de fonctionnement, d'en déterminer sa composition et sa mission. Sa compétence, comme l'indique le titre, est d'aider l'équipe sacerdotale dans la gestion financière et matérielle de la paroisse et fournir les moyens de la mise en œuvre des choix pastoraux. Benjamin ESSI, vice-président du Conseil pour les Affaires Economiques de la paroisse Saint Augustin de Bingerville, interrogé sur la question, lui reconnaît cette compétence :

« Le rôle du conseil pour les affaires économiques c'est de gérer tout ce qui est finance sur la paroisse. Ça veut dire quoi : on est chargé du comptage de toutes les quêtes qui sont faites sur la paroisse, gérer le patrimoine de la paroisse, on est chargé de gérer les

¹¹¹ La fabrique, au sein d'une communauté paroissiale catholique, désigne un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse. Les membres du « conseil de fabrique » sont donc des administrateurs désignés plus spécifiquement par les termes de marquilliers et de fabriciens.

¹¹² Les témoins que nous avons interrogés sur la question, se sont étonnés de l'existence d'une telle structure de participation dans l'Eglise catholique romaine.

ouvriers qui travaillent sur la paroisse, c'est-à-dire que c'est nous qui devons faire leur papier de paie, voilà un peu¹¹³ ».

Son caractère obligatoire ne lui confère pas un pouvoir délibératif mais consultatif. Le curé garde toujours un rôle prépondérant conformément aux dispositions du nouveau code. Il est, dans toutes les affaires juridiques, le représentant de la paroisse (c. 532) et il l'administre du fait de sa fonction. Ce conseil a pour rôle d'assister le curé dans l'administration de la paroisse (c. 537). Ceci doit se faire, selon l'expression consacrée : "en bon père de famille" (c. 1284 § 1), avec le souci d'assurer la conservation et l'entretien du patrimoine paroissial : finances, biens mobiliers et immobiliers ; de pourvoir, à travers cela, aux diverses activités de la paroisse. L'administration des biens est accomplie dans le respect de la triple finalité (c. 1254 § 2) des biens d'Eglise : organisation du culte, subsistance du presbyterium paroissial, œuvre d'apostolat et de charité, surtout envers les pauvres.

1.2. Une mise en place malgré les entraves

Malgré la rigueur de la norme canonique qui le rend obligatoire, le conseil pour les affaires économiques tarde à se mettre en place sur les paroisses. C'est le cas de la paroisse Notre Dame de la Salette d'Anyama: « nous n'avons pas encore mis en place ce conseil pour les affaires économiques qui est pourtant important¹¹⁴ », témoigne Claude Michel GOUA, curé de la paroisse ; situation identique à Saint Joseph de Memni où le vicaire-économe fait office de conseil pour les affaires économiques, en totale contradiction avec tous les textes en vigueur¹¹⁵ ; Saint Michel d'Adjamé a fonctionné, pendant au moins trois ans, sans ce précieux outil de participation des laïcs¹¹⁶. Il a fallu attendre l'arrivée du curé, Arthur SOLOMON, en 2013, pour que cet instrument soit remis sur les rails : « Quand je suis arrivé, c'est la première des choses que j'ai créée. Avant mon arrivée, ce conseil n'existait pas sur la paroisse. C'est donc la première chose que j'ai créée¹¹⁷ ».

Les retards constatés dans sa création dans certaines paroisses s'expliquent par le fait que « les anciens statuts du conseil pastoral ont créé sur les paroisses, au nombre des commissions du conseil, une commission finance qui était chargée de gérer les finances et trouver les voies et moyens pour renflouer les caisses de la paroisse¹¹⁸ ». C'est cette commission, au sein du conseil pastoral, qui jouait le rôle du conseil pour les affaires économiques. Certains curés ont vu en cette commission un alibi pour retarder au maximum la création des conseils pour les affaires économiques. Cette volonté délibérée n'est rien d'autre qu'une forme de refus d'associer les paroissiens à la gestion matérielle des paroisses. De telles attitudes ne peuvent qu'enfler les rumeurs qui les accusent de vouloir dépenser l'argent qui n'est pas le leur. En effet,

« les ressources de l'Eglise ne sont pas les ressources des prêtres. Elles n'ont d'autre finalité que le service de la mission. La subsistance des personnes doit s'entendre comme une part des charges de cette mission. En définissant ce qui revient aux personnes pour leur subsistance et ce qui revient aux besoins de la mission, on garantit la transparence dans la gestion des finances paroissiales, on évite la confusion dans l'esprit des paroissiens et les critiques sur l'usage des dons et les inégalités dans la

¹¹³ B. ESSI, vice-président du conseil pour les affaires économiques de la paroisse saint Augustin de Bingerville, entretien réalisé le 10 mai 2014 à saint Augustin.

¹¹⁴C. M., GOUA, curé de la paroisse Notre Dame de la Salette d'Anyama, entretien réalisé le 4 janvier 2015 à son bureau.

¹¹⁵ P. ACHI, responsable de la coordination des communautés ecclésiales de base de la paroisse Saint Joseph de Memni, entretien réalisé le 15 janvier 2015.

¹¹⁶ BRINDOU, premier vice-président pour les affaires économiques de la paroisse Saint Michel d'Adjamé, entretien réalisé à Saint Michel d'Adjamé.

¹¹⁷ A. SALOMON, curé de la paroisse Saint Michel d'Adjamé, entretien réalisé le 9 février 2014, à son bureau.

¹¹⁸B. ESSI, tém. cit.

rémunération du clergé. » (La paroisse : fiches de réflexion, corpus de sources imprimées sur la vie paroissiale en France, 1993).

"L'argent est le nerf de la guerre", a-t-on coutume de dire. Cette maxime est aussi vérifiable dans les milieux cléricaux. Cet aspect matériel de l'existence humaine constitue l'un des facteurs qui détériorent les relations entre certains curés et leurs paroissiens et contribuent à la perte de la bonne estime de celui-ci auprès de ses fidèles. Dans les paroisses, les récriminations contre l'ordinaire, le curé, le vicaire-économe à propos de la gestion financière sont légions. C'est ce manque de transparence dans les finances que fustige ce témoin interrogé à Notre Dame du Perpétuel Secours de Treichville en 2014 : « les paroissiens cotisent et on ne leur permet pas de voir où va leur argent. On ne nous fait jamais de bilans clairs. C'est dommage pour notre respectable Eglise¹¹⁹. » La réponse que le père Henri N'DIMON, curé de la paroisse Saint Augustin de Bingerville, donne à cette préoccupation semble confirmer les soupçons de détournement de fonds qui planent sur les curés : « moi, je ne comprends pas les paroissiens, quand ils donnent leur argent ils disent qu'ils le donnent à Dieu. Mais pourquoi chercher à savoir où cet argent rentre ?¹²⁰ » Même son de cloche avec le père Tite LATH, curé de la paroisse Notre Dame de l'Annonciation, dans le diocèse de Yopougon : « si vous dites que vous donnez votre argent à Dieu, jetez-le en l'air pour que Dieu puisse le récupérer¹²¹. » (Sic).

C'est en application des résolutions du concile Vatican II (1962-1965) qui encourage la "coresponsabilité"¹²² dans l'Eglise, que le code de droit canonique de 1983 a institué les conseils pour les affaires économiques sur les paroisses. Son rôle est d'aider le curé à mobiliser toutes les ressources financières paroissiales, à créer d'autres ressources financières additionnelles et à assurer la vie matérielle de la paroisse. Cependant les difficultés de certains conseils à assumer ces tâches, ou encore la gabegie et la mauvaise gestion d'autres favorisent l'institution d'un système appelé péréquation. Ce système a pour mission de promouvoir la solidarité entre les paroisses, d'une part ; aussi d'assainir la gestion matérielle de certaines paroisses, d'autre part.

2. L'institution de la péréquation, une solution aux problèmes d'ordre matériel des conseils pour les affaires économiques

La gestion matérielle des paroisses a été de tout temps, une préoccupation pour les évêques qui se sont succédé au siège archiépiscopal d'Abidjan. C'est en réponse à ces préoccupations que l'archidiocèse d'Abidjan a opté pour le système de péréquation. Ce système consiste à reverser toutes les ressources dont dispose l'archidiocèse dans une caisse commune, la Procure et à les répartir en fonction des besoins des paroisses.

2.1. Les raisons de la création de la péréquation

La première raison est liée aux difficultés des curés, surtout en zones rurales, à joindre les deux bouts. Les quêtes, les deniers de culte, seuls moyens de subsistance des paroisses sont dérisoires pour les nombreuses charges des paroisses : carburant, nourriture, soins de l'équipe presbytérale, rémunération du personnel paroissial, travaux d'entretien de l'église paroissiale, etc. À titre d'exemple, référons-nous à cette lettre que Robert KIMOU, ancien curé de la paroisse Saint Joseph de Memni, adresse à son ordinaire, Mgr Bernard YAGO :

¹¹⁹ Jean-Philippe, interrogé à l'improviste à Saint Jean le dimanche 27 octobre 2013 à la sortie de la messe dominicale.

¹²⁰ H. N'DIMON, curé de la paroisse Saint Augustin de Bingerville, entretien réalisé le 5 mai 2014, à son bureau.

¹²¹ C'est au cours d'une de ses homélies qu'il prononça ses paroles. Messe à laquelle nous avons pris part.

¹²² Ce concept appelle à une participation plus accrue du laïc, mieux, recommande le partage des responsabilités avec les laïcs auxquels on concède quelques parcelles du pouvoir du prêtre. Ce partage met en relief la responsabilité de tous les chrétiens, clercs et fidèles, vis-à-vis de la mission de l'Eglise. Cela permet aux membres du Peuple de Dieu de prendre effectivement conscience du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'Eglise. C'est en vertu de leur baptême que tous les fidèles sont coresponsables de la mission de l'Eglise.

« Je ne sais pas comment mes prédécesseurs ont fait, mais je prévois que mon vicaire et moi nous n'arriverons pas à joindre les deux bouts à la fin de l'année (...) je ne vois vraiment pas ici comment m'en sortir, malgré toute la bonne volonté que j'ai de vouloir toujours me débrouiller seul en de telles circonstances. » (Lettre de l'abbé Robert KIMOU)

Le curé actuel de cette paroisse, le père Narcisse Bé ADOMON abonde dans le même sens. Il confie à son tour qu'une quête dominicale s'élève à environ 25.000 francs ; mensuellement, cette paroisse se retrouve avec 100.000 francs¹²³. Que peut donc faire un curé avec une telle somme ? Même constat à Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus d'Ahoutoué où la quête dominicale atteint à peine 20.000 francs. Ces deux exemples traduisent les énormes difficultés financières auxquelles les curés sont confrontés dans les zones rurales.

La deuxième raison est liée à la gestion calamiteuse de l'argent des paroissiens. Déjà en 1968, l'archevêque d'Abidjan, Mgr Bernard YAGO a réuni un synode pour réfléchir sur la vie matérielle des paroisses et des prêtres. Sur le vu des gestions floues des curés, le synode a souhaité :

- une distinction nette entre finances paroissiales et finances personnelles des prêtres ;
- l'orientation vers un "salaire personnel du clergé" ;
- le versement de tout ce qui provient du "denier de culte" au diocèse en vue d'une répartition équitable ;
- l'information du laïc sur les finances de l'Eglise ;
- la participation des laïcs à la gestion (Rapport de Synode, 1968).

A son tour, le *Conseil presbytéral*, dès sa création en 1971, s'est préoccupé de cette question. Sa sous-commission finance avait constaté une inégalité des ressources chez les prêtres, une mauvaise gestion des ressources financières des paroisses. Comme solutions, elle a suggéré :

- la préparation d'une péréquation entre les prêtres, le plus rapidement possible ;
- le réexamen de la notion de denier de culte ;
- la publication obligatoire, chaque année des états financiers (Rapport commission vie matérielle des prêtres, 1971).

Toutes ces actions n'ayant produit les résultats escomptés, en 1975, une autre enquête est faite sur les budgets annuels de 6 paroisses du diocèse et l'étude comparée des budgets de 5 années consécutives pour deux paroisses du diocèse – « pour une question de réserve, ni les noms des paroisses, ni les chiffres n'ont pas été révélés » (*sic*), mentionne le rapport. Le constat a été alarmant.

- les curés ne font pas de différence entre les finances personnelles et celles de la paroisse ;
- beaucoup de paroisses présentent des déficits à cause du mauvais usage des ressources financières (Rapport commission vie matérielle des prêtres, 1976).

Au regard de toutes ces difficultés liées à la gestion matérielle des paroisses, Mgr Bernard YAGO « avait demandé aux Responsables de Secteur de veiller à ce que les comptes de chaque paroisse soient faits et bien faits, en particulier les comptes de gestion. » (Compte-rendu séance de travail du Conseil Presbytéral, 1985). Même si YAGO ne le dit pas explicitement, le fait d'exiger « la tenue rigoureuse d'un Journalier où l'on note scrupuleusement¹²⁴ tout ce qui rentre (recette) et tout ce qui sort (dépense) » (Compte-rendu séance de travail du Conseil Presbytéral, doc. cit. p. 2) est la preuve qu'il est conscient du manque de rigueur dans la gestion matérielle des paroisses de son diocèse. Cette demande expresse de YAGO a été suivie à la lettre par certaines paroisses telles que Saint Kizito de Williamsville, Saint Michel d'Adjamé, Saints François, Joseph, Augustin d'Abobo, Saint Mathieu

¹²³ N. B. ADOMON, curé de la paroisse Saint Joseph de Memni, entretien réalisé le vendredi 6 février 2015 au presbytère de la paroisse.

¹²⁴ Dans le compte rendu, ces deux mots sont soulignés pour insister sur le caractère contraignant de la demande de l'ordinaire du lieu.

d'Anonkoua-Kouté, Saint Jean de Cocody, Sainte Famille de la Riviera II. (Compte-rendu séance de travail du Conseil Presbytéral, doc. cit. p. 2)

Si la question de la mauvaise gestion matérielle des paroisses semble avoir été jugulée par l'imposition d'un journalier scrupuleusement tenu par des laïcs, ce n'est pas le cas des paroisses pauvres, surtout celles qui sont en milieu rural. En effet, quand Mgr YAGO a été nommé au siège archiépiscopal, « il avait trouvé une forme de partage : le dernier du culte était mis ensemble et redistribué » (Compte-rendu de la réunion extraordinaire Conseil Presbytéral, 1985). Mais il a constaté que, pendant que des paroisses mettent tout en œuvre pour recueillir le denier du culte, d'autres paressent, comptant sur la générosité des autres. De cette situation, il a été demandé aux paroisses de garder leur denier du culte. Comme il fallait aider les paroisses pauvres, le cardinal a opté pour un jumelage entre paroisses (Compte-rendu de la réunion extraordinaire Conseil Presbytéral, 1985, doc. cit. p. 2), cette option a montré très vite ses limites. Ce nouvel échec lui fait penser à une "Caisse de Solidarité". Pour le fonctionnement de cette caisse le cardinal YAGO avait proposé de prélever entre 15% et 20% des revenus des paroisses. Cet argent sera reparti « selon les besoins de chaque paroisse » (Compte-rendu de la réunion extraordinaire Conseil Presbytéral, 1985, doc. cit. p. 2). Le principe de la caisse de solidarité gagne l'adhésion de tous.

Cependant, la question du mode de prélèvement divise les paroisses. Le responsable financier du diocèse avait proposé qu'on recueille la « totalité des quêtes ordinaires de l'année, à l'exception des quêtes impétrées » (Compte-rendu séance de travail du Conseil Presbytéral, doc. cit. p. 2); d'autres, en plus des quêtes ordinaires, proposent qu'on y ajoute le denier du culte. Il a fallu procéder à un vote pour fixer le taux de 10% à prélever sur les revenus paroissiaux (Compte-rendu de la réunion extraordinaire Conseil Presbytéral, 1985, doc. cit. p. 3). Depuis, de nouvelles paroisses ont vu le jour, qui ont besoin d'être aidées. Cette solution a montré ses carences : la caisse de solidarité n'est plus à mesure de venir en aide aux paroisses devenues trop nombreuses. Comme solution définitive à toute cette gymnastique, le cardinal Jean-Pierre KUTWAN a instauré le système de péréquation.

2.2. Le fonctionnement de la péréquation

Ce nouveau système de gestion financière mis en place sur les paroisses de l'archidiocèse d'Abidjan fonctionne sous le regard de l'ordinaire du lieu à travers d'une part, le conseil diocésain pour les affaires économiques. À en croire Benjamin ESSI : « le conseil pour les affaires économiques est une autre instance qui ne dépend pas du conseil paroissial mais qui dépend du conseil diocésain pour les affaires économiques¹²⁵ ». Le conseil pastoral paroissial est censé être l'organe fédérateur de toutes les forces vives de la paroisse y compris le conseil pour les affaires économiques, or ce n'est pas le cas. Même si cet organe doit, chaque année, rendre compte, au conseil pastoral paroissial (Cf. statut diocésain), il n'est pas sous sa coupole (Statut du conseil pour les affaires économiques, Titre : Obligation § 1.2). Ce conseil ne peut rien entreprendre d'envergure sans l'autorisation préalable de l'ordinaire du lieu¹²⁶, « même pour l'achat d'un simple ordinateur, il faut s'adresser à cette structure¹²⁷ ». Pour marquer son contrôle sur cet organe, les membres cooptés par le curé, doivent promettre par serment devant l'Ordinaire ou son délégué, d'être de bons et fidèles administrateurs (Statut diocésain). Pourquoi prêter serment devant l'Ordinaire et non pas devant le curé, pasteur propre de la communauté, qui d'ailleurs les a cooptés ? Les curés et laïcs interrogés sur la question n'ont pu donner une réponse satisfaisante à cette mainmise du diocèse sur ces organes. Ils subissent, eux-aussi l'effet de cette décision : « à l'Eglise, c'est l'obéissance aux décisions du

¹²⁵ B. ESSI, tém. cit.

¹²⁶ Le Conseil pour les Affaires Economiques est habilité, en toute légalité, à faire fructifier les disponibilités financières de la paroisse, avec l'autorisation de l'ordinaire du lieu. (Statut diocésain)

¹²⁷ Y. KORE, secrétaire du conseil pastoral paroissial de la paroisse Sainte Famille de la Riviera.

patron même si tu les trouves injustes. C'est là, la différence entre l'Eglise et un Etat¹²⁸ ». D'autre part, à côté des bureaux qui sont mis en place sur les paroisses, l'évêque nomme une personne à qui appartient le véritable pouvoir de contrôle, le vicaire-économiste : « Le vicaire-économiste, lui a été nommé par l'évêque, il rend compte au conseil économique qui à son tour, rend compte au conseil paroissial¹²⁹. »

3. Les conséquences du système de la péréquation sur le fonctionnement des conseils pour les affaires économiques

L'idée première en instituant ce système est de promouvoir la solidarité des paroisses les mieux nanties matériellement envers les plus pauvres matériellement. Ce système dans l'exécution de sa mission empêche très souvent l'action des conseils pour les affaires économiques.

3.1. La prééminence du vicaire-économiste

Le premier problème est lié au mode de désignation du vicaire-économiste. En effet, du fait qu'il soit nommé par l'évêque et non par le curé ou la communauté paroissiale, il jouit d'énormes privilèges. Il reçoit directement ses ordres de l'évêque. Yves Aba GBAKRE, curé de la paroisse Sainte Jeanne d'Arc de Treichville confirme cette situation : « il tient ses ordres du patron, même pas du curé¹³⁰ ». Cette manière de faire est une source de frustration pour le curé qui ne peut rien exiger à un prêtre relevant de sa paroisse : « Quand le patron a nommé, même s'il te dit de nommer un conseil, ce conseil n'a pas d'influence sur le vicaire-économiste¹³¹ ». C'est la porte ouverte aux conflits sur les paroisses. Selon les statuts en vigueur dans les paroisses, le conseil pour les affaires économiques a une mission d'assistance, de contrôle et de vérification. Dans la réalité, « une fois le comptage des quêtes et autres achevé, tout l'argent est acheminé à la Procure¹³² ». Si dans des paroisses, Saint Michel d'Adjamé par exemple, le conseil pour les affaires économiques est tenu informé des entrées et sorties d'argent, ce n'est pas le cas ailleurs. A Saint Augustin de Bingerville les membres du conseil ne sont informés ni des entrées, ni des sorties. Ils n'ont pas accès aux registres qui justifient les dépôts effectifs des quêtes à la procure. C'est ce que souligne ce vice-président interrogé à ce sujet en 2014 :

« Il y a un gros dysfonctionnement, parce que depuis qu'on est là, tout ce qu'on a fait comme quêtes l'année dernière que les prêtres ont déposé à la procure, je n'ai même pas de papiers, ni de documents. Si aujourd'hui on me pose une question je ne saurai quoi répondre. Pour cette année j'ai dit au prêtre-économiste pour qu'on ait une séance de travail. C'est vrai, l'argent part, mais en tant que vice-président pour les affaires économiques, je dois savoir combien la paroisse a envoyé à la procure. Même si ce n'est pas pour aller demander à la procure de nous donner quelque chose, mais on est en droit de savoir combien les paroissiens ont cotisé, quel est l'effort que les paroissiens font pour contribuer à la vie du diocèse. (...) Je lui ai (économiste) déjà dit qu'on doit avoir une séance de travail pour qu'on puisse suivre, depuis le début de l'année pastorale, mois par mois, puisque lui qui verse a, en principe, un document qu'il garde pour justifier ce qui a été donné, qu'il mette ça à notre disposition pour nos propres archives, pour qu'on sache combien on a déposé telle ou telle année¹³³ ».

¹²⁸J.-B. AKWADAN, curé de la paroisse Saint Paul du Plateau, entretien réalisé le 8 juillet 2013, à son bureau.

¹²⁹ Y. A. GBAKRE, tém. cit.

¹³⁰ *Idem*

¹³¹ *Idem*

¹³² B. ESSi, tém. cit.

¹³³ *Idem*

Claude Michel GOUA, curé de la paroisse Notre Dame de la Sallette, d'Anyama déplore la même situation : « La paroisse n'a plus rien à gérer sauf ce que la procure pourrait donner sous la présentation de budget¹³⁴ ».

3.2. L'insuffisance des sommes allouées à certaines paroisses

Le deuxième problème se situe au niveau des sommes mensuelles allouées aux paroisses pour leur fonctionnement. Elles sont diversement appréciées par les principaux acteurs paroissiaux. En effet, si pour les curés de Saint Joseph de Memni et Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus d'Ahoutoué, ce système est salubre ; il leur permet d'assurer le fonctionnement financier de leur paroisse respective où les quêtes dominicales sont estimées à peine à 25.000 francs. Que peut-on faire avec 100.000 francs mensuellement ? Pour le curé de la paroisse Sainte Famille de la Riviera, qui partage la même opinion, elle permet d'éviter les conflits liés au matériel. D'autres comme Claude Michel GOUA et Benjamin ESSI estiment que la mesure ne permet pas aux paroisses de mettre en œuvre leur plan de développement. En effet, Claude Michel GOUA « a besoin annuellement de la somme de 20 à 22 millions de francs CFA¹³⁵ » pour le fonctionnement de sa paroisse. Or cette structure alloue mensuellement environ « 800.000 ou 900.000¹³⁶ » pour les grandes paroisses urbaines. Ce qui donne annuellement, environ 10.800.000 FCFA. Cette somme ne couvre pas le fonctionnement normal de sa paroisse. Benjamin ESSI, président du conseil pour les affaires économiques de Saint Augustin de Bingerville abonde dans le même sens :

« Tu le vois, l'ampoule de cette salle est gâtée, tout est gâté (...). Même si vous allez à l'église là-bas, on a commencé des travaux c'est resté en jachère parce qu'on n'a pas de moyens, si seulement les quêtes restaient sur la paroisse, on s'en sortirait¹³⁷ ».

Cette situation explique les nombreuses quêtes spéciales, les fêtes de charité, les distributions d'enveloppes, etc. pour générer des revenus complémentaires.

3.3. L'accaparement des ressources financières par les responsables laïcs

Le troisième problème est à rechercher au niveau des laïcs ou précisément des conseillers paroissiaux. Dans l'archidiocèse d'Abidjan, certains laïcs membres des conseils se sont accaparés les fonds de leurs paroisses. Citons à titre d'exemples, les paroisses Saint Joseph de Memni et Sainte Famille de la Riviera. À Saint Joseph de Memni, ce sont les ressources de la plantation de palmiers à huile qui sont cachées au curé. Le nouveau curé de la paroisse, le père Narcisse Bé ADOMON n'a reçu aucun bilan à sa prise de fonction. Il a convoqué à plusieurs reprises les membres du comité qui n'ont pas daigné répondre à ses interpellations. Face à cette insubordination, il a dissout ce comité¹³⁸. La situation est similaire à la paroisse Sainte Famille de la Riviera. Ici, dans le cadre de l'autonomie financière des paroisses prônée par la conférence épiscopale catholique de Côte d'Ivoire, le conseil a opté pour la construction d'une école préfinancée au démarrage par le président du conseil pour les affaires économiques, faisant de lui un actionnaire de l'œuvre. Prétextant de ce préfinancement, il

¹³⁴ C. M. GOUA, tém. cit.

¹³⁵ *Idem*

¹³⁶ Ces chiffres nous ont été livrés par le curé de la paroisse Sainte Jeanne d'Arc de Treichville, Yves Aba GBKRE, anciennement économiste général de l'archidiocèse d'Abidjan.

¹³⁷ B. ESSI, tém. cit.

¹³⁸ N. B. ADOMON, tém. cit.

s'érige en propriétaire faisant main basse sur les revenus générés par l'école. Conséquence, la comptable acquise à sa cause est limogée et remplacée par une autre choisie en dehors de la paroisse.

Conclusion

Le renouveau opéré par le concile Vatican II a donné un rôle un peu plus important aux paroissiens longtemps écartés de la vie paroissiale. Deux principales structures ont été créées à cet effet dont le Conseil pour les affaires économiques chargé de gérer les finances et le patrimoine de la paroisse. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par le nouveau code de droit canonique promulgué en 1983 par le pape Jean Paul II. Bien qu'importante, cette structure rencontre d'énormes difficultés dans son fonctionnement. En réponse à toutes ces difficultés, un nouveau système, la péréquation, a été mis en place. Cependant, dans son fonctionnement, ce nouveau système génère d'autres problèmes qui sont entre autres, le zèle des vicaires-économistes qui se croient au-dessus du curé et du conseil ; l'insuffisance des sommes allouées aux paroisses qui freine leur élan de développement ; l'accaparement des ressources par certains responsables qui privent la paroisse de moyens nécessaires pour assurer sa vie matérielle. Cette situation non seulement contribue à détériorer les relations entre les principaux acteurs de la vie paroissiale, mais également engendre des conflits sur les paroisses.

Sources et bibliographie

Sources orales

ACHI (Pascal), responsable de la coordination des communautés ecclésiales de base (CEB) de la paroisse Saint Joseph de Memni, entretien réalisé le 15 janvier 2015

ADOMON (Narcisse Bé), curé de la paroisse Saint Joseph de Memni, entretien réalisé le vendredi 6 février 2015 au presbytère de la paroisse.

AKWADAN (Jean Baptiste), curé de la paroisse Saint Paul du Plateau, entretien réalisé le 8 juillet 2013, à son bureau.

BRINDOU, premier vice-président pour les affaires économiques de la paroisse Saint Michel d'Adjamé, entretien réalisé à Saint Michel d'Adjamé.

ESSI (Benjamin), premier vice-président du conseil pour les affaires économiques de la paroisse saint Augustin de Bingerville, entretien réalisé le 10 mai 2014 à saint Augustin.

GBAKRE (Yves Aba), curé de la paroisse Sainte Jeanne d'Arc de Treichville, entretien réalisé le 4 juin 2014, à son bureau.

GOUA (Claude Michel), curé de la paroisse Notre Dame de la Salette d'Anyama, entretien réalisé le 4 janvier 2015 à son bureau.

Jean-Philippe, interrogé à l'improviste à Saint Jean le dimanche 27 octobre 2013 à la sortie de la messe dominicale.

N'DIMON (Henri), curé de la paroisse Saint Augustin de Bingerville, entretien réalisé le 5 mai 2014, à son bureau.

SALOMON (Arthur), curé de la paroisse Saint Michel d'Adjamé, entretien réalisé le 9 février 2014, à son bureau.

Sources écrites

Compte-rendu de la 2^e séance de travail du Conseil Presbytéral de l'archidiocèse d'Abidjan, mardi 26 mars 1985 à la Résidence Episcopale de Cocody

Compte-rendu de la 2^e séance de travail du Conseil Presbytéral de l'archidiocèse d'Abidjan tenue le 16 décembre 1986.

La paroisse : fiches de réflexion, corpus de sources imprimées sur la vie paroissiale en France, réalisées par la Conférence Episcopale de France, Mai 1993 (fiche n°1 à 14)

Lettre de Robert KIMOU, curé de la paroisse Saint Joseph Memni à Mgr YAGO, courrier non daté, disponible aux archives de la paroisse.

Rapport du Synode de 1968, disponible aux archives de la paroisse Saint Joseph de Memni

Rapport de la commission vie matérielle des prêtres, 1976

Statut du Conseil pour les Affaires Economiques de Paroisse.

Bibliographie

HALAOUI (Nazam), 1984, « La source orale et l'écriture de l'histoire », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I, t. XII, (histoire), pp. 73-104

TCHERO (Joachim), 2015, *Histoire sociale. Notions, stratégies et méthode*, Paris, L'Harmattan, 250 p.

Les activités culturelles et la rurbanisation en Côte d'Ivoire : cas de la "danse panthère" à Zoukougbeu

KONAN Amani Fulgence
Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
Laboratoire LIMERSSAT
Email : fulgence73@yahoo.fr

Résumé

La "danse panthère" est une activité récréative des peuples Nyabwa de la Côte d'Ivoire. Elle contrarie l'extension urbaine de Zoukougbeu avec la promotion de l'identité des autochtones. Dans ce paysage rural originel, les ouvrages publics sont difficilement réalisés due à la présence des parcelles agricoles. La "danse panthère" est un obstacle pour la promotion d'un mode de vie urbain à Zoukougbeu. La très faible présence des communautés amenuise alors la périurbanisation de ladite ville. Néanmoins, les regroupements ethniques ou coutumiers ont subdivisé le paysage local en différentes contrées culturelles. Ainsi le nombre important de migrants, l'insécurité récurrente dans l'habitat des étrangers sont la conséquence d'une promotion identitaire du peuple Nyabwa. En campagne, les migrants sont accusés d'être des envahisseurs profanant les forêts et les eaux sacrées. En ville, l'habitat est en général, de type traditionnel à cause de la méfiance entre les autochtones et les étrangers. Comment les activités culturelles impactent-elles sur la rurbanisation de cet espace urbain ? Les enquêtes et les observations de terrain relèvent que la localité dispose des atouts favorables à l'agriculture, justifiant la forte présence des paysans d'origines diverses. Le peuple Nyabwa devenu minoritaire décrie les longs séjours des migrants. La démographie galopante dans ladite région surtout, la rareté des parcelles de terre cultivable nécessite une nouvelle politique de cohabitation entre les peuples afin d'éviter les crises socio-économiques.

Mots clés: aire culturelle, aire urbaine/rurale, activité récréative, rurbanisation, transition urbaine, Zoukougbeu

Abstract

The "panther dance" is a recreational activity of the Nyabwa people of Côte d'Ivoire. It thwarts the urban extension of Zoukougbeu with the promotion of indigenous identity. In this original rural landscape, public works are difficult to achieve due to the presence of agricultural parcels. The "panther dance" is an obstacle to promoting an urban lifestyle in Zoukougbeu. The very weak presence of the communities then reduces the peri-urbanization of the said city. Nevertheless, ethnic or customary groupings have subdivided the local landscape into different cultural areas. Thus the large number of migrants, the recurrent insecurity in the habitat of foreigners are the consequence of an identity promotion of the Nyabwa people. In the countryside, migrants are accused of being invaders profaning forests and sacred waters. In the city, the habitat is in general, of traditional type because of the mistrust between the native people and the foreigners. How do cultural activities impact the urbanization of this urban space?

Surveys and field observations indicate that the locality has assets favorable to agriculture, justifying the strong presence of farmers of various origins. The minority Nyabwa people decry the long stays of migrants. The rampant demography in this region especially, the scarcity of plots of arable land requires a new policy of cohabitation between peoples in order to avoid socio-economic crises..

Keywords : cultural area, urban / rural area, recreation, urbanization, urban transition Zoukougbeu

Introduction

Dans le Haut-Sassandra, le développement de la ville de Zoukougbeu se réalise difficilement avec l'installation des migrants dans la zone rurale. Les espaces périphériques aménagés pour les lots de bâtis sont des terres fertiles pour l'agriculture. Les autochtones y ont réalisé des champs pour leurs besoins alimentaires. Les cultures pérennes sous-tendent la sédentarisation des étrangers dans les campagnes lointaines. En 1967, le site originel de Zoukougbeu est érigé en chef-lieu de sous-préfecture puis, en département en 2008. Le pouvoir central y a amorcé des activités non-agricoles avec la construction de différents bâtiments administratifs. En offrant des services à caractère public, le politique étend son autorité sur ces populations. Pour Alla (1991), il est l'initiateur du processus de rurbanisation dans les espaces ruraux du pays. Les actuelles villes nationales sont les désignations de ce dernier. La Capitale politique de la Côte d'Ivoire en est l'illustration car, il a introduit des changements à site originel. Dans l'ensemble, certains sites abritant la chefferie des peuples sont devenus des centres urbains. En introduisant un nouveau mode de vie, le pouvoir central a suscité la rurbanisation dans ces espaces ruraux. Des infrastructures électriques, téléphoniques, des centres de santé, des bâtiments scolaires sont construits pour ces populations locales (Kouakou (2017).

Mais, Atta (1978) précise que cette mutation spatiale ne peut être effective qu'avec l'accroissement de la population dans ces chefs-lieux d'administration. Avec l'arrivée massive des migrants, la population résidente s'intensifie pour une démographie soutenue et consommatrice d'espace. La périurbanisation conduit alors le lotissement des zones périphériques.

Au pays Nyabwa, les besoins en logements dans la ville sont contrecarrés par des champs agricoles. Ces terres fertiles aménagées sont néanmoins délaissées par les migrants au profit des autochtones. Pour Tchekote (2010), la rurbanisation du paysage rural originel passe par une réduction des terres agricoles, sises dans les zones périurbaines des villes. L'appropriation de ces terrains se réalise parfois dans un contexte conflictuel surtout, lorsque la communauté locale exige des droits coutumiers. Ainsi, les enjeux économiques conduisent les communautés locales à lotir elles-mêmes leur propre espace de vie. Elles le font très souvent sans l'aval de l'autorité centrale (Chauveau, 2005). Dans la région de Zoukougbeu, les activités religieuses contraignent les étrangers à s'intéresser aux espaces lointains. Ceux-ci représentent plus de 80% de la population totale, soit près de 69 294 d'âmes installées dans l'espace agricole Nyabwa. La sous-préfecture du dit département compte 33 773 migrants (soit 81,76% des habitants résidants) (INS, 2014).

Par ailleurs, leurs brefs séjours en ville n'impulsent pas la périurbanisation de ce chef-lieu de département. Pour Yao (2014), elle n'est possible qu'avec l'implantation des unités agro-industrielles. Les essences de bois de cette forêt et les productions agricoles sont convoyés vers d'autres villes. Loba (2010) renchérit pour dire qu'ils sont plutôt réceptionnés dans les zones industrielles des autres villes nationales (Abidjan, Bouaké et Daloa). En marge de ces zones industrielles, des unités artisanales pourvoyeuses d'emplois sont consommatrices d'espace. La réalisation des infrastructures, des équipements, des ouvrages à grand usage (routes, marchés, etc.) étalent le centre-ville vers les villages périphériques. La voie nationale n'ayant pas de véritables bretelles dans la ville ne peut induire une rurbanisation à Zoukougbeu. Les activités informelles des paysans dérisoires n'ont aucune transformation conséquente sur ce paysage rural originel. La périurbanisation se résume en des constructions artisanales d'abris ou hangars servant pour la vente de produits agricoles au pays des hommes-panthères.

1. Méthodologie de la recherche

L'analyse théorique de ce sujet de réflexion met en lumière la problématique de la pratique des activités culturelles et l'extension urbaine à Zoukougbeu. Elle peut s'analyser sous l'angle du regroupement des communautés dans les villes selon le modèle de Harris et Ullman. En effet, à Zoukougbeu, le noyau urbain (villages originels) est le quartier des autochtones. Ces peuples animistes pratiquent les mêmes activités de réjouissance pour exprimer leur identité culturelle. Ils résident dans des habitats de type traditionnel et évolutifs à Badouayéré et à Djottoayéré. À proximité de ce noyau central, les migrants venus du Nord du pays essentiellement musulman ont érigé le quartier Dioulabougou. Contrairement aux premiers agriculteurs, ils sont commerçants de divers articles. Enfin, les quartiers Résidentiels (les deux derniers) abritent les infrastructures et bâtiments publics (hôpital, lycée, mairie,...). Des fonctionnaires y résident et exercent des activités non-agricoles. La ville de Zoukougbeu est donc structurée en différents espaces communautaires. Les activités culturelles des hommes-panthères et l'extension urbaine sous-tendent la présente réflexion. Dans le cadre de cette recherche, des techniques sont utilisées pour la collecte d'informations. Nous avons eu recours en premier aux ouvrages généraux et de référence sur la question de culture, de coutume et du peuplement de la région du Haut-Sassandra. Cet exercice s'est poursuivi par l'observation de terrain, la réalisation d'un guide d'entretien avec les communautés, les chefs religieux (musulmans et chrétiens), la chefferie Nyabwa de Zoukougbeu. Enfin, les autorités municipales et administratives nous ont permis d'avoir des données statistiques de la localité. La ville de Zoukougbeu est choisie parce qu'elle est le chef-lieu de département. Elle regorge encore des camps d'initiation des hommes-panthères, à l'instar du village Niédéboua. Elle est une zone forestière, comptant plusieurs hameaux d'étrangers dont les séjours sont aujourd'hui à durée indéterminée.

2. Présentation du territoire de la « danse panthère » en Côte d'Ivoire

Photo 1 : les divinités Nyabwa (ou hommes-panthères)

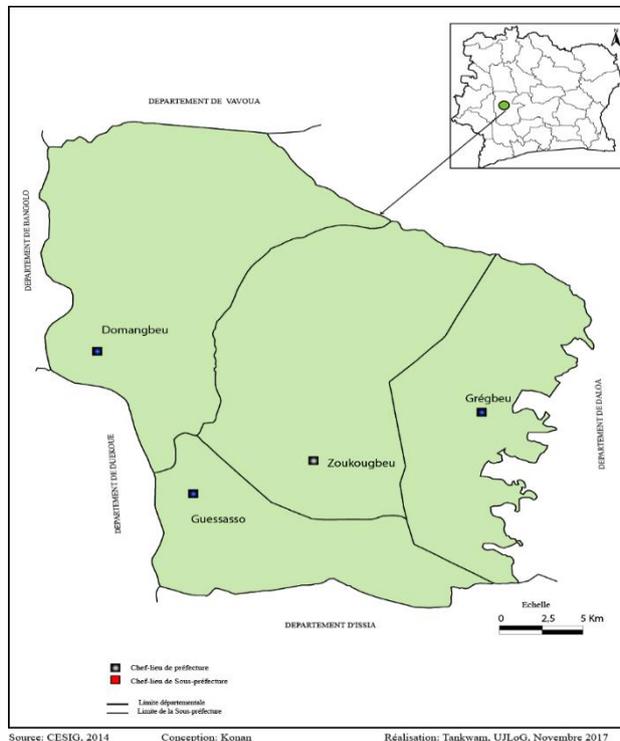


L'Afrique de l'ouest compte plusieurs variantes d'hommes-panthères. Cette pluralité de divinités au Libéria, en Guinée et en Côte d'Ivoire, est liée à la nuance ethnique et aux sites géographiques (Boni, 2007). En Côte d'Ivoire, la « danse panthère » (photo 1) diffère d'un peuple à un autre, à travers le pays Krou (chez les peuples Bété, Nyabwa et Wobé). Mais, elle a pu éclore dans cette région nationale au cours du temps qu'avec les héritiers du patriarche Gozé. Pour Boni (2007), les peuples Krou migrant des pays limitrophes

(Libéria et Guinée) ont perpétué ladite divinité à l'Ouest du pays puis, au Centre-Ouest. En fait, la conquête de terroirs et l'expression de l'identité du Krou aidant, sous-tend l'extension du dit fait culturel dans la région du Haut-Sassandra (Girard, 1967) (figure 1). Étant les gardiens et les guides spirituels de ladite société, les hommes panthères sont vénérés et craints de tous depuis des générations. Pour ces peuples de croyance commune, la « danse panthère » est devenue un acte de socialisation des tribus car, elle incarne le dieu protecteur. Les initiés constituent la classe de guerriers, invincibles et dotés de pouvoirs magico-thérapeutiques. En Côte d'Ivoire, le rituel des hommes-panthères date du XVe siècle. Il est introduit au pays Krou voire, à la tribu Nyabwa par l'action conjuguée des descendants de Gozé. Autrefois, Gozé a fui les querelles fratricides se déroulant dans son village natal (localité sise

au Libéria actuel) pour se réfugier chez les Bakoué. Il fonde alors une famille où naissent trois fils dont l'un de ses descendants (Niédéboua) s'initie au dit rituel. Il est ensuite promu à travers l'espace Krou par le clan familial ; avec Niabo (fils aîné Gozé) le chef du peuple Nyabwa, son frère Gbalo étant l'aïeul des Bété puis Zakié, le dernier l'ancêtre des Wobé (Boni, 2007).

Figure 1 : la localisation de la “danse panthère” en Côte d'Ivoire



En mission pour étendre le terroir du village, Niédéboua un des fils de Niabo (ou petit-fils de Gozé) rencontre les Guéré qui l'initient à ce rituel. Aux côtés des siens, ils deviennent dépositaires de ladite culture qui se répand dans l'ensemble de leur tribu. La confrérie est implantée au Libéria, en Guinée et en Côte d'Ivoire, par le biais des mouvements migratoires des peuples. L'Ouest et le Centre-Ouest du pays comptent une variété de la « danse panthère ». En Côte d'Ivoire les peuples Touba, Guéré et Nyabwa endossent encore leur épanouissement spirituel à ces divinités. Pour ces peuples, le dieu de la nature étant invincible s'exprime à travers l'esprit de la panthère, un animal craintif de la forêt. Dès lors, les initiés en épousant l'esprit du félin, sont indexés comme des êtres mythiques dotés de pouvoir surnaturel. Ces aptitudes sont exprimées pendant les activités festives. Elles traduisent la bravoure guerrière et l'invincibilité des membres de ladite confrérie. Avec

l'existence de camps d'initiation, le rituel permet de perpétuer l'essence de la tradition Krou à travers leur milieu de vie : sites d'initiation aux pays Bété, Nyabwa, Wè et Guéré. La célébration de cette confrérie est une activité de réjouissance. Les peuples vénèrent ces divinités protectrices depuis XVe siècle. L'activité de la « danse panthère » dans son espace culturel sous-tend la difficile rurbanisation dans ce chef-lieu de département. L'exacerbation des populations étrangères raréfie les investissements privés à Zoukougbeu.

3. Résultats

L'ensemble des données recueillies permet d'aboutir à des résultats structurés en différents points : la subdivision du paysage Nyabwa en diverses aires induites par les activités agricoles, l'impact des activités de la “danse panthère” sur l'extension de la commune puis, les chocs culturels suscités par le brassage des différents peuples à Zoukougbeu.

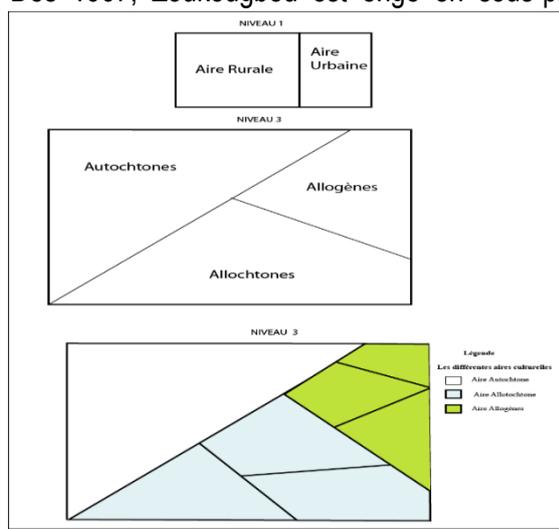
3.1. La subdivision du paysage Nyabwa en divers terroirs à Zoukougbeu

En Côte d'Ivoire, la localité de Zoukougbeu est comprise entre le 6°45N et 6°51W, précisément située dans la région du Haut-Sassandra. Sise en zone forestière, Zoukougbeu signifie en langue locale Nyabwa « le village des chenilles ». Le colonisateur français fait la découverte de ce hameau et l'érige en village dès 1937, par l'arrêté n°34-06 de la constitution de l'administration indigène colonie de Côte d'Ivoire. Le comportement démographique conduit ce peuple autochtone à conquérir d'autres terroirs pour son organisation sociale. Malgré les conquêtes disparates, les tribus Nyabwa occupent aujourd'hui

une position médiane, comprise entre les Bété (à l'Est) et les Wè (Wobé et Guéré) à l'Ouest. Ce petit hameau fondé par Niabo au XVI^e siècle, se résume actuellement en 5 tribus, comprenant 42 villages localisés au Centre-Ouest du pays (INS, 2014). Le paysage Nyabwa compte en outre plusieurs campements d'étrangers, venus de divers horizons. Cet ensemble est administré par 4 sous-préfectures à savoir, celles de Guessabo, de Grégbeu et de Domangbeu et de Zoukougbeu (chef-lieu de département) (figure1, ci-dessus). Le territoire de Zoukougbeu a amorcé sa subdivision depuis des décennies. Il présente actuellement plusieurs terroirs selon différents critères (figure 2).

Figure 2 : la subdivision du paysage Nyabwa

Le premier niveau de division relève la coexistence de deux espaces (urbain et rural) au pays Nyabwa. Dès 1967, Zoukougbeu est érigé en sous-préfecture au terme du décret n°67-234 du 1967. Des



aménagements entrepris conduisent aux implantations d'édifices administratifs pour l'effectivité des activités du pouvoir central. Cette rurbanisation du dit chef-lieu permet de satisfaire les besoins de ces administrés. La périurbanisation peine à modifier considérablement cet espace rural malgré, la réalisation de certaines infrastructures : les lignes électriques, de télécommunication et l'axe national traversant la ville. Avec le déplacement du front agricole de l'Est vers le Centre-Ouest, le pays Nyabwa attire de nombreux migrants en quête d'une vie meilleure. Il est indexé comme le nouvel eldorado vu ses potentialités naturelles propices à l'agriculture. Avec la complicité des autochtones, les migrants multiplient les parcelles des cultures pérennes dans ces zones rurales. La forte activité agricole dans ses zones périphériques

entrave la rurbanisation de Zoukougbeu. Le regroupement ethnique des peuples contraint l'essentiel des migrants à résider dans les campements. Les 81,76% des 461 195 habitants de la sous-préfecture de Zoukougbeu ont des origines étrangères (INS, 2014). Le tableau 1 précise ces différents groupes de populations au pays Nyabwa. Il s'agit de plusieurs ethnies regroupées en 5 grands ensembles : les Akan, les Gour, les Mandé, les Krou et les non-ivoiriens.

Tableau 1 : répartition ethnolinguistique des populations à Zoukougbeu

Rebique	Akan	Gour	Mandé	Krou	Autres
Peuples	Baoulé, Agni, Attié, Abbron	Senoufo, Malinké, Lobi, Djimini, Ouan, Tagouana, Koyaka, Dioula	Yacouba, Mahou	Nyabwa, Bété, Gouro, Avikam, Guéré, Gagou, Wobé, Dida, Niédéboua	Burkinabé, Nigérian, Nigérian, Mauritanien, Guinéen, Ghanéen, Malien, Libérien, Libanais
Total	24.803	10.285	2.096	31.967	22.956

Source : INS, 2014

À l'analyse, 54,76% des allochtones sont originaires de différentes régions nationales. Les 78% de ces migrants sont essentiellement des paysans Akan et commerçants Malinké. Quant aux allogènes estimés à 27%, ce sont les ressortissants des pays membres de la CEDEAO et une très faible proportion de non-africains (0,8%) (INS, 2014). En général, ces populations vivent des activités de la

terre. Leurs brefs séjours en ville n'impulsent pas véritablement la périurbanisation du noyau urbain de Zoukougbeu. Ils y arrivent pour vendre des produits vivriers, pour des soins médicaux et s'acheter quelques articles. Leur mobilité est facilitée par l'acquisition d'engins à deux ou trois roues (moto et tricycle).

3.2. Les entraves de la « danse panthère » à l'extension de la ville de Zoukougbeu

La « danse panthère » est une activité festive du peuple Nyabwa. Elle s'organise pour célébrer la fin de la formation des gardiens de la tradition Nyabwa. Pour Boni (2007), le fondement ancestral de cette tradition est l'expression identitaire de ce peuple. La mission de cette confrérie est d'empêcher toute introduction dans l'espace communautaire ou du terroir Nyabwa. Trois catégories d'hommes-panthères sont à cet effet, initiées pour accomplir ladite mission. Des personnages masculins sont masqués dans des accoutrements traditionnels. Ils ont l'aspect ou la physionomie d'une panthère. Ces hommes-panthères épousent alors l'esprit du félin. Leur danse est particulière exprimant leur statut de guerrier ou d'un être supérieur. La première catégorie d'hommes-panthères rouge et noire représente les divinités mâles. Assignés aux combats ou intervenant dans les conflits et guerres, ils sont très agressifs. Ce caractère est exprimé dès l'évocation du nom d'un animal (celui du mouton ou du poulet), à travers les chants tout en imitant la panthère à la vue de sa proie. Cette divinité est sollicitée pendant les événements de désenvoutements, de préparatifs des guerriers pour les batailles ou pour accueillir le retour des combattants. Ils sont aussi présents lors des funérailles d'un des leurs. La troisième divinité blanche est une femelle. Elle symbolise la paix, le bonheur et la bénédiction dans la communauté. Elle est présente à toutes les cérémonies avec des petits félins. Les femmes l'adulent pour ses pouvoirs de bonheur et de procréation. Pour réaliser la cohésion sociale entre les habitants, les activités festives s'organisent après les grands travaux champêtres du mois de janvier. La cérémonie de réjouissance se déroule pendant deux jours. Une période au cours de laquelle l'initié doit démontrer ses prouesses, acquises au cours de sa formation. Désigné le « *tchipagnon* », l'initié attaque par surprise sa proie puis, se dissimule derrière les masques sans être vu. Initié dans l'art du combat et aux épreuves d'humiliation, il a aussi acquis le pouvoir de guérison et de séduction.

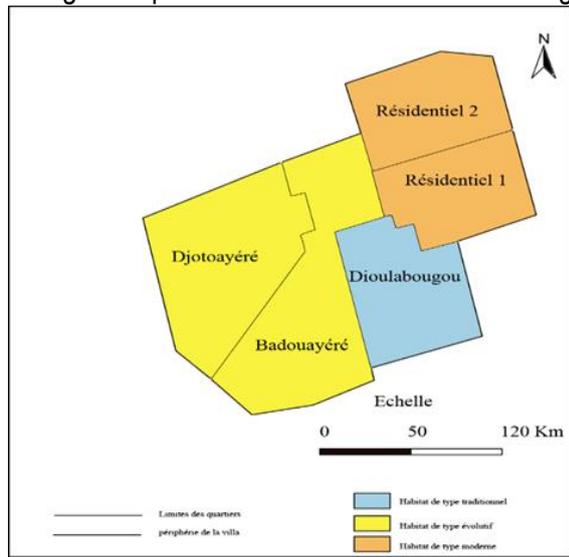
Les hommes-panthères exercent actuellement leur activité dans un espace en pleine mutation. Leur milieu de vie est désormais un territoire cosmopolite abritant désormais des peuples de coutumes différentes. Les périodes de cérémonie interrompent certaines populations en les empêchant de réaliser convenablement leurs activités quotidiennes. Les étrangers subissent des représailles pour refus d'arrêter l'exercice de leur activité. En campagne, des populations étrangères sont molestées car, elles sont accusées de profaner les eaux et forêts sacrées. Cette « police traditionnelle » peine paradoxalement à résoudre les problèmes de vol, de banditisme, des crimes sexuels (viol et actes adultérins) à Zoukougbeu. Ce climat d'insécurité entretient la méfiance entre les autochtones et les étrangers. Elle consolide ainsi le regroupement des communautés dans des habitats respectifs.

La transgression la tradition Nyabwa affecte les générations actuelles d'hommes-panthères. En effet avec la modernité, l'initiation des novices n'obéit plus aux critères ancestraux de la formation. Des autochtones pratiquent des confessions religieuses autres que celle de leurs aïeux animistes. D'ailleurs, la présence des édifices musulmans et plusieurs variétés du christianisme, évoque le changement d'idéologie. Certains adultes ou adolescents Nyabwa refusent cette épreuve car, ils l'indexent d'être une confrérie diabolique. D'autres natifs communiquent régulièrement en français ou dioula (langue du peuple du Nord ivoirien). Par ailleurs, les épreuves d'initiation sont réservées uniquement aux novices natifs Nyabwa. Ils sont des enfants Nyabwa c'est-à-dire ayant des géniteurs (père et mère) Nyabwa et sont nés dans un village Nyabwa. Âgés de 18 à 25 ans, les candidats doivent apporter chacun des noix de colas, un coq, un chien, des pagnes Kita, un habit Flae". La formation se déroule en pleine forêt dans des sites sacrés, inconnus des autres populations. L'essence de ladite tradition est transgressée avec la rareté de certains éléments. En effet, l'amande se résume désormais

en une contribution financière (10 000 F cfa) et un poulet à sacrifier. Les tisserands, les pagnes et les habits traditionnels ne sont plus une exigence de même que le choix du candidat. La période d'initiation est en outre, réduite à cause de la scolarité des enfants. Elle est passée de 8 mois à 5 ou 4 mois, s'étalant pendant la période des vacances. La confrérie est indexée de complicité des actes criminels, des faits de certains jeunes initiés. L'absence de postes de police et le faible nombre de gendarmes sous-tendent les récurrentes agressions contre les populations étrangères.

Figure 3 : les quartiers et types d'habitat de la ville

La figure 3 présente l'actuelle cité de Zoukougbeu, érigée en chef-lieu de sous-préfecture dès 1967.



Elle est parcellée en 5 quartiers traduisant la difficile intégration des peuples étrangers à l'habitat Nyabwa. Les activités culturelles sous-tendent la présence des autochtones à Badouayéré et Djottoayéré. Les commerçants venus du Nord de la Côte d'Ivoire résident à Dioulabougou. Les populations du dernier groupement ayant des activités non-agricoles habitent les quartiers Résidentiels. Sur une superficie actuelle de 187 km², les populations ont réalisé différents types d'habitats. Avec l'économie de plantation, les autochtones résident dans les habitats de type évolutif à Badouayéré et à Djottoayéré. Ils sont de type traditionnel à Dioulabougou contrairement, aux bâtiments modernes des fonctionnaires (quartiers Résidentiels). Ces derniers quartiers représentent 20% du total de l'aire urbaine

contre 65% de l'habitat de type évolutif et 15% de type traditionnel (INS, 2014).

Photo 2 : la voirie de la ville de Zoukougbeu



La périurbanisation à Zoukougbeu suscite plutôt des tracés de voirie non-entretenu. La photo n°2 montre une rue dégradée, impraticable pendant les saisons pluvieuses. Dans l'ensemble, la physionomie de ville n'est pas attractive pour d'éventuels investisseurs privés. L'axe national Daloa-Zoukougbeu-Duekoué ne présente aucune bretelle recouverte d'asphalte dans cet espace urbain. Les produits agricoles sont convoyés sur des pistes villageoises qui relient ladite cité aux villages et campements.

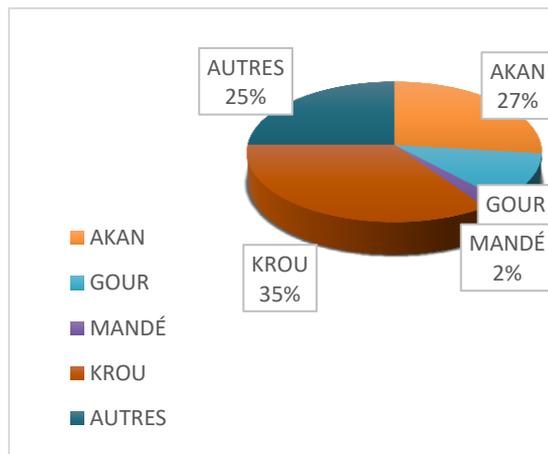
3.3. Le choc culturel engendré par le brassage des populations à Zoukougbeu

Le pays Nyabwa développe un nombre important d'activités culturelles avec la diversité des populations résidentes. Les autochtones ont principalement deux confréries de divinités très actives : les hommes-panthères et les masques ordinaires. En effet, l'aire culturelle de la « danse panthère » est encore active avec l'existence de 7 camps d'initiation des novices pour les 42 villages Nyabwa : les camps sis à Nimé, à Garobo, à Iboguhé, à Gorodi, à Dagorezou, à Zérogbeu, à V 12 et à Tapeguhé. Les cérémonies des masques ordinaires sont aussi des moments de réjouissance. Cette confrérie est un ensemble d'individus aux tenues traditionnelles. Les quatre principales divinités sont le masque

chanteur (*Bléblé gla* ou *Tohourou* ou *Zadoublou*), le masque danseur (*Tchesea* ou *Mahi gla* ou *Létéchi gla*), le masque mendiant (*Tchèkpè*) et le grand masque (*Bawain* ou *Gla klagba*). En marge de ces deux grands ensembles de divinité, la vie communautaire du Nyabwa est liée à d'autres activités dites modernes : les jeux de football, les activités halieutiques et de chasse.

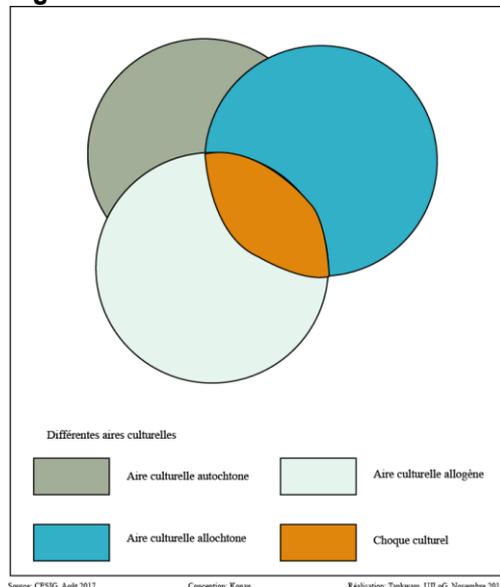
Cependant, le territoire Nyabwa est aujourd'hui devenu une localité cosmopolite. Des peuples aux croyances diverses y résident. Des aires d'activités culturelles sont effectives avec la sensibilité de croyance des populations. Ces activités de réjouissance sont sues par les habitants de Zoukougbeu à chaque occasion des fêtes nationales du pays. La figure 4 relève les grands ensembles pouvant induire de probables d'activités culturelles à Zoukougbeu.

Figure 4 : les différentes aires culturelles plausibles



Dans cette localité, les migrants sont essentiellement des africains animistes. Ils croient alors aux divinités de la nature, des eaux et des animaux. Vénérant les esprits surnaturels, les groupements Akan, Gour, Mandé et Krou ont des activités festives spécifiques, favorisant un lien étroit avec l'aire spatiale. La délimitation de ces sites sont parfois visibles (forêts et eaux sacrées) ou invisible avec l'étendue du terroir. Ces implantations disparates dans l'espace rural, n'impactent pas l'extension urbaine de Zoukougbeu. Ces idéologies créent plutôt des espaces spécifiques pour ces peuples. En ville, la coexistence des aires (autochtones et migrants dioula) s'illustre à travers les cinq quartiers.

Figure 5 : le choc culturel source de conflits communautaires



Pour Boni (2007), le rituel mystérieux des coutumes sous-tend les limites imaginaires des aires culturelles. Les franchir dénature le caractère sacré de la croyance. En intégrant alors ces aires spatiales (forêts et eaux sacrées), les autochtones voient en ces migrants, des peuples voulant spolier leur terre. Cette hétérogénéité culturelle au pays Nyabwa entraîne ainsi différents chocs culturels (Figure 5). La rurbanisation d'un paysage rural originel tire ainsi ses assises dans la spiritualité. Le langage catégorisant les communautés crée ainsi la méfiance entre les populations. Celles migrant à Zoukougbeu stigmatisées vivent à la lisière des quartiers ou retirées dans les campagnes. La périurbanisation ne peut être impulsée considérablement pour une rurbanisation conséquente.

4. Discussion

Les écrits littéraires relatifs aux phénomènes urbains sont nombreux surtout, ceux justifiant l'extension spatiale d'un noyau urbain. L'incursion des acquis urbains en campagne pour la modification de la vie des populations, est très peu évoquée par ces écrits. En se réalisant avec l'introduction des pratiques sociales et des activités liées au mode de vie urbaine, la rurbanisation est entravée par les activités

culturelles. En évoquant l'étalement urbain, Atta (1978) a plutôt réfléchi sur la croissance urbaine. Pour cet auteur, l'extension d'une ville est tributaire au nombre important de sa population. Mais, l'assertion relative aux populations de classe aisée cherchant une vie paisible à la campagne, est marginalisée dans sa réflexion. Goze (2015) accorde en outre, une attention particulière à la mutation du centre-ville d'Abidjan. L'auteur a implicitement réfléchi sur la rurbanisation du paysage rural originel de Yopougon. Les espaces villageois sont aménagés pour résoudre le problème de logements à Abidjan. Pour Kouakou (2017), les activités de lotissements sous-tendent la périurbanisation des villes. Dans ces analyses, les activités culturelles sont marginalisées rurbanisation au profit de la périurbanisation. D'ailleurs, Alla (1978) évoque implicitement la rurbanisation avec l'acquisition des statuts juridique et organisationnel des localités rurales. Malgré l'arrivée des services publics et privés, la rurbanisation effective de ce chef-lieu à Zoukougbeu est entravée par la culture Nyabwa. La relation entre la ville et ses zones rurales est plutôt orientée vers les différents mouvements des usagers et marchandises (Alla, 1983). Les assertions relatives à l'exode rural supplantent celles liées au phénomène inverse c'est-à-dire les citoyens cherchant un nouveau cadre de vie (Loba, 2010). Le volet de l'impact des activités culturelles sur la rurbanisation est marginalisé par cet ensemble de réflexion littéraire.

5. Conclusion

À Zoukougbeu, les activités agricoles prospèrent encore à la périphérie du noyau urbain. Les activités festives ou la « *danse panthère* » contraignent les étrangers à résider dans les zones rurales. Mais, ces aspirations contrecarrent l'étalement de la ville. Avec les activités agricoles, le territoire Nyabwa compte différents groupes ethniques aux diverses coutumes. Ces assertions concourent à l'émanation de divers faits permettant de répondre aux différents axes de notre recherche.

Notre premier axe de réflexion, s'interrogeait sur la configuration des aires culturelles plausibles à Zoukougbeu. Dès 1967, les activités administratives et politiques ont suscité l'incursion de l'espace urbain au pays Nyabwa. Avec l'arrivée des migrants, les activités des autochtones, celles des allochtones et allogènes n'ont véritablement modifié le paysage rural de Zoukougbeu.

Le deuxième axe de notre travail évoque les actions de la confrérie des hommes-panthères à Zoukougbeu. En exprimant l'identité culturelle des autochtones Nyabwa, la « *danse panthère* » entrave la rurbanisation de ce chef-lieu de département. La méfiance entre les communautés ne promeut pas une bonne cohésion sociale. Indexés d'envahisseurs ou accusés de profaner les sites sacrés, les migrants s'excluent aux activités de développement de ladite ville. Ils vivent encore dans des habitats de type traditionnel pour entreprendre des investissements conséquents.

Enfin, le troisième axe s'interrogeait sur les problèmes induits par l'émergence d'une multitude d'aires culturelles sur le même territoire. La spécificité des ethnies et des coutumes conduit à un point de rencontre des différentes aires culturelles. L'existence du choc culturel est bien réelle à travers les contrées nationales. Elle se réalise avec le brassage des peuples sous l'impulsion des activités agricoles. Les conflits ethniques et communautaires sont généralement la conséquence première des chocs culturels.

Bibliographie

ALLA D. (1983) : *Compétition villes et campagnes dans la commune d'Abobo*, IGT, UFHB, 153 p

ALLA D. (1991) : *Dynamique de l'espace périurbain de Daloa*, IGT, UFHB, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, 320p

ALLOKO at al, (2014) : *Crise de l'économie de plantation et modification du paysage agraire dans l'ancienne boucle du cacao : exemple de Daoukro*, European Scientific, Vol 10, n°6

- ATTA K. (1978) : *Dynamique de l'espace urbain et périurbain de Bouaké*, IGT, UFHB, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, 309p
- BONI G. (2007), *Les hommes-panthères : rites et pratiques magico-militaires chez les Wè de Côte d'Ivoire*, Paris, édition L'Harmattan, 2007, 174p
- CHAUVEAU JP et BOBO S. (2005) : *Crise foncière, crise de la ruralité et relation entre autochtones et migrants en Côte d'Ivoire forestière*. Outre-Terre, Vol 2, n°11, 247pp
- GIRARD J. (1967) : *Dynamique de la société Wobé. Loi des masques et coutumes*, Dakar, IFAN, 354p
- GOZE T. (2015) : *Cadres et condition de vie des populations dans la commune de Yopougon*, IGT, UFHB, thèse unique de doctorat, 319p
- KOFFIE-BIKPO et KRA (2014) : *La région du Haut-Sassandra dans la distribution des produits vivriers agricoles en Côte d'Ivoire*, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, 95-103 pp
- KOUAKOU K. (2017) : "*Dynamique urbaine et gestion foncière à Daloa*", EFC, UJLoG, mémoire de Master 2, 120p
- LOBA A. (2010) : *La ville de San-Pédro en Côte d'Ivoire, itinéraire de développement d'un pôle régional côtier*, RGLL n°8, 22p, univi.net.rgll
- YAO K. (2014) : "*L'impact des unités industrielles de la transformation du bois sur le développement urbain à Daloa*", IGT, UFHB, thèse unique de doctorat, 291p.